

**UN AUTRE
REGARD
SUR LA
CROISSANCE**

an
assystem

**RAPPORT FINANCIER
2010**

RAPPORT FINANCIER 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2011 sous le numéro D. 11-0288, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

A NEW PATH TO GROWTH

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL	2
1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	2
2. Renseignements de caractère général concernant le capital	3
3. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe	10
CHAPITRE 2	
GOVERNANCE	11
1. Le conseil de surveillance	11
2. Le directoire	16
3. Initiés et charte de déontologie boursière	19
4. Conflits d'intérêts	19
5. Rémunérations et avantages en nature attribués par la société et les sociétés du groupe durant l'exercice 2010 aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance en fonction	20
CHAPITRE 3	
RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	26
1. L'activité	26
2. Les résultats du groupe	28
3. Comptes sociaux Assystem SA	30
4. Rémunération des mandataires sociaux	35
5. Renseignements concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance	35
6. Tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices de la société Assystem SA	36
7. Délégations de compétence et autorisations au directoire en matière d'augmentation de capital social	37
8. Facteurs de risques	37
CHAPITRE 4	
FACTEURS DE RISQUES	39
CHAPITRE 5	
AUTRES RAPPORTS DU DIRECTOIRE	42
1. Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 À L.225-197-3	42
2. Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions gratuites (article L.225-184 Du code du commerce)	44

CHAPITRE 6	
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	45
1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne	45
2. Mise en œuvre des recommandations de [AFEP-MEDEF] consignées au sein du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées	45
3. Procédures de contrôle interne	46
4. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	52
5. Rapport d'observation du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	53
CHAPITRE 7	
COMPTES CONSOLIDÉS	54
1. État de la situation financière consolidée	54
2. Compte de résultat consolidé	55
3. État du résultat global consolidé	56
4. Tableau de flux de trésorerie consolidé	57
5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	58
6. Notes aux états financiers	60
7. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	110
CHAPITRE 8	
COMPTES SOCIAUX	111
1. Bilan	111
2. Compte de résultat	112
3. Annexe aux comptes sociaux 2010	112
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	126
5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	127
CHAPITRE 9	
ATTESTATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	130
CHAPITRE 10	
TABLE DE CONCORDANCE	131
CHAPITRE 11	
LISTE DES COMMUNICATIONS RENDUES PUBLIQUES PAR ASSYSTEM AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS ET DEPUIS LE 1ER JANVIER 2010	134

1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL

1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

DÉNOMINATION SOCIALE (ARTICLE 3 DES STATUTS)

Assystem (décision de l'assemblée du 9 juin 2005) anciennement dénommée AssystemBrime, Brime Technologies et Alpha Arcade III (constitution).

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 4 DES STATUTS)

70, boulevard de Courcelles 75017 Paris - 01 55 65 03 00.
Les documents sociaux (comptes, procès verbaux d'Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes...) peuvent être consultés au siège de la Société.

DATE DE CONSTITUTION

Le 26 avril 1997 sous la dénomination Alpha Arcade III.

FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE (ARTICLE 1 DES STATUTS)

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de Commerce.

DURÉE DE VIE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La durée de la Société est fixée à 99 ans, ce à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 27 mai 2096, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet :

- la prise de participation, par souscription, apport, achat ou autrement, et l'exercice des droits qui y sont attachés, dans toutes entreprises développant une activité dans les domaines technologique, technique, informatique, électronique ou mécanique, notamment en matière de :
 - conseil, étude et ingénierie,
 - formation, assistance, maintenance,
 - exploitation de systèmes et réseaux, infogérance,
 - développement et distribution de produits, matériels ou logiciels,
- l'animation effective du Groupe et la détermination de sa politique générale ;
- la participation dans toute opération pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de sociétés en participation ou autrement.

NUMÉRO DE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 412 076 937. Code NAF 7010 Z (activités des sièges sociaux).

EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 19 DES STATUTS)

Chaque exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 20 DES STATUTS)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus, et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du directoire, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 18 DES STATUTS)

La convocation, la tenue et le vote en Assemblées Générales s'effectuent conformément à la loi.

DISPOSITIONS STATUTAIRES PARTICULIÈRES

Les modifications statutaires relatives au fonctionnement de la Société qui suivent, ont été décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2003.

Existence et franchissement de seuils statutaires (article 12 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7 alinéa 1 du Code de Commerce, venant à détenir directement 2% du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la société dans le délai prévu à l'article L.233-7 alinéa 1 du code susvisé.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 2% du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non-respect de déclaration des seuils statutaires donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L.233-14 du code susvisé, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

Droits de vote double (article 18 des statuts)

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même titulaire.

La mise en place de cette modalité a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2003 et figure à l'article 18 des statuts.

Ce droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale (article L.225-124 du Code de Commerce).

Titres au porteur identifiables

Conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code du Commerce, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme central chargé de la compensation des titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

2.1. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

2.1.1. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale ordinaire de la société Assystem du 5 mai 2010 a, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, autorisé la Société, pour une durée de dix-huit mois, soit jusqu'au 5 novembre 2011, à racheter ses propres titres.

Cette autorisation est venue annuler et remplacer l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2009.

Ce programme de rachat d'actions, mis en œuvre par le Directoire réuni le 10 mai 2010, a fait l'objet d'un Descriptif dont la diffusion effective et intégrale ainsi que le dépôt électronique auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ont fait l'objet d'une transmission électronique le mardi 11 mai 2010 (n° 166356) auprès de Hugin InPublic (diffuseur professionnel figurant sur la liste AMF).

La part maximale du capital pouvant être achetée ne peut excéder 10% du capital. Le prix maximum d'achat fixé par l'assemblée s'élève à 25€ (hors frais).

Plafond global: 37 500 000€.

Les acquisitions d'actions peuvent être effectuées en vue de :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Assystem par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la couverture des plans d'options réservés aux salariés ou autres allocations d'actions à des salariés, d'attribution gratuite d'actions ou de titres de créances donnant accès à terme au capital ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- la réduction du capital par annulation de titres.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attribution gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

► Régimes fiscaux des rachats

Le rachat par la Société de ses propres actions sans annulation ultérieure peut avoir une incidence sur son résultat imposable dans le cas où les actions sont ensuite cédées ou transférées à un prix différent de celui de leur rachat.

2.1.2. Contrat de liquidité

Depuis le 1^{er} décembre 2007, la Société est liée à la société ODDO par un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'A.F.E.I. approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 64 175 titres ;
- 1 270 924,24€ en espèces.

2.2. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ

ÂGE/ DIRECTOIRE	NATURE DE L'OPÉRATION	AUGMENTATION/ RÉDUCTION DE CAPITAL (EN FF ET EUROS)	PRIME D'ÉMISSION	NOMBRE DE TITRES ÉMIS / ANNULÉS	MONTANT CUMULÉ DU CAPITAL SOCIAL ET EN TITRES
26 avril 1997	Création de la société	250 000 F	0	2 500	250 000 F
29 octobre 1998	Augmentation de capital en numéraire	3 166 800 F	6 333 600 F	31 668	3 416 800 F (34 168 titres)
29 octobre 1998	Augmentation de capital en numéraire	3 917 300 F	8 332 488 F	39 173	7 334 100 F (73 341 titres)
29 octobre 1998	Augmentation de capital par apport en nature de titres HBPS	3 099 900 F	6 199 800 F	30 999	10 434 000 F (104 430 titres)
15 décembre 1998	Augmentation de capital par apport en nature de titres Brime SI	121 300 F	242 600 F	1213	10 555 300 F (10 555 300 titres)
26 août 1999	Augmentation de capital par apport en nature de titres Partners Informatique	2 353 700 F	37 894 570 F	23 537	12 909 000 F (129 090 titres)
26 août 1999	Augmentation de capital par apport en numéraire	538 600 F	7 461 400 F	5 386	13 447 600 F (134 476 titres)
26 août 1999	Division du nombre de titres Multiplication par 25 du nombre d'actions	–	–	–	13 447 600 F
22 octobre 1999	Augmentation de capital réalisée lors de l'introduction en Bourse	3 370 704 F	79 540 188 F	842 676	16 818 304 F (4 204 576 titres)
31 décembre 1999	Augmentation de capital à la suite de l'exercice de BSA	20 500 F	41 000 F	5 125	16 838 804 F (4 209 701 titres)
11 septembre 2000	Augmentations de capital suite à l'apport des titres New Itaac et Groupe Androne	652 572 F	52 351 275 F	163 143	17 491 376 F
15 septembre 2000	Augmentation de capital à la suite de l'émission d'actions à bons de souscription	2 500 420 F	223 022 680 F	625 105	19 991 796 F
31 décembre 2000	Augmentation de capital à la suite de l'exercice de BSA	230 300 F	460 600 F	57 575	20 222 096 F
29 mars 2001	Incorporation Prime d'émission au capital puis conversion du capital en euros	12 938 968 F	-12 939 968 F	0	5 055 524€
30 mai 2001	Augmentation de capital par apport de titres Audifilm, Logisil et Techniglobe	145 071€	7 193 173€	145 071	5 200 595€
30 novembre 2001	Augmentation de capital par apports de titres HTS, Inforchip/Blue Point et Elite Consulting	112 892€	3 709 235€	112 892	5 312 487€
31 décembre 2001	Augmentation de capital à la suite de l'exercice de BSA	30 000€	24 882€	30 000	5 342 487€
26 juin 2002	Augmentation de capital par apport de titres SINC et pour l'acquisition de Techniglobe	34 031€	793 653,83€	34 031	5 376 518€
30 septembre 2002	Augmentation de capital par apport des titres Avance, SGC, et Groupe SEO	517 150€	10 500 132,52€	517 150	5 893 668€
29 novembre 2002	Augmentation de capital par apport des titres Groupe Conseil OSI et Technicrea	105 877€	1 531 286,87€	105 877	5 999 545€
31 décembre 2002	Augmentation de capital à la suite de l'exercice de BSA	9 125€	7 568,17€	9 125	6 008 670€
26 juin 2003	Augmentation de capital pour paiement des compléments de prix des titres Sinc, Technicrea et Avance	133 006€	1 271 537,36€	133 006	6 141 676€
30 juin 2003	Augmentation de capital à la suite d'exercice de BSA	37 625€	31 204€	37 625	6 179 301€
31 décembre 2003	Augmentation de capital dans le cadre de l'OPE sur Assystem	12 288 040€	168 248 922,20€	12 288 040	18 467 341€
9 février 2004	Augmentation de capital suite à l'absorption d'Assystem SA	1 210 591€	–	1 210 591	19 677 932€
31 décembre 2004	Augmentation de capital à la suite d'exercice de BSA au cours de l'exercice 2004	116 506€	752 728,04€	116 506	19 794 438€
25 avril 2005	Augmentation de capital à la suite d'exercice de BSA du 1 ^{er} janvier 2005 au 13 avril 2005 (avant regroupement)	188 288€	1 723 263,20€	188 288	19 982 726€

ÂGE/ DIRECTOIRE	NATURE DE L'OPÉRATION	AUGMENTATION/ RÉDUCTION DE CAPITAL (EN FF ET EUROS)	PRIME D'ÉMISSION	NOMBRE DE TITRES ÉMIS / ANNULÉS	MONTANT CUMULÉ DU CAPITAL SOCIAL ET EN TITRES
13 juin 2005	Réduction du capital par annulation de 1 109 231 titres auto-détenus ⁽¹⁾	-1 109 231 €	-16 462 475,15€	-1 109 231	18 873 495€
31 décembre 2005	Augmentation de capital à la suite d'exercice d'options de souscription d'actions de l'exercice 2005 et de BSA depuis le 25 avril 2005 (regroupement)	150 647€	1 541 228,01€	150 647	19 024 142€
31 juin 2006	Augmentation de capital par exercice de BSA ASBBS FR 0010166371 du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2006.	30 604€	280 026,60€	30 604	19 054 746€
15 septembre 2006	Augmentation de capital suite à OPE sur BSAR ASBBS.	2 446 367€	-2 446 367€	2 446 367	21 501 113€
31 décembre 2006	Augmentation de capital à la suite d'exercice d'options de souscription d'actions et de BSA non constatés en cours d'exercice.	231 448€	1 431 929,84€	231 448	21 732 561€
16 août 2007	Augmentation de capital à la suite d'exercices d'options de souscription d'actions non constatés entre le 1 ^{er} janvier et le 10 août 2007	87 620€	422 225,85€	87 620	21 820 181
31 décembre 2007	Augmentation de capital à la suite d'exercices d'options de souscription d'actions non constatés en cours d'exercice depuis le 15 août 2007	86 270€	452 326,60€	86 270	21 906 451€
14 avril 2008	Augmentation de capital à la suite d'exercices d'options de souscription d'actions non constatés en cours d'exercice entre le 1 ^{er} janvier et le 14 avril 2008	85 500€	301 815,00€	85 500	21 991 951€
10 juin 2008	Augmentation de capital à la suite d'exercices d'options de souscription d'actions non constatés en cours d'exercice entre le 10 juin et le 31 juillet 2008	48 961€	316 777,67€	48 961	22 040 912€
6 août 2008	Augmentation de capital à la suite d'exercices d'options de souscription d'actions non constatés en cours d'exercice entre le 15 avril et le 10 juin 2008	60 615€	392 179,05€	60 615	22 101 527€
24 novembre 2008	Réduction de capital à la suite de l'annulation de 1 500 000 titres d'autocontrôle	-1 500 000€	-13 533 742,15€	-1 500 000	20 601 527€
12 mai 2009	Réduction de capital à la suite de l'annulation de 560 152 titres d'autocontrôle	560 152€	-4 030 789,77€	-560 152	20 041 375€
24 juin 2010	Augmentation de capital à la suite d'exercices de BSA entre le 1 ^{er} janvier et le 24 juin 2010	203€	1 624€	203	20 041 578€
12 janvier 2011	Augmentation de capital à la suite d'exercices de BSA entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2010	115 504€	926 385,50€	115 504	20 157 082€

2.3. RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE (DATE DE CLÔTURE DES TROIS DERNIERS EXERCICES)

À la connaissance de la Société, la répartition du capital social à la date de clôture des trois derniers exercices était la suivante :

AU 31 DÉCEMBRE 2010

ACTIONNAIRES	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE THÉORIQUES	%
CDCEVM	519 698	2,58	519 698	2,19
FSI	2 847 408	14,13	2 847 408	12,01
D. LOUIS/Groupe HDL	5 496 155	27,27	7 872 847	33,21
■ D. LOUIS	485 658	2,41	921 316	3,89
■ HDL SAS	3 438 466	17,06	4 339 178	18,31
■ EEC SAS	8 770	0,04	12 670	0,05
■ CEFID SAS	1 020 607	5,06	2 041 214	8,61
■ H2DA SARL	542 654	2,69	558 469	2,36
Concert élargi SABGBMCMGF	170 636	0,85	245 374	1,04
Concert élargi plus GVDB	123 813	0,61	187 626	0,79
Conseil de Surveillance	406 199	2,02	799 557	3,37
FCP Salariés	261 090	1,30	498 540	2,10
Public	9 533 811	47,30	9 935 145	41,91
Autocontrôle	798 272	3,96	798 272	3,37
Totaux	20 157 082	100,00	23 704 467	100,00

AU 31 DÉCEMBRE 2009

ACTIONNAIRES	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE THÉORIQUES	%
CDCEVM	519 698	2,59	519 698	2,35
FSI	2 997 408	14,96	2 997 408	13,56
D. LOUIS/Groupe HDL	5 496 155	27,42	7 459 782	33,76
■ D. LOUIS	485 658	2,42	689 173	3,12
■ HDL SAS	3 438 466	17,16	5 198 578	23,53
■ EEC SAS	8 770	0,04	8 770	0,04
■ CEFID SAS	1 020 607	5,09	1 020 607	4,62
■ H2DA	542 654	2,71	542 654	2,46
Concert élargi SABGBMC	113 636	0,57	120 030	0,54
Concert élargi plus GVDB	73 813	0,37	111 526	0,50
Directoire (Hors DL)	187 449	0,94	–	0,00
Conseil de Surveillance	405 199	2,02	405 243	1,83
FCP Salariés	237 450	1,18	455 850	2,06
Public	9 640 401	48,10	10 027 375	45,38
Autocontrôle	557 615	2,78	557 615	–
Totaux	20 041 375	100,00	22 654 527	100,00

AU 31 DÉCEMBRE 2008

ACTIONNAIRES	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE THÉORIQUES	%
CDC	3 517 106	17,1	3 517 106	15,21
D. LOUIS/Groupe HDL	5 491 285	26,7	7 445 912	32,21
■ D. LOUIS	485 658	2,4	680 173	2,94
■ HDL SAS	3 438 466	16,7	5 198 578	22,49
■ EEC SAS	3 900	0,0	3 900	0,02
■ CEFID SAS	1 020 607	5,0	1 020 607	4,41
■ H2DA	542 654	2,6	542 654	2,35
Concert élargi SABGBMCJFL	138 241	0,7	144 635	0,63
Concert élargi plus GVDB	63 813	0,3	101 526	0,44
Directoire (Hors DL)	202 054	1,0	–	–
Conseil de Surveillance	405 556	2,0	405 599	1,75
FCP Salariés	231 500	1,1	449 900	1,95
Public	9 984 566	48,5	10 284 721	44,49
Autocontrôle	769 460	3,7	769 460	3,33
Totaux	20 601 527	100,0	23 118 859	100,0

2.4. DIVIDENDES

Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat (article 2277 du Code Civil). L'Assemblée Générale du 5 mai 2010 a fixé le dividende revenant à chacune des actions composant le capital social à 0,25€ (à l'exclusion des actions auto-détenues). Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 12 mai 2011 le versement d'un dividende de 0,45€ par action.

2.5. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

DATE	PLUS HAUT COURS	DATE DU PLUS HAUT COURS	PLUS BAS COURS	DATE DU PLUS BAS COURS	DERNIER COURS	COURS MOYEN (OUVERTURE)	COURS MOYEN (CLÔTURE)	NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	CAPITAUX EN MILLIONS D'EUROS	NBRE DE SÉANCES DE COTATION
janvier 2010	9,350	15/01	8,010	04/01	8,550	8,829	8,816	435 700	3,85	20
février 2010	9,450	25/02	8,330	09/02	9,400	8,900	8,907	517 074	4,63	20
mars 2010	11,810	25/03	9,250	02/03	11,180	10,410	10,467	715 511	7,68	23
avril 2010	12,250	15/04	11,020	01/04	11,650	11,609	11,606	470 458	5,49	20
mai 2010	12,700	13/05	10,440	26/05	11,850	11,721	11,741	684 148	8,06	21
juin 2010	13,440	21/06	11,110	01/06	13,100	12,623	12,718	745 678	9,47	22
juillet 2010	13,100	01/07	11,270	21/07	11,880	12,167	12,122	320 772	3,89	22
août 2010	12,550	10/08	11,560	27/08	11,610	11,998	12,002	359 902	4,31	22
septembre 2010	12,650	15/09	11,600	01/09	12,460	12,285	12,280	437 046	5,36	22
octobre 2010	13,280	07/10	12,310	01/10	13,250	12,901	12,933	388 697	5,03	21
novembre 2010	14,200	04/11	12,710	30/11	13,160	13,520	13,520	443 844	6,04	22
décembre 2010	14,000	16/12	12,820	01/12	13,650	13,360	13,403	426 906	5,67	23

1) Source Euronext - Ce document n'est donné qu'à titre informatif et ne saurait en toute hypothèse dégager de toute responsabilité la Société quant à ses obligations légales.
Code: FR0000074148: Assystem.

2.6. ENGAGEMENT DE CONSERVATION SOUSCRIT PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Néant.

Il n'existe aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de l'émetteur.

2.7. NANTISSEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES (AU 31 DÉCEMBRE 2010)

NOM DE L'ACTIONNAIRE INSCRIT AU NOMINATIF PUR	BÉNÉFICIAIRE	DATE DE DÉPART DU NANTISSEMENT	DATE D'ÉCHÉANCE DU NANTISSEMENT	CONDITION DE LEVÉE DU NANTISSEMENT	NBRE D'ACTIONS DE L'ÉMETTEUR NANTIES	% DE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR NANTI
D. LOUIS	Swiss Life BP	2 avril 2009	30 avril 2011	Remboursement partiel du crédit	190 000	0,95
	La Cie 1818	11 juin 2009	11 juin 2011	Remboursement du découvert	135 998	0,68
	BNP	30 juin 2009	30 juin 2011	Remboursement du découvert	70 660	0,35
HDL SAS	Swiss Life BP	9 décembre 2009	30 novembre 2011	Remboursement du crédit	1 045 000	5,21
	BNP PARIBAS	2005	22 juin 2011	Remboursement du découvert	160 000	0,80
	BNP PARIBAS	22 juin 2007	22 juin 2011	Remboursement du prêt par CEFID	650 000	3,24
H2DA SARL	HDL SAS	26 juillet 2005	25 juillet 2011	Remboursement du crédit	457 654	2,28
	BNP PARIBAS	30 juin 2010	30 juin 2011	Remboursement découvert	85 000	0,42
CEFID SAS	BNP PARIBAS	22 juin 2007	22 juin 2011	Remboursement du prêt	1 020 607	5,09

Les nantissements non significatifs (représentant moins de 0,5% du capital de l'émetteur) ainsi que ceux dont l'échéance était antérieure à la date de publication du présent document ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

2.8. PACTES D'ACTIONNAIRES

Néant.

2.9. CAPITAL SOCIAL NON ENCORE ÉMIS

Néant.

2.9.1. Délégations de compétences et autorisations au Directoire en matière d'augmentation ou de réduction du capital social

Le Directoire, en vertu de diverses décisions prises par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2010 ainsi que par l'Assemblée Générale précédentes, dans leur partie extraordinaire, a reçu les autorisations suivantes :

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE/AUTORISATIONS	MONTANT MAXIMUM DE L'AUGMENTATION/RÉDUCTION DE CAPITAL	DURÉE	AGE AYANT PRIS LA DÉCISION
Annulation des actions acquises en vertu des programmes de rachat d'actions	Réduction maximum 2 060 152	26 mois (30 juin 2011)	30 avril 2009 (15 ^e résolution)
Émission d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables avec maintien du droit préférentiel de souscription.	Augmentation 5 000 000€	26 mois (> 30 juin 2011)	30 avril 2009 (16 ^e résolution)
Émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.	Augmentation en nominal jusqu'à 10M€	26 mois (> 5 juillet 2012)	5 mai 2010 (12 ^e résolution)
Émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'un Placement privé (dont montant de créances inférieur à 4M€)	Augmentation en nominal jusqu'à 10% du capital social/an	26 mois (> 5 juillet 2012)	5 mai 2010 (13 ^e résolution)

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE/AUTORISATIONS	MONTANT MAXIMUM DE L'AUGMENTATION/RÉDUCTION DE CAPITAL	DURÉE	AGE AYANT PRIS LA DÉCISION
Incorporation de réserves, bénéfiques, primes de fusion ou d'apport combiné ou non avec émission d'actions de performance	Augmentation 20M€ du montant nominal du capital social	26 mois (> 30 juin 2011)	30 avril 2009 (18 ^e résolution)
Émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE	Montant nominal au jour de la mise en œuvre = 2% du capital social	26 mois (> 5 juillet 2012)	5 mai 2010 (14 ^e résolution)
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (ancien régime légal et fiscal). Reste valable jusqu'à son échéance (décision AGE du 5 mai 2010 dans sa 15 ^e résolution)	Augmentation 2% du montant nominal du capital au jour de l'utilisation de l'autorisation	38 mois (> 14 juillet 2011)	15 mai 2008 (15 ^e résolution)
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (nouveau régime légal et fiscal). Dont 1% du montant nominal sans condition de performance à certains salariés (hors Directoire).	Augmentation 3% du montant nominal du capital au jour de l'utilisation de l'autorisation	38 mois (> 5 juillet 2013)	5 mai 2010 (15 ^e résolution)
Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions Avec conditions de performance pour dirigeants mandataires sociaux. Pour les autres attributaires une partie pourra ne pas être assujettie à condition de performance.	Augmentation 2% du montant nominal du capital au jour de l'utilisation de l'autorisation	38 mois (> 5 juillet 2013)	5 mai 2010 (16 ^e résolution)

Ces autorisations données ou renouvelées le 5 mai 2010 ont annulé et remplacé toutes les autorisations/délégations antérieures de même nature.

Aucune utilisation de ces pouvoirs en 2010.

2.9.2. Bons de souscription d'actions

Au 31 décembre 2010 les bons de souscription d'actions émis par la société sont les suivants :

Place de cotation : Euronext Paris.

MNÉMOTECHNIQUE DU BON	CODE ISIN	DATE D'ÉMISSION	ECHÉANCE DU BON	PARITÉ D'EXERCICE	PRIX D'EXERCICE	SOLDE AU 31/12/2010
ASSBR (BSAR 2013) ⁽¹⁾	FR0010356535	5 septembre 2006	31 juillet 2013	1 BSAR = 1 action	35,00€	4 892 734
ASBBS (BSAR 2012)	FR 0010166371	20 avril 2005	31 mars 2012	1 BSAR = 1,13 action	10,15€	442 822
(BSAAR 2015) ⁽²⁾	FR 0010630590 1 ^{ère} cotation 12 juillet 2010 incessible avant cette date	9 juillet 2008 (exercable du 12 juillet 2010 au 9 juillet 2015)	9 juillet 2015	1 BSAAR = 1 action	11,1€	3 247 925

(1) Ces BSAR 2013 ont été créés à l'issue d'une Offre Publique d'Echange, initiée par Assystem sur la période du 18 juillet au 5 septembre 2006, ayant porté sur les BSAR 2012, à raison de l'émission de deux (2) BSAR 2013 et une (1) action Assystem contre deux (2) BSAR 2012 apportés.

2 446 367 actions Assystem ont été créées, portant ainsi le capital de 19 054 746€ à 21 501 113€.

Les parités d'exercice des BSAR 2012 (non apportés et restant en circulation) et BSAR 2007 ont été mécaniquement réajustés comme suit :

- 1,13 action pour 1 BSAR 2012 (ASBBS) exercé à 10,15€ ;
- 1,13 action pour 1 BSAR 2007 (BRTBS) exercé à 40,50€.

(2) Les BSAAR 2015 ont été créés à l'issue de l'émission par Assystem sur la période du 24 au 30 juin 2008 d'un emprunt d'un montant nominal de 65 000 000€ représenté par 130 000 OBSAARS (obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition) auxquelles étaient attachés lesdits bons. (cf. note d'opération portant le visa AMF 08-128 du 13 juin 2008).

2.9.3. Options de souscription d'actions

Aucune utilisation de ces pouvoirs en 2010.

2.9.4. Attributions Gratuites d'Actions (AGA)

Aucune utilisation de ces pouvoirs en 2010.

3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	DELOITTE ET ASSOCIÉS				KPMG			
	Montant H.T.		%		Montant H.T.		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	158	154	29	30	164	150	28	38
Filiales intégrées globalement	336	296	60	57	258	238	44	59
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Émetteur	0	–	0	–	153	–	26	–
Filiales intégrées globalement	0	–	0	–	–	4	0	1
Sous-Total	494	450	89	87	575	392	98	98
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social								
Autres	62	68	11	13	7	10	2	2
à préciser si >10% des honoraires d'audit	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous-Total	62	68	11	13	7	10	–	2
Total	556	518	100	100	582	402	100	100

2 GOUVERNANCE

Assystem est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette forme de société permet de dissocier avec efficacité la fonction de gestion et celle de contrôle.

La direction d'Assystem attache une grande importance à l'efficacité de son processus de prise de décisions importantes et à la fluidité de l'information au sein du Groupe, cette préoccupation permanente découlant notamment de son mode d'organisation très décentralisé.

1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance, conformément aux statuts et à son règlement intérieur se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an.

Afin d'assurer correctement sa mission, il reçoit une information régulière et complète sur les points qui lui sont soumis préalablement à ses séances, portant sur l'ensemble des questions mises à l'ordre du jour et notamment trimestriellement sur la gestion de la Société.

Le Conseil de Surveillance, qui selon l'article 15 des statuts est composé de trois membres au moins et de quinze au plus, est actuellement constitué des personnes suivantes :

- Monsieur Michel Combes, qui assure la Présidence ;
- Stanislas Chapron ;
- Rémy Chardon ;
- Pierre Guenant ;
- Gilbert Lehmann ;
- Jean-Pascal Tranié ;
- Sté Amarillys, représentée par Armand Carlier ;
- FSI, représenté par Bertrand Finet ;
- Monsieur Desgeorges a été membre de ce Conseil jusqu'au 30 décembre 2010 date de son décès.

Deux nouveaux membres seront proposés au vote des actionnaires à la prochaine Assemblée Générale du 12 mai 2011.

Michel Combes

Né en 1962. Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, il débute sa carrière en 1986 à France Télécom à la Direction des Réseaux Extérieurs puis à la Direction des Affaires Industrielles et Internationales. Après un parcours en cabinet ministériel de 1991 à 1995, il rejoint TéléDiffusion de France comme Directeur Général adjoint, fonction qu'il cumule de juin 1996 à fin 1999 avec celle de Président-Directeur Général de GlobeCast.

De décembre 2001 à décembre 2002, Michel Combes occupe les fonctions de Directeur Général d'Assystem, société spécialisée dans le domaine de l'ingénierie industrielle ; précédemment Vice-Président exécutif du Groupe Nouvelles Frontières de décembre 1999 à fin 2001.

En janvier 2003, Michel Combes intègre le Groupe France Télécom en tant que Directeur Exécutif en charge des Équilibres Financiers et Création de Valeurs NExT et membre du Comité stratégique du Groupe France Télécom.

Mi-mai 2006, il est Président Directeur Général de TDF. Michel Combes est CEO Vodafone Europe depuis octobre 2008 et nommé au conseil d'administration de Vodafone en juin 2009.

Il est membre du Conseil de Surveillance d'Assystem depuis 2003 et Président depuis le 25 janvier 2004.

Stanislas Chapron

Né en 1959. Diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole Nationale des Techniques Avancées (ENSTA), et de l'Université de Stanford, Californie, Stanislas Chapron débute sa carrière en 1985 à la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) comme Ingénieur d'études au STTE en charge de contrats d'études et de développement de systèmes de Défense Aérienne. En 1986 il travaille comme Directeur de Programme Adjoint sur le Programme AWACS Français, puis en 1987 est nommé représentant permanent de la Direction des Constructions Aéronautiques de la DGA auprès de Boeing à Seattle pour le programme AWACS, et travaille comme co-manager de l'équipe franco-britannique de management du programme. De 1990 à 1993, il travaille à la Délégation aux Relations Internationales (DRI) de la DGA comme Chargé de Mission, puis comme Sous-Directeur Adjoint "Amériques-Afrique-Asie". De 1993 à 1995, il est Conseiller Technique au Cabinet du Ministre de l'Industrie, des Postes et des Télécommunications, et du Commerce Extérieur, en charge de la politique spatiale et de la recherche industrielle. En 1995 il rejoint Faugère & Jutheau, filiale française du Groupe Marsh & McLennan, comme Directeur Adjoint de sa Division Risques Spécialisés. En 1997 il est promu Directeur Général Adjoint, Membre du Directoire de Cekar & Jutheau, devenu en 1998 Marsh France. Puis en 2006 il est promu Président du Directoire et Chief Executive Officer de Marsh France, ainsi que membre des Comités Exécutifs de Marsh EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) et International (Amérique Latine, EMEA, Asie, Pacifique).

Il est aussi Vice Président du Centre d'Etudes et de Prospectives Stratégiques (CEPS), Président de son Cercle Espace. Il a participé à la commission mise en place fin 2003 pour élaborer des propositions de restructuration de la politique spatiale française et de l'organisation spatiale française. Il est membre du Conseil de Surveillance d'Assystem depuis 2004.

Rémy Chardon

Né en 1947. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de PARIS et ancien élève de l'ENA. Nommé Sous-préfet en 1972, il occupe différents postes territoriaux avant de rejoindre en 1977 le cabinet de Louis de Guiringaud, Ministre des Affaires étrangères, puis de devenir l'année suivante Chef de cabinet de son successeur, Jean François-Poncet.

En fonction au ministère de l'Intérieur de 1981 à 1986, il devient Conseiller technique au cabinet de Jacques Chirac, Premier Ministre, jusqu'en 1988. Il le rejoint en 1990 à la Mairie de Paris en qualité de Directeur de l'inspection générale de la Ville, puis de Directeur de cabinet du maire. Après l'élection présidentielle de 1995 il est nommé Chargé de mission auprès du Premier ministre Alain Juppé. L'année suivante il rejoint le secteur autoroutier où il préside successivement la Société du Tunnel du Mont-Blanc, la Société des Autoroutes Paris-Normandie (2001) et la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (2003). Parallèlement, il exerce de 1997 à 2000 les fonctions de Président de l'Etablissement de Recherche et d'Activités Pétrolières (ERAP).

Il est également Président de l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes (ASFA) de 2002 à 2004 et Président de l'Association Européenne des Concessionnaires d'Autoroutes à Péage (ASECAP) de 2003 à 2005. Après avoir exercé en qualité de consultant de 2006 à 2010, il est depuis peu Préfet hors cadre au ministère de l'intérieur.

Il est membre du Conseil de Surveillance d'Assystem depuis 2005.

Pierre Guenant

Né en 1950. Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris en 1972, il entre dans le Groupe Jacobs-Jacques Vabre où il occupe différentes fonctions à la direction commerciale puis il rejoint, en 1976, le Groupe Heuliez où il aura en charge plusieurs unités de production jusqu'en 1984. Dès 1980, il crée et préside jusqu'en 2010, ce qui deviendra le Groupe PGA, un des leaders de la distribution automobile en Europe, tout en développant d'autres activités au sein de PGA Holding.

Il est membre du Conseil de Surveillance d'Assystem depuis 2004.

Armand Carlier (Sté Amarillys)

Né en 1949. Ingénieur au Corps des Mines, Armand CARLIER a exercé différentes fonctions au sein de l'administration du Ministère de l'Industrie jusqu'en 1981 puis au sein du groupe Schlumberger de 1982 à 1994, notamment comme Vice Président Exécutif des Services Pétroliers en Afrique-Méditerranée. Dans le groupe Lagardère puis EADS de 1994 à 2004 il a été président directeur général des filiales Matra-Marconi-Space, puis Astrium et Matra-Automobile. Il est depuis 2007, à travers sa holding familiale Amarillys, président de la société d'équipements aéronautiques militaires Alkan SAS. Il est membre du Conseil de Surveillance d'Assystem depuis octobre 2004.

Gilbert Lehmann

Né en 1945. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et d'Etudes Supérieures de Sciences Economiques, M. Lehmann a exercé plusieurs fonctions dans le secteur public bancaire avant de rejoindre le groupe Framatome en 1983. Directeur des Financements et de la Trésorerie, puis Directeur Financier de 1990 à 1996 et Directeur Délégué de 1996 à 2001, M. Lehmann a occupé plusieurs postes d'administrateurs dans des entreprises cotées en France et aux Etats-Unis. Nommé Directeur Général Adjoint d'AREVA à la constitution de l'entreprise en 2001, il exerce cette fonction jusqu'en 2008 où il est nommé Conseiller du Directoire. M. Lehmann est Vice-Président du groupe minier ERAMET et Vice-Président de STMicroelectronics NV. Il est membre du Conseil de Surveillance d'Assystem depuis 2003.

Jean-Pascal Tranié

Né en 1959. Diplômé de l'Ecole Polytechnique, Jean-Pascal Tranié se consacre depuis douze ans aux investissements dans des sociétés non cotées après avoir occupé des fonctions de direction dans le groupe Veolia Energie au début des années 90. De 1995 à 1997, il exerce la fonction de directeur général des activités médias et multimédia de Vivendi et siège au conseil d'administration de Havas, UGC, et studios de Babelsberg, avant de lancer les fonds d'investissement de Vivendi dans les technologies de l'information.

En 2003, il fonde avec Vivek Tandon le groupe euro-asiatique Aloe, exclusivement consacré aux énergies propres et aux sociétés contribuant à la défense de l'environnement. Jean-Pascal Tranié est Président Aloe Private Equity. Il est membre du Conseil de Surveillance d'Assystem depuis 2004.

Bertrand Finet

Né en 1965. Diplômé de l'ESSEC, il débute sa carrière dans le domaine du Capital Investissement et du Private equity en 1991 chez 3i à Londres puis à Paris; en 1996 il entre chez CVC Capital Partners France où il gère des MBOs majoritaires. Puis, en 2006 chez Candover France, en tant que responsable du bureau de Paris, il sera en charge de l'origination, de la réalisation et du suivi des investissements en France; dans le cadre des levées de fonds il est en relation avec les investisseurs. Il est nommé en septembre 2009 Directeur membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). À la suite de l'apport des titres Assystem au FSI par la CDC il est nommé représentant permanent au Conseil de Surveillance d'Assystem.

Ces membres du Conseil de Surveillance, viennent d'horizons divers, sept d'entre eux répondent aux critères spécifiques d'indépendance tels que précisés par le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP-MEDEF. L'analyse des critères a été revue en Comité des Rémunérations et des Nominations pour chacun des membres, le 09 mars 2011. Il ressort de cette revue que MM. Michel Combes, Armand Carlier, Rémy Chardon, Pierre Guenant, Gilbert Lehmann, Jean-Pascal Tranié et Bertrand Finet sont «indépendants».

Les membres sont nommés pour des mandats de 3 (trois) ans renouvelables.

Durant l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois et a reçu les dossiers préparatoires correspondants. Le taux de présence des membres a été de 93%.

Au cours du dernier exercice, le Conseil a traité des sujets suivants :

- de tous les thèmes récurrents comme les comptes semestriels et annuels, le chiffre d'affaires trimestriel, les engagements hors bilan, les prévisions de résultat et d'activité, les rémunérations des dirigeants et du renouvellement ou de l'approbation de conventions règlementées;
- d'autres thèmes plus spécifiques, les projets d'acquisitions et les cessions d'actifs/sociétés;
- des évolutions stratégiques du Groupe.

Le conseil dispose d'un règlement intérieur qui décrit en particulier les règles de fonctionnement du Conseil.

À cet égard, le Conseil de Surveillance a décidé de traiter directement des sujets relevant de la réflexion stratégique du groupe et a constitué en son sein deux comités, à savoir: un comité d'audit et un comité des rémunérations et des nominations, disposant chacun de son propre règlement intérieur.

1.1. LE COMITÉ D'AUDIT (COMITÉ DES COMPTES)

Au 31 décembre 2010, il est composé de Messieurs Jean-Pascal Tranié qui assure la présidence du Comité, Armand Carlier (Sté Amarillys), Gilbert

Lehmann et Bertrand Finet (FSI) ; tous répondent aux critères d'indépendance tels que cités au paragraphe I. Le Comité d'audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans l'exécution de ses missions et responsabilités dans le domaine financier et de l'audit. Il a pour mission, à cet effet :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et les tableaux d'activité et de résultat ;
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- d'examiner la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs conditions de rémunérations aux fins de formuler les observations ;
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux Comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions de l'année en cours ;
- d'examiner chaque année le rapport du Directoire sur l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, et les engagements hors bilan significatifs.

Le comité d'audit s'est réuni sept fois en 2010, le taux de présence a été de 89%.

Les points suivants ont fait l'objet d'un examen spécifique :

- le budget prévisionnel de l'exercice ;
- l'évolution de la trésorerie ainsi qu'un projet de restructuration de la dette ;
- l'analyse des risques et des provisions correspondantes ;
- l'examen du projet de rapport du président du Conseil de Surveillance sur les travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne ;

- l'examen de tous les projets de communiqués financiers et des dossiers de présentation à la SFAF ;
- un projet de cession d'immeuble du Groupe sis à Vénissieux ;
- la présentation de la démarche Groupe sur l'amélioration du Contrôle interne dans le cadre de la Loi de Sécurité Financière ;
- la présentation, l'état d'avancement du plan d'audit interne et des travaux sur le contrôle interne 2010.

1.2. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Au 31 décembre 2010, il est composé de Messieurs Stanislas Chapron et Rémy Chardon ; ce dernier répond aux critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance. Monsieur Jean-Pierre Desgeorges qui assurait la Présidence de ce Comité est décédé le 30 décembre 2010.

Le comité des rémunérations s'est réuni quatre fois en 2010 ; le taux de présence a été de 100%.

Il est chargé de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil de Surveillance, des membres du Directoire, du Président du Directoire, d'éventuels directeurs généraux et des membres du Comité d'audit. Il est également tenu informé par le Président du Conseil de Surveillance des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil de Surveillance le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée Générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité peut proposer par ailleurs au Conseil de Surveillance la rémunération de certains mandataires sociaux et, sur demande du Président du Conseil de Surveillance, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ ASSYSTEM AU 31 DÉCEMBRE 2010

Michel COMBES

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Membre du Conseil de Surveillance	Assystem SA	AGO 30/04/2009 (renouvellement)	AGO comptes 2011	Oui
Président du Conseil de Surveillance	Assystem SA	CS 30/04/2009	AGO comptes 2011	Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Directeur Général Europe	Vodafone (Royaume Uni)	10/2008		Oui
Membre du Comité de Direction non exécutif	ISS Equity A/S, ISS Holding A/S and ISS A/S	07/2010		Oui

Armand CARLIER

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Représentant permanent de la SARL Amarillys Conseil & Investissement, membre du Conseil de Surveillance	Assystem SA	CS 22/10/2004 (cooptation) Renouvelé AG 05/05/2010	AGO comptes 2012	Oui
Renouvelé AG 5/5/2010"	AGO comptes 2012	Oui	AGO comptes 2011	Oui
Gérant	AMARILLYS Conseil et Investissement	03/2004	AGO comptes 2010	Oui
Président	ALKAN SAS	15/05/2007	Assemblée exercice 2010	Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Néant				

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ ASSYSTEM
AU 31 DÉCEMBRE 2010

Stanislas CHAPRON

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Membre du Conseil de Surveillance	Assystem SA	AGO 5 mai 2010 (renouvellement)	AGO comptes 2012	Oui
Membre du Directoire et Président	Marsh SA	CS 18 mai 2006	AGO comptes 2009	Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Néant				

Rémy CHARDON

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Membre du Conseil de Surveillance	Assystem SA	AGO 15 mai 2008 (renouvellement)	AGO comptes 2010	Oui
Administrateur	MI 29 (Compagnie financière)	2001	AG juin 2012	Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Néant				

Bertrand FINET

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Représentant permanent du Fonds Stratégique d'Investissements, membre du Conseil de Surveillance	Assystem SA	CS 4 nov. 2009 (cooptation succession de la CDC)	AGO comptes 2011	Oui
Membre du Comité d'Audit	Assystem SA	CS 4 nov. 2009	idem	Oui
Président du Conseil de Surveillance	Fonds de Consolidation des Entreprises (FCDE)			Oui
Membre du Comité Consultatif	CDC Capital Investissement			Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Néant				

Pierre GUENANT

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Membre du Conseil de Surveillance	Assystem SA	Renouvelé AG 5 mai 2010	AGO comptes 2012	Oui
Co-Gérant	PGAHOLDING SARL	31 août 1999	Durée indéterminée	Oui
Membres du Conseil de Surveillance	ICARE Assurance SA	1 mai 2005	1 ^{er} mai 2010	Oui
CFAO SA.	Membre du CS	16 novembre 2009	AGO comptes 2010	Oui
ADVINI SA.	Membre du CS	4 juin 2010	AGO comptes 2015	Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Néant				

Gilbert LEHMANN

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'Audit	Assystem SA	AGO 30 avril 2009 (renouvellement)	AGO comptes 2011	Oui
Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration. Membre du Comité d'Audit	ERAMET	AGO 21 avril 2007	AGO comptes 2012	Oui
Président du Conseil de Surveillance	LINA'S DEVELOPPEMENT SA	avril 2010	AGO comptes 2015	Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration	STMicroelectronic Holding N.V. (Pays-Bas)	décembre 2006	AGO comptes 2010	Oui

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ ASSYSTEM
AU 31 DÉCEMBRE 2010

Jean-Pascal TRANIE

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Membre du Conseil de Surveillance	Assystem SA	AGO 30 avril 2009 (renouvellement)	AGO cptes 2011	Oui
Président du Directoire	Aloe Private Equity SA	mars 2004		Oui
Membre du Conseil d'administration	CS Communication & Systèmes SA	2004		Oui
Directeur Général	Valorca SAS			Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT	MANDAT EN COURS
Néant				

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (1^{ER} JANVIER 2006 AU 31 DÉCEMBRE 2010)

Michel COMBES

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Président du conseil d'administration	Pages Jaunes (mandat exercé jusqu'au 30 janvier 2006)	Non
Administrateur	Eurotunnel	Non
Administrateur	Fortuneo	Non
Administrateur	Procapital	Non - Membre du CS
Administrateur	Sonaecom	
Président et Directeur Général	TDF	Non - fin oct. 2008
Administrateur	Europacorp	Non - fin sept. 2008
Président du conseil d'administration	Carlson Wagonlit France	Non - fin juil. 2008
Membre du Conseil de Surveillance	Altamir	Non - fin fév. 2008
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Membre du Conseil de Surveillance	Equant (Pays Bas)	Non
Administrateur	Liberty TV (Belgique)	Non - fin mars 2008
Administrateur	Weather (Italie)	Non - fin oct. 2008
Membre du Comité de Direction non exécutif	ISS holding AIS and ISSAIS	Oui
Directeur Général Europe	Vodafone (Royaume-Uni)	Oui

Armand CARLIER

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Président du Directoire	ACMF (Aérostructures Civiles et Militaires de France) SAS	Oui
Président	ALKAN SAS	Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Néant		

Stanislas CHAPRON

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Membre du Directoire et Président du Directoire	Marsh SA	Oui
Directeur Général	Marsh SA	Non
Président Directeur Général	Marsh Finances SA	Non
Administrateur	Marsh Finances SA	Non

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (1^{ER} JANVIER 2006 AU 31 DÉCEMBRE 2010)

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Néant		

Rémy CHARDON

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Président Directeur Général	Autoroutes Paris-Rhin-Rhône	Non
Administrateur	MI 29 (Compagnie financière)	Oui
Administrateur	Autoroutes Rhone Alpes (AREA)	Non
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Néant		

Pierre GUENANT

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Président du Conseil de Surveillance	PGA SA.	Non
Administrateur	PGATP	Non
Administrateur	JFLD Production	Non
Membre du Conseil de Surveillance	ICARE SERVICE SA.	Non
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Néant		

Gilbert LEHMANN

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Administrateur	FRAMAPAR	Non
Administrateur	CNS	Non
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Administrateur	ST MicroElectronics Holding BV	Oui
Président - Administrateur	SEPI - Suisse	Non

Jean-Pascal TRANIE

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Président du Directoire	Aloe Private Equity SA	Oui
Membre du Conseil d'Administration	Compagnie des Signaux SA	
Membre du Conseil d'Administration	Ademus SA	
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Néant		

2. LE DIRECTOIRE

Le Directoire est actuellement composé de six membres, le Président du Directoire, Dominique Louis, qui représente la société vis à vis des tiers, et cinq membres: Martine Griffon-Fouco, Stéphane Aubarbier, David Bradley (de nationalité britannique), Gérard Brescon et Gilbert Vidal, rassemblant un ensemble de compétences fonctionnelles et opérationnelles nécessaires au développement du Groupe.

Le Directoire en tant qu'organe collégial de la société se réunit en moyenne 2 fois par mois.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Seul le Président du Directoire peut engager la société vis-à-vis des tiers.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU 31 DECEMBRE 2010

Dominique LOUIS

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Président du directoire	Assystem SA	CS 18 janvier 2010 (renouvellement)	22 janvier 2013
Président	HDL SAS	30 juin 2003 (1 ^o nomination 24 décembre 1992)	Indéterminé
Président	Entreprises en Croissance SAS	30 juin 2003	Indéterminé
Président	CEFID SAS	24 mars 2003	Indéterminé
Co-gérant - Président du collège de la gérance	H2DA SARL	Renouvellement AGO 29 juin 2010	AGO comptes 2010
Gérant	SCI Les Grives Comtadines	13 décembre 2000	Indéterminé
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Administrateur	Samuel Créations SA (Suisse)	1997	

Stéphane AUBARBIER

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Membre du Directoire	Assystem SA	18 janvier 2010 (renouvellement)	22 janvier 2013
Co-gérant - Membre du collège de la gérance	H2DA Sarl	30 juin 2010	AGO comptes 2010
Président	Assystem EOS	31 décembre 2009	Indéterminé
Gérant	JEMS Sci	2010	2015
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Administrateur	Assystem UK Ltd (GB)		

David BRADLEY

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Membre du Directoire	Assystem SA	CS 18 janvier 2010 (renouvellement)	22 janvier 2013
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Managing Director	Assystem Group UK Ltd (Holding)		Indéterminé
Managing Director	Assystem UK Ltd		Indéterminé
Managing Director	Inbis (Isle of Man) Limited		Indéterminé
Administrateur	Silver Atena Limited (holding)	22 juillet 2009	Indéterminé
Administrateur	Assystem Engineering Consulting (Shanghai) Co Ltd	6 février 2007	Indéterminé
Administrateur Délégué	ASSYSTEM Italia	14 juillet 2009	
Managing Director	Assystem Deutschland Holding GmbH	21 janvier 2009	Indéterminé

Gérard BRESCON

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Membre du directoire	Assystem SA	18 janvier 2010 (renouvellement)	22 janvier 2013
Co-gérant - Membre du collège de la gérance	H2DA Sarl	Renouvellement AGO 29 juin 2010	AGO comptes 2010
Président	Assystem France SAS	30 juin 2005	Indéterminé
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Administrateur et Président	Assystem Italia	13 juillet 2009	Indéterminé

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU 31 DECEMBRE 2010

Martine GRIFFON-FOUCO

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Membre du directoire	Assystem SA	18 janvier 2010 (renouvellement)	22 janvier 2013
Président	Anafi SAS	30 mars 2009	Indéterminé
Administrateur et Président NRE	INSIEMA	12 décembre 2006	31 décembre 2011
Représentant permanent d'Assystem Engineering and Operation Services	ASG SA	1 ^{er} février 2009	31 décembre 2012
Administrateur - Personnalité qualifiée	GIAT	6 octobre 2010	6 octobre 2015
Président et Administrateur	Alphatest SA	14 octobre 2010 (renouvellement)	31 décembre 2015
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Néant			

Gilbert VIDAL

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Membre du Directoire	Assystem SA	18 janvier 2010 (renouvellement)	22 janvier 2013
Directeur Financier	Groupe Assystem		
Président	Assystem Innovation SAS	Décision Associé 4 décembre 2006	Indéterminée
Président	Silver Atena France SAS	Décision Associé 2 décembre 2008	Indéterminée
Président	Assystem International	AGO du 30 juin 2010	Indéterminée
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	DATE DE NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Administrateur	Assystem Engineering Consulting (Shanghai)		Indéterminée
Administrateur	Silver Atena Ltd	2008	Indéterminée
Administrateur	Specialist Services Ltd.	15 décembre 2008	Indéterminée
Administrateur	Assystem Group UK Ltd.		Indéterminée
Administrateur	Assystem Italia		Indéterminée
Gérant	Assystem Belgium		Indéterminée

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE (DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2006) - HORS GROUPE. MISE À JOUR AU 31 DÉCEMBRE 2010.

Dominique LOUIS

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Président	HDL SAS	Oui
Président	Entreprises en Croissance (EEC) SAS	Oui
Président	CEFID SAS	Oui
Président du Collège de Gérance	H2DA SARL	Oui
Représentant permanent d'EEC, administrateur	Léonardo Finance SA	Non
Gérant	SCI Les Grives Comtadines	Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Administrateur	Samuel Créations (Suisse)	Oui

Stéphane AUBARBIER

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Co-gérant - Membre du collège de la gérance	H2DA Sarl	Oui
Gérant	JEMS Sci	Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Néant		

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE (DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2006) - HORS GROUPE. MISE À JOUR AU 31 DÉCEMBRE 2010.

David BRADLEY

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Néant		
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Néant		

Gérard BRESCON

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Co-gérant - Membre du collège de la gérance	H2DA Sarl	Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Néant		

Martine GRIFFON FOUCO

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Personnalité qualifiée	GIAT Industrie	Oui
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Néant		

Gilbert VIDAL

FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS EN FRANCE	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Président	Fracere	Non
Administrateur	Melox	Non
Administrateur	FCI	Non
Administrateur	Framapar	Non
Administrateur	Areva Insurance & Reinsurance	Non
FONCTIONS & MANDATS EXERCÉS À L'ÉTRANGER	SOCIÉTÉ	MANDAT EN COURS
Président + Administrateur	TDI (Suisse)	Non

3. INITIÉS ET CHARTE DE DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire conformément aux recommandations reprises par le Règlement Général de l'AMF, sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société et s'interdisent d'intervenir à titre personnel sur les titres Assystem pendant les périodes visées par la réglementation.

Les modalités pratiques d'application ont été définies dans le Code de déontologie boursière interne, chaque mandataire ayant attesté par écrit en avoir pris connaissance; de plus, la Société leur diffuse chaque année, les dates auxquelles elle a prévu de rendre publiques les informations trimestrielles ou semestrielles.

Cette procédure a été étendue aux principaux collaborateurs du groupe qui ont accès à des informations privilégiées, qu'ils soient initiés permanents ou occasionnels. Cette procédure a été élargie aux «tiers» intervenant de façon permanente ou occasionnelle pour la société, tels que Banquiers, Avocats, Conseils.

À ce titre, la société Assystem a établi en juillet 2004 une liste d'initiés conforme aux dispositions de l'article L.621-18-4 du Code monétaire et financier. Cette liste est mise à jour de manière systématique deux fois par an au 31 juillet

et au 31 décembre, concernant les Initiés dits «permanents», et chaque fois que nécessaire lors d'un projet particulier nécessitant l'intégration d'initiés dits «occasionnels».

4. CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société, des membres du Conseil de Surveillance et des dirigeants de la Société et leurs intérêts privés et/ou devoirs.

En outre, à la connaissance d'Assystem, aucun de ses mandataires sociaux :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels) ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

5. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2010 AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE EN FONCTION

5.1. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les montants de jetons de présences et autres rémunérations versés aux membres du Conseil de Surveillance au titre des exercices 2010 se sont élevés à 313 145€.

À l'exception de Monsieur Jean-Pierre Desgeorges, aucun membre du Conseil de Surveillance n'a reçu de rémunérations autres que des jetons de présences.

Pour les jetons de présence, le Conseil de Surveillance a pérennisé la méthode de pondération des responsabilités appliquée depuis 2004, et a décidé d'effectuer le paiement des jetons de présence le 1^{er} novembre de chaque année, prorata temporis, en un seul versement pour l'exercice concerné. En 2010 comme pour les exercices précédents il a été tenu compte, pour le versement, de l'absentéisme de chacun des membres selon un mode de calcul arrêté par le Comité des Rémunérations et des Nominations. Les rémunérations versées en 2009 et 2010 au titre des exercices 2009 et 2010, figurent dans le tableau qui suit :

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	TITRE	MONTANTS VERSÉS EN 2009 EN€	MONTANTS VERSÉS EN 2010 EN€
Michel Combes	Président	33 000	50 223
Jean-Pierre Desgeorges ⁽¹⁾	Vice-Président CS et Président Comité des Rémunérations	41 000	33 482
■ Jetons de présence		81 670	88 145
■ Autres rémunérations ⁽²⁾			
Jean-Pascal Tranié	Président du Comité d'Audit	22 080	24 107
Armand Carlier	Membre du Conseil de Surveillance + audit	25 770	20 926
Rémy Chardon	Membre du Conseil de Surveillance	20 650	16 741
Stanislas Chapron	Membre du Conseil de Surveillance	11 100	16 741
Pierre Guénant	Membre du Conseil de Surveillance + audit	10 400	20 926
Gilbert Lehmann	Membre du Conseil de Surveillance	25 750	20 926
Caisse Dépôts Consignations	Membre du Conseil de Surveillance + audit	0	20 926
Total		271 420	313 145
■ dont Jetons de présence		189 750	225 000
■ dont Autres rémunérations		81 670	88 145

(1) Monsieur Jean-Pierre Desgeorges est décédé le 30 décembre 2010.

(2) Dans le cadre de la mission confiée par le Conseil de Surveillance à Monsieur Desgeorges : mission de représentation du Conseil de Surveillance et mission de lobbying dans le domaine du transport et de l'énergie.

5.2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Les conditions de rémunération des membres du Directoire sont présentées au Comité des Rémunérations et des Nominations qui en fait rapport au Conseil de Surveillance.

Nommés depuis le 22 janvier 2004 : Dominique Louis, Gérard Brescon,

Nommé depuis le 29 mars 2005 : Stéphane Aubarbier

Nommé depuis le 21 décembre 2006 : Gilbert Vidal

Nommé depuis le 13 décembre 2007 : David Bradley

Nommée depuis le 4 novembre 2009 : Martine Griffon-Fouco

5.2.1. Rémunération de M. Dominique Louis - Président du Directoire

Une convention réglementée, signée entre Assystem et HDL SAS le 22 janvier 2004 et renouvelée pour l'exercice 2010, définit les prestations de management et de direction en matière de stratégie, fournies par HDL SAS à Assystem, dont une partie est sous-traitée par HDL SAS auprès de sa filiale, la société H2DA. Les prestations entre HDL SAS / H2DA et Assystem procèdent de relations commerciales visées par une convention réglementée qui fait l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Les prestations mentionnées ci-dessus sont rémunérées par des honoraires comprenant une partie fixe d'un montant de 545 200€ en 2010 et une partie variable de 817 800€ en 2010 (à verser en 2011). La partie variable des honoraires versée par Assystem à HDL (incluant la partie variable de H2DA reversée par HDL à cette dernière) est déterminée par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des rémunérations. Cette partie variable est définie selon des modalités et critères qui sont décrits pages 127 et 128 du document de référence 2010.

DOMINIQUE LOUIS PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE	MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009		MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2010	
	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS
Rémunération fixe ⁽¹⁾	150 000€	150 000€	150 000€	150 000€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (voiture)	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	150 000€	150 000€	150 000€	150 000€

(1) Rémunération versée par HDL SAS au titre du montant du Président de HDL SAS.

5.2.2. Rémunération des autres membres du Directoire au cours de l'exercice 2010 et au cours des trois derniers exercices

► Membres du Directoire gérants majoritaires de la société H2DA

En 2010 et depuis le 1^{er} octobre 2005, les rémunérations de MM. Aubarbier, Brescon sont versées par H2DA – intervenant en tant que sous-traitant de la société HDL SAS dans le cadre de la convention précitée.

Selon cette convention, les gérants majoritaires de la société H2DA sont détachés auprès d'Assystem SA pour assurer les mandats de membres du Directoire d'Assystem.

Même si aucun lien de contrôle n'existe entre Assystem, d'une part, et HDL SAS ou H2DA, par souci de transparence vis à vis des actionnaires d'Assystem, bien que les prestations relèvent d'une convention commerciale (citée ci-dessus), le détail des rémunérations allouées par H2DA à son collègue de gérants en 2010 est indiqué ci-après, selon le modèle des tableaux AFEP-MEDEF. Les membres du Directoire, gérants majoritaires d'H2DA, bénéficient de la part d'Assystem SA d'un défraiement pour les dépenses engagées dans le cadre de leur mandat social.

GÉRARD BRESCON MEMBRE DU DIRECTOIRE, GÉRANT MAJORITAIRE H2DA	MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009		MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2010	
	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS
Partie fixe brute	250 000€	250 000€	275 000€	275 000€
Partie variable brute	Néant	275 000€ Au titre de 2008	240 000€ à verser en 2011 au titre de 2010	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	250 000€	525 000€	515 000€	275 000€
Actions gratuites	134 550€ valorisées mais non versées		-	-

STÉPHANE AUBARBIER MEMBRE DU DIRECTOIRE, GÉRANT MAJORITAIRE H2DA	MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009		MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2010	
	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS
Partie fixe brute	250 000€	250 000€	300 000€	300 000€
Partie variable brute	Néant	275 000€ Au titre de 2008	260 000€ à verser en 2011 au titre de 2010	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	250 000€	525 000€	560 000€	300 000€
Actions gratuites	134 550€ valorisées mais non versées		-	-

► **Membres du Directoire dont les rémunérations sont directement portées par des sociétés du Groupe**

- Le Tableau n° 10 récapitule l'ensemble des rémunérations.
- Il est rappelé que la rémunération de M. David Bradley au titre de son

contrat de travail est assurée par la filiale anglaise du Groupe, Assystem UK (dont la charge est refacturée à Assystem SA); la rémunération de Martine Griffon-Fouco est assurée par Assystem Engineering and Operation Services SAS.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations dues en 2010 et rappel 2009 et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

GILBERT VIDAL MEMBRE DU DIRECTOIRE – SALARIÉ ASSYSTEM SA	EXERCICE 2009	EXERCICE 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	253 845€	493 600€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Total	253 845€	493 600€
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	134 550€	Néant

DAVID BRADLEY MEMBRE DU DIRECTOIRE - SALARIÉ ASSYSTEM UK	EXERCICE 2009	EXERCICE 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	263 822€	529 040€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Total	263 822€	529 040€
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	134 550€	Néant

La rémunération a été versée par la société Assystem UK Ltd, au titre de son contrat de travail et de ses fonctions de CEO de l'entité britannique.

MARTINE GRIFFON-FOUCO MEMBRE DU DIRECTOIRE À COMPTER DU 4 NOVEMBRE 2009 - SALARIÉE ASSYSTEM FRANCE	EXERCICE 2009 (2 MOIS)	EXERCICE 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	30 626€	465 105€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Total	30 626€	465 105€
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant

Tableau 2
Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

GILBERT VIDAL MEMBRE DU DIRECTOIRE	MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009		MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2010	
	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS
Rémunération fixe brute	250 000€	250 000€	250 000€	250 000€
Rémunération variable brute	Néant	200 000€ au titre de 2008	240 000€ à verser en 2011 au titre de 2010	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	3 845€	3 845€	3 600€	3 600€
Total	253 845€	453 845€	493 600€	253 600€

DAVID BRADLEY MEMBRE DU DIRECTOIRE À COMPTER DU 13/12/2007	MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009		MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2010	
	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS
Rémunération fixe brute	250 000€	250 000€	275 000€	275 000€
Rémunération variable brute	Néant	200 000€ au titre de 2008	240 000€ à verser en 2011 au titre de 2010	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	13 222€*	13 222€*	14 040€**	14 040€**
Total	263 822€	463 822€	529 040€	289 040€

* 11 856 £ sur la base d'un taux de conversion de la £ de : 1,12** 12 000 £, taux de conversion de 1,17

MARTINE GRIFFON-FOUCO MEMBRE DU DIRECTOIRE	MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009		MONTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2010	
	DUS	VERSÉS	DUS	VERSÉS
Rémunération fixe brute	30 626€	30 626€	250 000€	250 000€
Rémunération variable brute	Non concernée	Non concernée	210 000€ à verser en 2011 au titre de 2010	Néant au titre de 2009
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Non concernée	Non concernée	5 105€	5 105€
Total	30 626€	30 626€	465 105€	255 105€

Tableau 3
Jetons de présence

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	TITRE	MONTANTS VERSÉS EN 2009 EN€	MONTANTS VERSÉS EN 2010 EN€
Michel Combes	Président	33 000	50 223
Jean-Pierre Desgeorges ⁽¹⁾	Vice-Président CS et Président Comité des Rémunérations	41 000	33 482
■ Jetons de présence		81 670	88 145
■ Autres rémunérations ⁽²⁾			
Jean-Pascal Tranié	Président du Comité d'Audit	22 080	24 107
Armand Carlier	Membre du Conseil de Surveillance + audit	25 770	20 926
Rémy Chardon	Membre du Conseil de Surveillance	20 650	16 741
Stanislas Chapron	Membre du Conseil de Surveillance	11 100	16 741
Pierre Guénant	Membre du Conseil de Surveillance + audit	10 400	20 926
Gilbert Lehmann	Membre du Conseil de Surveillance	25 750	20 926
Caisse Dépôts Consignations	Membre du Conseil de Surveillance + audit	0	20 926
Total		271 420	313 145
■ dont Jetons de présence		189 750	225 000
■ dont Autres rémunérations		81 670	88 145

(1) Monsieur Jean-Pierre Desgeorges est décédé le 30 décembre 2010.

(2) Dans le cadre de la mission confiée par le Conseil de Surveillance à Monsieur Desgeorges : mission de représentation du Conseil de Surveillance et mission de lobbying dans le domaine du transport et de l'énergie.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

Tableau 6

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social ; selon autorisation de l'AGE du 15 mai 2008 selon le régime légal en vigueur à cette époque.

EXERCICE 2010

Néant.

EXERCICE 2009

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	N° ET DATE DU PLAN	NOMBRE D'ACTIONNÉS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2009	VALORISATION DES ACTIONS SELON LA MÉTHODE RETENUE POUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITÉ
Gérard Brescon	novembre 2009	15 000	134 550€	5 novembre 2011	5 novembre 2013
Stéphane Aubarbier	novembre 2009	15 000	134 550€	5 novembre 2011	5 novembre 2013
Gilbert Vidal	novembre 2009	15 000	134 550€	5 novembre 2011	5 novembre 2013
David Bradley	novembre 2009	15 000	134 550€	5 novembre 2011	5 novembre 2013

EXERCICE 2008

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	N° ET DATE DU PLAN	NOMBRE D'ACTIONNÉS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2008	VALORISATION DES ACTIONS SELON LA MÉTHODE RETENUE POUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITÉ
Jean-François Lours	mai 2008	25 000	250 000€	15 mai 2010	15 mai 2012
Gérard Brescon	mai 2008	25 000	250 000€	15 mai 2010	15 mai 2012
Stéphane Aubarbier	mai 2008	25 000	250 000€	15 mai 2010	15 mai 2012
Gilbert Vidal	mai 2008	25 000	250 000€	15 mai 2010	15 mai 2012
David Bradley	mai 2008	25 000	250 000€	15 mai 2010	15 mai 2012

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant.

Tableau 8

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Tableau 9

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux et options levées

Néant.

Tableau 10
Synthèse des rémunérations des dirigeants

DIRIGEANT MANDATAIRES SOCIAUX	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGE DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION DE FONCTIONS		INDEMNITÉ RELATIVE À UNE CLAUSE DE NON CONCURRENCE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Dominique Louis								
Président Directoire	–	non - Président HDL	–	non	–	non	–	non
Début mandat : 22 janvier 2004	–	–	–	–	–	–	–	–
Fin mandat : 18 janvier 2013	–	–	–	–	–	–	–	–
Gérard Brescon								
Membre du Directoire	–	non - Gérant majoritaire H2DA	–	non	–	non	–	non
Début mandat : 22 janvier 2004	–	–	–	–	–	–	–	–
Fin mandat : 18 janvier 2013	–	–	–	–	–	–	–	–
Stéphane Aubarbier								
Membre du Directoire	–	non - Gérant majoritaire H2DA	–	non	–	non	–	non
Début mandat : 22 janvier 2004	–	–	–	–	–	–	–	–
Fin mandat : 18 janvier 2013	–	–	–	–	–	–	–	–
Gilbert Vidal								
Membre du Directoire	oui porté par Assystem SA	–	oui art 83 plan à cotisation définie	–	oui en cas de rupture à l'initiative de l'employeur sauf en cas de rupture pour faute grave ou lourde	–	–	non
Début mandat : 21 déc. 2006	–	–	cf. p. 49 DDR 2009 § 5.2.2.2	–	cf. p. 49 DDR 2009 § 5.2.2.2	–	–	–
Fin mandat : 18 janvier 2013	–	–	–	–	Montant défini 400 000€	–	–	–
David Bradley								
Membre du Directoire	oui	–	–	non	–	non	–	non
Début mandat : 13 déc. 2007	porté par Assystem UK	–	–	–	–	–	–	–
Fin mandat : 18 janvier 2013	–	–	–	–	–	–	–	–
Martine Griffon-Fouco								
Membre du Directoire	oui	–	–	non	–	non	–	non
Début mandat : 04 nov. 2009	porté par Assystem EOS	–	–	–	–	–	–	–
Fin mandat : 18 janvier 2013	–	–	–	–	–	–	–	–

3 RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

1. L'ACTIVITÉ

1.1. LE MARCHÉ ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ D'ASSYSTEM

1.1.1. Les tendances du marché

Assystem est un acteur de premier plan du marché européen de l'ingénierie et du conseil en technologies. Ses équipes assistent les grands industriels pour réduire les coûts et les délais de leur projets, optimiser leurs processus de développement, de fabrication et de mise sur le marché, rendre possible la conception et la production d'innovations où que ce soit dans le monde. Assystem intervient sur tout le cycle industriel, de la conception à la maintenance, en passant par la production, les essais et la mise en service.

En raison de la crise, la croissance du secteur de l'ingénierie a marqué un temps d'arrêt. Dans l'automobile, en particulier, certains programmes, ainsi que les activités d'ingénierie qui y étaient liées, ont été arrêtés brutalement fin 2008. Selon les prévisions du BIPE, les activités d'ingénierie devraient baisser de 2,1% en 2010, après une baisse de 6,5% en 2009, alors que les investissements dans l'industrie, la construction et les services auront baissé de 7,1% en 2009 et de 2,5% en 2010. Le BIPE prévoit cependant une reprise des investissements industriels de 2% en volume à partir de 2011, avec des disparités assez importantes selon les secteurs, de 0,9% dans l'automobile à 2,6% pour les biens d'équipement. Cette croissance molle devrait toutefois être soutenue par deux facteurs essentiels :

- d'une part, la croissance de la demande en produits et process verts, qui nécessite des investissements importants ;
- d'autre part, le besoin permanent d'améliorer la compétitivité industrielle, au travers de programmes d'optimisation des process.

Aussi SYNTEC-Ingénierie prévoit un retour des taux de croissance de l'activité des sociétés d'ingénierie à leurs valeurs antérieures, soit environ 4 à 5% par an, et une croissance du même ordre de leurs emplois dès 2011.

1.1.2. Le positionnement d'Assystem

Sur ce marché, en France et à l'international – avec un fort tropisme européen, Assystem développe des compétences et une offre à la fois en ingénierie des infrastructures complexes et en R&D externalisée. Son savoir-faire industriel est en pointe sur des secteurs aussi divers que l'aéronautique, l'énergie - en particulier le nucléaire, les transports dont l'automobile, la défense et le spatial ou encore les sciences de la vie.

Premier Bureau d'étude européen en aérostructure, Assystem est un acteur incontournable de l'ingénierie aéronautique européenne, même si l'entreprise a encore un potentiel de développement dans les métiers de l'électronique et informatique embarquée dans ce secteur.

Dans l'énergie, et en particulier dans le nucléaire, Assystem bénéficie d'une expérience de plus de 40 ans qui fait la différence auprès d'une filière strictement réglementée où les compétences sont rares. Son alliance avec l'ingénieur britannique Atkins renforce son positionnement unique en Europe et lui permet de prendre des positions à l'international.

Dans les autres secteurs, Assystem bénéficie de relations de longue date et solide avec des clients, champions dans leur domaine, auprès desquels l'entreprise a su faire la différence en enrichissant ses savoir-faire de son expérience croisée dans plusieurs domaines, et la force de compétences acquises auprès de métiers identifiés et forts.

Plus de la moitié des prestations d'Assystem se fait au forfait, témoignant de la reconnaissance dont ses équipes bénéficient auprès des clients à piloter des projets, développer des savoir-faire et apporter de la productivité de manière récurrente et fiable. Sa gestion rigoureuse du cash met en exergue la force de son modèle et le corollaire des engagements que l'entreprise prend auprès de ses clients.

1.1.3. Organisation et compétences d'Assystem

Pour répondre au mieux à ces deux activités et servir les exigences de ses clients, Assystem s'est organisée en trois pôles :

► Plant Engineering & Operations

Accompagne l'industrie dans la maîtrise de ses investissements industriels, de la conception d'infrastructures à leur démantèlement, en passant par la construction et la maintenance.

► Aerospace Mechanical Engineering

Met ses expertises mécaniques et technologiques au service des aviateurs, motoristes et équipementiers, et intervient sur tout ou partie de leurs programmes, des études à la réalisation.

► Technology & Product Engineering

Intervient sur le développement matériel et logiciel de produits et systèmes destinés aux secteurs des transports, de la défense et des nouvelles technologies.

Le groupe Assystem sert ses clients où qu'ils soient dans le monde et sa capacité à mobiliser des ressources lui permet de les accompagner dans toutes leurs opérations, en s'appuyant sur ses 13 filiales et son offre offshore – Roumanie et Inde.

Grâce à cette présence internationale et à sa capacité à intervenir dans le cadre de contrats transnationaux, le Groupe est positionné pour accompagner ses clients comme partenaire de premier rang, en particulier dans l'aéronautique, où il est le premier bureau d'études européen en aérostructures.

Assystem fonde son ambition sur sa culture du partenariat, la complémentarité des savoir-faire de ses filiales, son adaptabilité à des situations changeantes et l'anticipation des futurs marchés de ses clients. Le Groupe a entrepris un redéploiement de ses ressources pour répondre aux attentes des secteurs, en Europe aujourd'hui, et dans le monde demain.

Son vivier d'ingénieurs spécialisés constitue un véritable avantage concurrentiel pour le Groupe. Assystem est l'un des rares groupes d'ingénierie à intégrer des experts affichant des parcours de plus de trente ans dans le domaine du nucléaire. Depuis 2008, le Groupe travaille à étoffer et enrichir ses savoir-faire au sein de son centre de formation, le «Assystem Nuclear Institute». À raison de 400 ingénieurs formés par an principalement sur la technologie EPR et les projets de centres de recherche (ITER, CERN, LMJ, etc.), il est à même de proposer au marché les compétences de pointe qui lui manquent. Le Groupe travaille également à développer les compétences internes de ses clients.

Dans un contexte de reprise économique, Assystem s'est fixé comme objectif d'intensifier sa croissance organique en consolidant, dans tous ses métiers, ses positions auprès de ses grands clients. Par la croissance externe et les partenariats, le Groupe se donne également les moyens de saisir les opportunités offertes par le dynamisme de secteurs à fort potentiel, comme l'énergie ou les systèmes embarqués.

1.2. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ GLOBALE DU GROUPE SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2010 est marquée par une nette reprise de l'ensemble de nos activités, en France comme à l'International. Le chiffre d'affaires du Groupe progresse ainsi de +4,7% par rapport à l'année précédente, témoignant du dynamisme retrouvé pour l'ensemble des marchés sur lesquels le Groupe intervient. L'année a également été marquée par la cession des activités d'Assystem en Italie.

En France, la croissance ressort à 1,4% sur l'année et confirme le redémarrage des activités en 2010. L'International affiche une croissance de 12,7% sur l'année, tirée par l'excellente performance au Royaume-Uni (+23,4%).

Les activités *Plant Engineering & Operations* (44% du CA Groupe au 31 décembre 2010) connaissent une croissance de +4,1% en 2010. Le secteur nucléaire, qui représente la moitié du pôle, confirme la tendance observée depuis le début de l'année en affichant une croissance de +16%. Assystem est présent sur tous les segments de marché : ingénierie, exploitation et maintenance des installations existantes, construction et mise en service de nouveaux équipements, recherche, sans oublier les activités de démantèlement. Les autres activités du pôle, dont l'énergie conventionnelle, restent mal orientées.

Les activités *Aerospace Mechanical Engineering* (27% du CA Groupe au 31 décembre 2010) affichent une progression de +4,9% sur l'ensemble de l'année. Concentrées sur l'aérostructure, elles restent cependant cadencées par les conditions de déroulement des grands programmes. Le Groupe a renouvelé son référencement auprès de tous ses grands clients avionneurs, motoristes et équipementiers. Le Royaume-Uni continue d'afficher une forte croissance de l'activité renforcée en particulier par le partenariat avec Spirit Aerosystems. Ces évolutions positionnent Assystem comme un acteur majeur dans l'aérostructure et chez les motoristes.

Les activités *Technology & Product Engineering* (29% du CA Groupe au 31 décembre 2010) affichent une croissance de +4,6% sur l'année, tirée par les systèmes embarqués, en particulier dans l'automobile, secteur dont la croissance globale s'élève à +37%. Au quatrième trimestre 2010, la croissance du pôle *Technology & Product Engineering* ressort à 11,2%. Cette évolution confirme la capacité d'Assystem à se positionner afin d'accompagner la mutation des métiers, notamment dans l'automobile où les nouveaux métiers sont prédominants. Désormais armé pour capter les pleins effets de la croissance, le Groupe confirme sa capacité à jouer un rôle majeur sur ces marchés.

Le Groupe bénéficie en fin d'année d'une trésorerie nette de l'endettement positive de 34 millions d'euros (à comparer avec une dette nette proche de zéro au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2010, Assystem possède un effectif de 8 560 collaborateurs, ce qui correspond à un recrutement net de 172 collaborateurs. Par ailleurs, le Groupe a répondu à la croissance de ses activités par un recours accru à la sous-traitance et aux contractors au Royaume-Uni en augmentation d'environ 150 personnes.

En 2010, Assystem a atteint ses objectifs de taux de facturation normatif. Ce dernier ressort à 92% au second semestre et 90% sur l'ensemble de l'année.

2. LES RÉSULTATS DU GROUPE

2.1. CHIFFRES CLÉS

En millions d'euros

	2010	2009 *	VARIATION (%)
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT			
Chiffre d'affaires	636,5	607,3	4,8%
Résultat opérationnel courant	44,3	25,7	72,4%
Résultat opérationnel	44,3	15,6	184,0%
Marge opérationnelle	7,0%	2,6%	-
Résultat net des activités poursuivies	23,6	7,5	n.s.
Résultat net part du Groupe	21,5	-0,8	n.s.
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux net de trésorerie opérationnelle disponible ⁽¹⁾	51,4	35,5	44,8%
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE BILAN			
Trésorerie nette de l'endettement ⁽²⁾	+34,0	<0,8>	n.a.
Gearing	-23,5%	1,0%	-
Capitaux propres	144,7	128,6	12,5%
DONNÉES PAR ACTION (€)			
Bénéfice par action non dilué	1,10	-0,04	n.s.
Bénéfice par action dilué	1,08	-0,04	n.s.
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	0,45	0,25	-

* Le compte de résultat et le tableau de flux de Trésorerie ont été retraités de la cession des activités italiennes fin 2010, classées en «activités abandonnées».

(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité diminué des investissements relatifs au cycle d'exploitation, net des cessions.

(2) Dettes financières long et court terme diminuées de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de la juste valeur des produits dérivés de couverture de taux liés aux OBSAR.

2.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros

	2010	2009 RETRAITÉ*	VARIATION (%)	CROISSANCE ORGANIQUE (%)**
France	438,3	433,5	1,1%	1,4%
International	198,2	173,8	14,0%	12,7%
Total	636,5	607,3	4,8%	4,7%

* Les données présentées tiennent compte de la cession des activités italiennes fin 2010, classées en «activités abandonnées», ce qui impacte le chiffre d'affaires de 3,7M€ sur 2010 et de 5,8M€ sur 2009.

** A périmètre et change constants.

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 636,5M€, en hausse de +4,8%. A Périmètre et taux de change comparable, le chiffre d'affaire suit la même tendance, +4,7%. Cette croissance est nettement plus soutenue à l'International (+12,7%) qu'en France (+1,4%). La croissance par pôle d'activité est sensiblement comparable aux alentours de +5% globalement pour le Groupe (Plant Engineering & Operations +4,1%, Aerospace Mechanical Engineering +4,9%, Technology & Product Engineering +4,6%).

2.2.1. Chiffre d'affaires France

En France, la croissance sur l'exercice 2010 ressort à +1,4% sur l'année et confirme le redémarrage des activités par rapport à un exercice 2009 marqué par un recul sévère de -9,9%. Elle s'appuie sur des positions fortes du Groupe dans le nucléaire et les activités du pôle Technology & Product Engineering, tirées

par les nouveaux métiers liés à l'électronique et les systèmes embarqués (+10% au quatrième trimestre). Certains secteurs tels que l'énergie conventionnelle et le ferroviaire continuent à pâtir d'une conjoncture défavorable.

2.2.2. Chiffre d'affaires international

L'international affiche une croissance soutenue de +12,7% sur l'ensemble de l'année, tirée notamment par une excellente performance au Royaume-Uni (+23,4%). En Allemagne, avec un taux de croissance de +3,1% en 2010, Assystem bénéficie d'un réel potentiel d'amélioration, notamment dans les systèmes embarqués, où le Groupe vient de réaliser l'acquisition de Berner & Mattner. Par ailleurs, les autres marchés sur lesquels Assystem est présent ont bénéficié de la reprise de l'activité (Espagne +16,6%, Roumanie +29%). Enfin le quatrième trimestre a été marqué par la cession des activités italiennes qui n'avaient pas la taille critique.

2.3. RÉSULTAT

2.3.1. Résultat Opérationnel Courant

En millions d'euros

	2010	EN % DU CA	2009	EN % DU CA
France	26,5	6,1%	21,1	4,9%
International	17,8	9,0%	4,6	2,6%
Total	44,3	7,0%	25,7	4,2%

Le résultat opérationnel courant ressort à 44,3M€ au 31 décembre 2010.

Le résultat opérationnel courant passe de 25,7M€ en 2009 à 44,3M€ en 2010, sous l'effet des principaux impacts suivants :

- l'ensemble des activités du Groupe a renoué avec la profitabilité en 2010 ;
- en France, le Pôle Technology & Product Engineering s'est sensiblement redressé en 2010 ;
- à l'international, les activités conduites au Royaume Uni enregistrent une excellente performance et celles de la co-entreprise Silver Atena ont connu un redressement en 2010.

2.3.2. Résultat Opérationnel

Le résultat opérationnel ressort à 44,3M€ au 31 décembre 2010, contre 15,6M€ en 2009. La variation positive de 28,7M€ trouve son origine dans les éléments suivants :

- la bonne performance des activités en France (rebond général des activités en raison notamment de la sortie de crise) comme à l'International (sous l'effet en particulier de la très bonne performance du Royaume-Uni) ;
- le résultat opérationnel en 2009 avait été impacté d'une provision de 10,3M€ relative à la dépréciation du goodwill des activités anglo-indiennes apportées par l'actionnaire minoritaire lors de la création de la co-entreprise Silver Atena en 2008.

2.4. ENDETTEMENT NET ET STRUCTURE FINANCIÈRE

L'endettement net a été réduit de 34,8M€ par rapport au 31 décembre 2009, après paiement des dividendes à hauteur de 4,9M€ et la poursuite du programme de rachat d'actions (3,9M€).

En millions d'euros

	2010
Endettement net d'ouverture	-0,8
Free Cash Flow	51,4
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement financier	-0,3
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-13,0
Flux net de trésorerie lié aux activités abandonnées et divers	-3,3
Trésorerie nette de l'endettement positive de clôture	34,0

2.4.1. Free Cash Flow : +51,4M€

Le flux net de trésorerie opérationnelle disponible ressort à 51,4M€ en 2010. Il est supérieur aux 36,3M€ générés en 2009. Cette performance a pu être réalisée grâce notamment à une nouvelle amélioration du besoin en fonds de roulement d'exploitation de 14,2M€.

2.4.2. Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier : -0,3M€

Les -0,3M€ représentent principalement l'acquisition de 51% des titres de la société SICA.

2.4.3. Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement : -13M€

Les intérêts financiers payés en 2010 s'élèvent à 3,1M€. Le Groupe a versé en 2010 un dividende de 4,9M€ au titre de l'exercice 2009.

Les principales opérations de financement par fonds propres réalisés par le Groupe en 2010 concernent :

- Les achats-ventes d'actions propres pour un montant net de 3,9M€.
- La quote-part d'augmentation de capital et primes souscrites suite aux exercices de BSA pour 1,1M€.

2.4.4. Structure Financière

Au 31 décembre 2010, la structure financière est extrêmement solide avec une trésorerie nette de l'endettement de 34M€. Fort d'une trésorerie nette courante de 127,2M€ et une ligne de crédit revolving syndiqué non tirée de 55M€, le Groupe dispose de ressources financières importantes pour financer des opérations de croissance externe.

2.5. PERSPECTIVES

En s'appuyant sur des fondamentaux financiers très solides et sous l'impulsion d'un dynamisme retrouvé pour l'ensemble des secteurs d'activité sur lesquels le Groupe intervient, le Groupe envisage l'exercice 2011 sous le signe d'une croissance qui devrait être supérieure à celle du marché.

Le Groupe a par ailleurs engagé une démarche de croissance externe concrétisée au début de l'exercice 2011 par l'acquisition de la société allemande Berner & Mattner et la création avec Atkins de la co-entreprise n-triple-a.

2.6. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Au début de l'exercice 2011, Assystem a concrétisé deux opérations s'inscrivant dans le cadre de son plan stratégique de développement :

- Acquisition le 4 février 2011 de la société Berner & Mattner, société allemande dont le siège est basé à Munich, qui est spécialisée dans l'élaboration, le développement et l'évaluation de systèmes d'électronique embarquée.
- Création le 8 février 2011 de la co-entreprise n-triple-a, partenariat à 50/50 entre Assystem et Atkins. Cette alliance a vocation, en premier lieu, de répondre aux besoins des Etats et opérateurs d'électricité des pays souhaitant développer l'énergie nucléaire et offrir des prestations de conseil sur l'ensemble de la filière.

Aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la fin de l'exercice 2010.

3. COMPTES SOCIAUX ASSYSTEM SA

Au cours de cet exercice, la société a continué à développer son rôle d'animation du Groupe.

Les produits d'exploitation de l'exercice se situent à 10M€ contre 11,6M€ en 2009; ils procèdent de prestations de gestion, de mise à disposition de compétences au profit des filiales du Groupe Assystem, ainsi que de redevances.

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 14,1M€ après une perte de -12,2M€ en 2009.

Au 31 décembre 2010 la Société a un salarié.

3.1. DÉLAI DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

En application de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition au 31 décembre 2010 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

ÉCHÉANCES	DETTES NON ÉCHUES				DETTES ÉCHUES	TOTAL GÉNÉRAL
	Total	0 à 30 jours	31 à 60 jours	Au delà de 60 jours		
Au 31 décembre 2009						
Fournisseurs (401 - 403)	421 942	421 942	–	–	–	421 942
Fournisseurs d'immobilisations (404 - 405)	0	–	–	–	–	0
TOTAL	421 942	421 942	0	0	0	421 942
Au 31 décembre 2010						
Fournisseurs (401 - 403)	556 850	556 850	–	–	–	556 850
Fournisseurs d'immobilisations (404 - 405)	0	–	–	–	–	0
TOTAL	556 850	556 850	0	0	0	556 850

3.2. ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

DATE DIRECTOIRE	NATURE DE L'OPÉRATION	AUGMENTATION/ RÉDUCTION DE CAPITAL	PRIME D'ÉMISSION	NOMBRE DE TITRES ÉMIS / ANNULÉS	MONTANT CUMULÉ DU CAPITAL SOCIAL EN TITRES
24 juin 2010	Augmentation de capital à la suite d'exercices de BSA entre le 1 ^{er} janvier et le 24 juin 2010	203€	1 857,45€	203	20 041 578
12 janvier 2011	Augmentation de capital à la suite d'exercices de BSA entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2010	115 504€	926 385,50€	115 504	20 157 082

3.3. FRANCHISSEMENTS DE SEUIL EN 2010

À la suite de l'information donnée par l'émetteur sur la situation du nombre d'actions et des droits de vote au 31 décembre 2010 (date de clôture de l'exercice).

ACTIONNAIRE	CAISSE DES DÉPÔTS (SOIT FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT ET CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES)
Date du franchissement	31 décembre 2010
Cause	Modification du nombre d'actions et de droits de vote publiée par l'émetteur à la clôture de l'exercice
À la baisse	15%
En DDV	passif seuil légal : 15% seuils statutaires 2 à 14%
Capital de référence	20 157 082
DDV de référence	23 704 467
Nombre de titres détenus	2 847 408 actions et droits de vote détenus par le FSI et 519 698 actions et droits de vote détenus par CDC EVM. Au total : 3 367 106 actions et droits de vote détenus par la CDC
En capital	16,70%
En DDV	14,20%

3.4. OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS (SUR LA BASE DES INFORMATIONS PUBLIÉES PAR LES DIRIGEANTS AUPRÈS DE L'AMF)

TRANSACTION EFFECTUÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ AU TITRE DES ARTICLES L.222-14 ET L.222-15 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

IDENTITÉ	COMMENTAIRE	DATE	DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	NATURE DE L'OPÉRATION	NBRE DE TITRES
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	24 sept. 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	300
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	7 et 9 sept. 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	2 700
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	1 ^{er} et 2 sept. 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	1 975
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	31 août 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	250
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	30 août 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	800
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	27 août 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	300
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	25 août 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	1 100
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	19 et 20 août 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	675
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	17 et 18 août 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	75
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	16 août 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	2 000
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	12 et 13 août 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	2 600
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	12 et 13 août 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	5 450
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	5 août 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	30 000
HDL SAS	détenue à 100% par Dominique Louis, Président du Directoire Assystem	5, 6, 9 et 10 août 2010	BSAAR 2015FR0010630590	acquisition	9 900

3.5. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ART. L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

En matière de titres émis par la Société et de règles statutaires

Les éléments concernant l'actionariat et les droits de vote d'Assystem au 31 décembre 2010 figurent ci-après :

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉC. 2010	ACTIONS AU PORTEUR	ACTIONS AU NOMINATIF	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE EFFECTIFS	%	DROITS DE VOTE THÉORIQUES	%
CDCEVM	519 698	0	519 698	2,58	519 698	2,27	519 698	2,19
FSI	0	2 847 408	2 847 408	14,13	2 847 408	12,43	2 847 408	12,01
D. LOUIS/Groupe HDL	900 000	4 596 155	5 496 155	27,27	7 872 847	34,37	7 872 847	33,21
D. LOUIS	0	485 658	485 658	2,41	921 316	4,02	921 316	3,89
HDL SAS	900 000	2 538 466	3 438 466	17,06	4 339 178	18,94	4 339 178	18,31
EEC SAS	0	8 770	8 770	0,04	12 670	0,06	12 670	0,05
CEFID SAS	0	1 020 607	1 020 607	5,06	2 041 214	8,91	2 041 214	8,61
H2DA	0	542 654	542 654	2,69	558 469	2,44	558 469	2,36
Concert élargi SABGBMCMGF	45 898	124 738	170 636	0,85	245 374	1,07	245 374	1,04
Concert élargi plus GVDB	25 000	98 813	123 813	0,61	187 626	0,82	187 626	0,79
Conseil de Surveillance	11 339	394 860	406 199	2,02	799 557	3,49	799 557	3,37
	0							
FCP Salariés	0	261 090	261 090	1,30	498 540	2,18	498 540	2,10
Public	9 025 559	508 252	9 533 811	47,30	9 935 145	43,37	9 935 145	41,91
Autocontrôle		798 272	798 272	3,96	0		798 272	3,37
Totaux			20 157 082	100,00	22 906 195	100,00	23 704 467	100,00

Il est rappelé que les actions Assystem acquièrent, après deux ans d'inscription au nominatif des droits de vote double et que, conformément aux statuts, tout franchissement d'un seuil de détention des titres Assystem de 2% à la hausse comme à la baisse est soumis à déclaration.

En matière commerciale

L'information sur la constitution de la société H2DA (dito), sur l'élargissement de la convention commerciale conclue par Assystem avec la société HDL a été relatée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre des conventions autorisées au cours de l'exercice 2005. Cette convention s'est poursuivie en 2010. Les modalités de calcul de l'indemnité de résiliation de cette convention commerciale en cas de changement de contrôle amical et inamical y sont précisées (voir ci-après) :

- En cas de changement de contrôle amical d'Assystem et avec un préavis de trois mois, à deux fois la moyenne de la partie fixe due au titre des prestations effectuées au cours des deux années précédant la résiliation.
- À la suite d'un changement de contrôle inamical, notamment par offre publique d'acquisition ou d'échange sur Assystem non sollicitée par ses dirigeants, à trois fois la moyenne de la partie fixe due au titre des prestations effectuées au cours des deux dernières années précédant la résiliation.

Afin d'illustrer les dispositions applicables dans le cas d'une résiliation anticipée de la convention commerciale conclue par Assystem avec HDL il est rappelé qu'au 31 décembre 2010 le montant de la moyenne de la partie fixe de cette convention sur les années 2009 et 2010 s'élève à : 1 468 630€.

La nature même de l'activité du Groupe (accès aux programmes R&D, développements innovants, intervention sur des opérations classées confidentiel défense, ...) est fondée sur l'indépendance d'Assystem; nos relations commerciales, nos accords commerciaux consolidant notre positionnement dans tel ou tel secteur peuvent contenir également des clauses de «changement de contrôle» qui pourraient être mises en œuvre par nos clients ponctuellement ou dans le temps en cas d'offre publique non sollicitée.

Le tableau ci-après récapitule l'utilisation des programmes au cours de l'exercice 2010 :

SOLDE D' ACTIONS AUTO-DÉTENUES AU 31 DÉCEMBRE 2009		557 615
NOMBRE D' ACTIONS UTILISÉES EN FONCTION DES FINALITÉS		
Contrat de liquidité :		
■ Nombre de titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité		384 091
■ Nombre de titres acquis hors contrat de liquidité		434 148
■ dont achats de blocs		434 148
■ Nombre de titres vendus dans le cadre du contrat de liquidité		437 582
■ Nombre de titres annulés au cours de l'exercice		
Au profit de salariés ou mandataires sociaux :		
■ Nombre de titres remis en échange d'options d'actions gratuites		140 000
■ Nombre de titres remis en échange d'options d'achats d'actions		0

3.6. ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L' EXERCICE 2010

Le Directoire proposera à l'assemblée générale du 12 mai 2011, de renouveler cette autorisation, pour une nouvelle période de dix-huit mois, dans des conditions similaires, avec les mêmes objectifs (2 objectifs répondant au Règlement Européen, 2 objectifs de place), le prix maximum d'achat étant fixé à 30€; le pourcentage de rachat maximum pouvant évoluer en fonction des actions déjà détenues par Assystem à cette date.

Contrat de liquidité

Depuis le 1^{er} décembre 2007, la Société est liée à la Société Oddo & Cie par un contrat de liquidité conforme au RG de l'Autorité des Marchés Financiers et à la Charte de déontologie établie par l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le contrat de liquidité en cours au 31 décembre 2010 a été autorisé par l'Assemblée Générale du 5 mai 2010.

Au 31 décembre 2010, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 64 175 titres Assystem FR 0000074148;
- 1 270 924,24€ en espèces.

Mandat d'achat confié à EXANE BNP PARIBAS

Assystem a confié à EXANE BNP PARIBAS un mandat d'achat, sur le marché ou hors marché, en bloc ou par achats successifs, des titres Assystem, dans le cadre d'un contrat conforme au Règlement Européen n° 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003, portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite directive «Abus de Marché», et conforme au Règlement Général et aux recommandations de l'AMF.

Opération de croissance externe :	
■ Nombre de titres remis en paiement de croissances externes	0
Annulation de titres :	
■ Nombre de titres annulés au cours de l'exercice	0
■ Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	- 2 060 152
SOLDE D' ACTIONS AUTO-DÉTENUES AU 31 DÉCEMBRE 2010	798 272
VALEUR DES ACTIONS INSCRITES AU 31 DÉCEMBRE 2010 AU COURS MOYEN D'ACHAT	9 717 323,24
Informations complémentaires :	
■ Cours moyen des achats	12,087
■ Cours moyen des ventes	8,655
■ Montant des frais de négociation	53 768,57

3.7. INFORMATION SUR LE CAPITAL

NOMBRE DE TITRES		
Actions ordinaires émises	20 157 082	
Actions d'auto détention	798 272	
Nombre de BSAR 2012 ⁽¹⁾	442 822	Prix d'exercice : 10,15€
Nombre de BSAR 2013 ⁽²⁾	4 892 734	Prix d'exercice : 35,00€
Nombre de BSAAR 2015 ⁽³⁾	3 247 925	Prix d'exercice : 11,10€
Actions gratuites en circulation	64 700	
Nombre moyen pondéré d'actions	19 509 348	
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	19 836 888	

(1) Parité d'exercice : 1,13, Période d'exercice : jusqu'au 31 mars 2012, forçage possible à partir du 31 janvier 2009 si le cours de l'action est > à 17,5€.

(2) Parité d'exercice : 1,0, Période d'exercice : jusqu'au 31 juillet 2013, forçage possible à partir du 31 juillet 2010 si le cours de l'action est > à 52,5€.

(3) Parité d'exercice : 1,0, Période d'exercice : jusqu'au 9 juillet 2015, forçage possible à partir du 9 juillet 2013 si le cours de l'action est > à 15,54€.

3.8. DIVIDENDES

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale annuelle du 12 mai 2011, l'affectation du résultat de l'exercice au versement d'un dividende de 0,45€ par action, hors les actions auto-détenues n'ayant pas droit à dividende, le solde étant affecté au compte «Report à Nouveau».

Rappel des dividendes versés lors de trois exercices précédents

EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À RÉFACTION	
	Dividendes	Autres revenus distribués
2007	0,38€/action	Néant
2008	0,50€/action	Néant
2009	0,25€/action	Néant

3.9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2010 Assystem SA détient directement et indirectement 100% des titres et des droits de vote de ses principales filiales actives :

- Assystem France, SAS de droit français ;
- Assystem Engineering & Operations Services, SAS de droit français, et ses établissements de Genève, Finlande, Papeete & Nouméa ainsi que ses filiales de droit français Athos, INSIEMA ;
- Assystem Innovations, SAS de droit français ;
- Assystem International, SAS de droit français ;
- Assystem UK, société de droit anglais et ses filiales ;
- Assystem India Private Limited, société de droit indien ;
- Assystem Iberia, société de droit espagnol ;
- Assystem Portugal, société de droit portugais ;
- Assystem Deutschland Holding, société de droit allemand, et ses filiales Assystem Aerospace Germany et Atena ;
- Assystem Romania, société de droit roumain ;
- Assystem Belgium, société de droit belge ;
- ASM Technologies, société de droit marocain ;
- Eurosyn Développement, société de droit français.

Assystem a renforcé sa participation dans Extra Capital au cours de l'exercice.

3.10. RÉINTEGRATION DE FRAIS GÉNÉRAUX

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dépenses visées par l'article 39.4 du même Code ont atteint en 2010 la somme de 34 564€.

4. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Se reporter au Chapitre 2 - Gouvernance.

5. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

5.1. MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le conseil de surveillance est actuellement constitué de huit membres. Ces membres du Conseil de Surveillance, viennent d'horizons divers, sept d'entre eux répondent aux critères spécifiques d'indépendance tels que précisés par le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP-MEDEF. L'analyse des critères a été revue en Comité des Rémunérations et des Nominations pour chacun des membres, en Mars 2011. Il ressort de cette revue que MM. Michel Combes, Armand Carlier, Rémy Chardon, Pierre Guénant, Gilbert Lehmann, Jean-Pascal Tranié et Bertrand Finet sont « indépendants ». Michel Combes assure la présidence du Conseil de Surveillance, Jean-Pierre Desgeorges qui assurait la vice-présidence est décédé en fin d'année 2010. Deux nouveaux membres seront proposés au vote des actionnaires à la prochaine Assemblée Générale du 12 mai 2011.

5.2. MEMBRES DU DIRECTOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le Directoire est actuellement composé de six membres, le Président du Directoire, Dominique Louis, qui représente la société vis-à-vis des tiers, et cinq membres : Martine Griffon-Fouco, Stéphane Aubarbier, David Bradley (de nationalité britannique prenant ainsi en compte la dimension internationale du Groupe), Gérard Brescon et Gilbert Vidal, rassemblant un ensemble de compétences fonctionnelles et opérationnelles nécessaires au développement du Groupe.

5.3. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'ASSYSTEM SA AU 31 DÉCEMBRE 2010

Commissaires aux Comptes titulaires

► KPMG

1, cours Valmy
92923 Paris la Défense

Nommé le 30 avril 2009 pour un mandat d'une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

► Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
BP 136 - 92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé (renouvellement) le 9 juin 2005 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2011 de renouveler ce mandat.

Commissaires aux Comptes suppléants

► Monsieur PIETTE

1, cours Valmy
92923 Paris la Défense

Nommé le 30 avril 2009 pour un mandat d'une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

► BEAS représenté par William DI CICCO

7-9, villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé (renouvellement) le 9 juin 2005 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2011 de renouveler ce mandat.

6. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES ASSYSTEM SA

EXERCICE	2006	2007	2008	2009	2010
I_SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	21 732 561	21 906 451	20 601 527	20 041 375	20 157 082
Nombre d'actions émises	21 732 561	21 906 451	20 601 527	20 041 375	20 157 082
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II_RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
C.A. H.T.	12 080 615	10 908 295	13 912 284	10 706 748	9 990 586
Bénéfices avant impôts amortissements et provisions	-2 791 554	9 167 070	3 087 465	25 603 211	12 957 060
Impôts sur les bénéfices	403 973	4 576 971	-629 331	2 571 367	-461 988
Bénéfices après impôts amortissements et provisions	-8 573 774	6 843 583	-2 835 990	-12 155 118	14 147 406
Montant des bénéfices distribués	2 040 589	7 550 214	9 794 065	4 922 144	*
III_RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	-0,11	0,63	0,12	1,41	0,62
Bénéfices après impôts amortissements et provisions	-0,39	0,31	-0,14	-0,61	0,70
Dividende versé à chaque action	0,09	0,34	0,48	0,25	0,45
IV_PERSONNEL					
Nombre de salariés	0	0	1	1	1
Montant de la masse Salariale	0	0	405 154	468 660	503 889
Montant des charges sociales	80 642	37 293	427 013	113 397	665 700

* Dividende proposé au vote de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2011.

7. DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET AUTORISATIONS AU DIRECTOIRE EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Le Directoire, en vertu de diverses décisions prises par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2010 ainsi que par l'Assemblée Générale précédentes, dans leur partie extraordinaire, a reçu les autorisations suivantes :

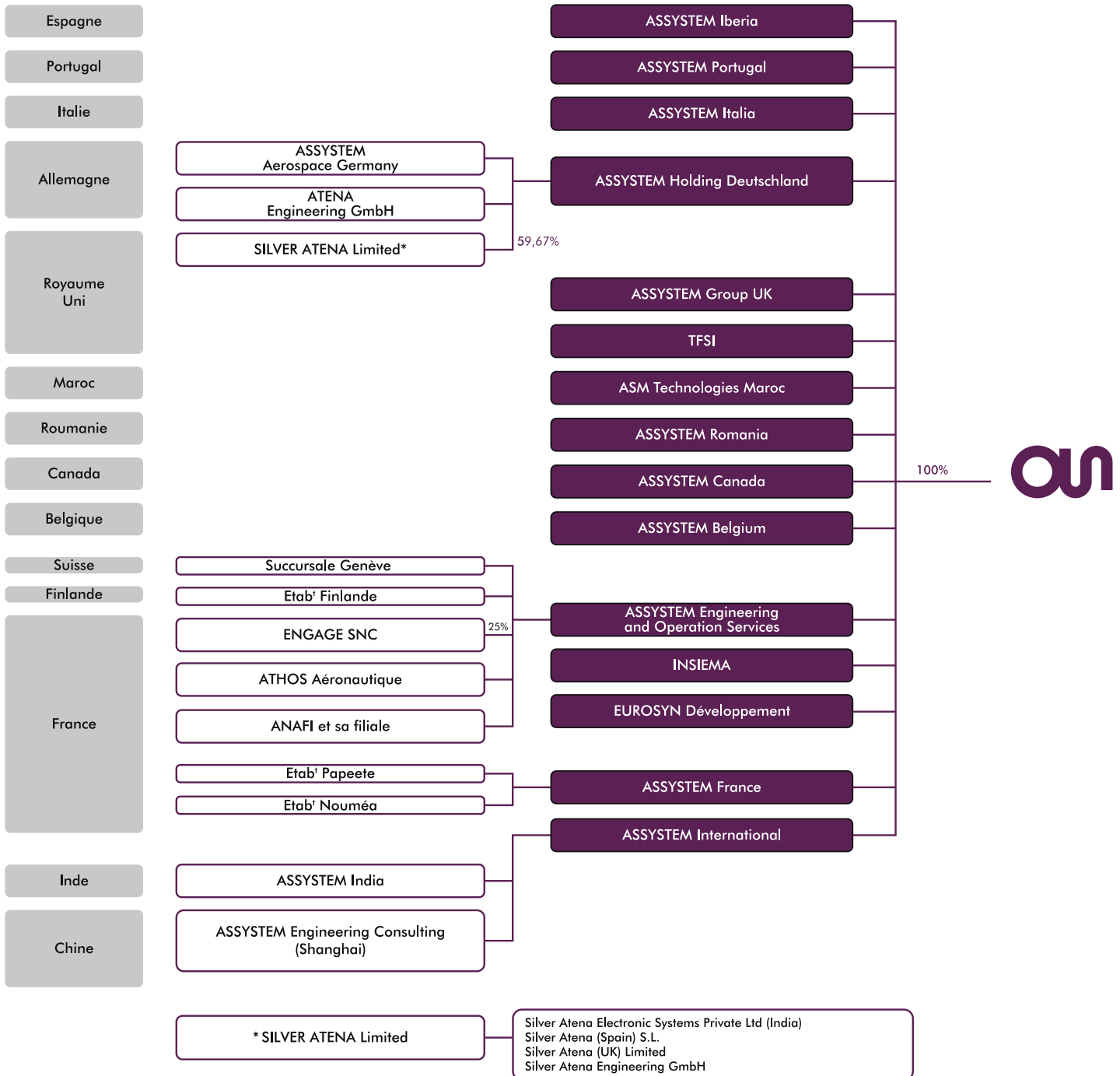
DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE/AUTORISATIONS	MONTANT MAXIMUM DE L'AUGMENTATION/RÉDUCTION DE CAPITAL	DURÉE	AGE AYANT PRIS LA DÉCISION
Annulation des actions acquises en vertu des programmes de rachat d'actions	Réduction maximum 2 060 152	26 mois (30 juin 2011)	30 avril 2009 (15 ^e résolution)
Émission d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables avec maintien du droit préférentiel de souscription.	Augmentation 5 000 000€	26 mois (> 30 juin 2011)	30 avril 2009 (16 ^e résolution)
Émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.	Augmentation en nominal jusqu'à 10M€	26 mois (> 5 juillet 2012)	5 mai 2010 (12 ^e résolution)
Émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'un Placement privé (dont montant de créances inférieur à 4M€)	Augmentation en nominal jusqu'à 10% du capital social/an	26 mois (> 5 juillet 2012)	5 mai 2010 (13 ^e résolution)
Incorporation de réserves, bénéfiques, primes de fusion ou d'apport combiné ou non avec émission d'actions de performance	Augmentation 20M€ du montant nominal du capital social	26 mois (> 30 juin 2011)	30 avril 2009 (18 ^e résolution)
Émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE	Montant nominal au jour de la mise en œuvre = 2% du capital social	26 mois (> 5 juillet 2012)	5 mai 2010 (14 ^e résolution)
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (ancien régime légal et fiscal). Reste valable jusqu'à son échéance (décision AGE du 5 mai 2010 dans sa 15 ^e résolution)	Augmentation 2% du montant nominal du capital au jour de l'utilisation de l'autorisation	38 mois (> 14 juillet 2011)	15 mai 2008 (15 ^e résolution)
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (nouveau régime légal et fiscal). Dont 1% du montant nominal sans condition de performance à certains salariés (hors Directoire).	Augmentation 3% du montant nominal du capital au jour de l'utilisation de l'autorisation	38 mois (> 5 juillet 2013)	5 mai 2010 (15 ^e résolution)
Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions Avec conditions de performance pour dirigeants mandataires sociaux. Pour les autres attributaires une partie pourra ne pas être assujettie à condition de performance.	Augmentation 2% du montant nominal du capital au jour de l'utilisation de l'autorisation	38 mois (> 5 juillet 2013)	5 mai 2010 (16 ^e résolution)

Ces autorisations données ou renouvelées le 5 mai 2010 ont annulé et remplacé toutes les autorisations/délégations antérieures de même nature.

8. FACTEURS DE RISQUES

Se reporter au chapitre 4 - Facteurs de risques, page 39.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE ASSYSTEM AU 1^{ER} JANVIER 2011



4 FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Nous détaillons ci-dessous les facteurs de risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Ces facteurs de risques sont présentés de manière hiérarchisée. Les procédures d'identification et de gestion des risques sont décrites au sein du chapitre 6, nous invitons le lecteur à s'y reporter.

1. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Malgré la reprise amorcée dans la plupart des secteurs sur lesquels nous opérons, nous avons maintenu une surveillance étroite des aspects suivants :

- sélection et autorisation des nouvelles affaires et des investissements ;
- suivi et processus de recouvrement des créances clients. À ce titre, nous avons encore accru au cours de l'exercice 2010 la surveillance du crédit client. Nous n'avons pas à ce jour enregistré de sinistre majeur relatif à la défaillance de clients liée au contexte économique actuel.

2. RISQUES CONTRACTUELS

Le développement des affaires au forfait, qui est une tendance confirmée par l'ensemble des clients, tous secteurs confondus, ou avec engagement de résultat expose le groupe à des risques liés à l'exécution de ces contrats. Pour couvrir ce risque, des revues d'affaires sont effectuées au niveau de chaque entité opérationnelle. Pour les contrats supérieurs à 300K€ ou les contrats présentant des risques spécifiques sans seuil de montant, des revues d'affaires sont organisées au niveau du groupe, auxquelles participent des membres du Directoire.

Lors de ces réunions sont revus les points suivants, affaire par affaire :

- l'avancement du chiffre d'affaires, le reste à faire ;
- la marge à terminaison ;
- les risques contractuels et le provisionnement de ces risques ;
- le cash flow de l'affaire.

Le Groupe axe notamment son développement autour des affaires au forfait passées avec les grands donneurs d'ordre, notamment du secteur aéronautique. Nous tenons toutefois à préciser que notre Groupe ne participe pas à des contrats de « risk sharing ».

La part du chiffre d'affaires réalisée au forfait au cours des deux derniers exercices s'établit comme suit :

EXERCICE	PART DU C.A. AU FORFAIT (EN %)
2009	60%
2010	66%

3. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Le Groupe Assystem exerce ses activités auprès d'une clientèle diversifiée dans les secteurs de l'industrie, en partie composée de grands comptes qui opèrent au sein de plusieurs pays. Le Groupe réalise 60% de son chiffre d'affaires avec 10 clients. Le premier client du groupe représente 20% du chiffre d'affaires réparti sur plusieurs sites et pays. Malgré le poids important des 10 premiers clients du Groupe, aucun risque réel de dépendance n'a été identifié, en raison de la diversité des services rendus pour ces derniers. Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'un référencement auprès de ses clients principaux de nature à sécuriser la relation et les volumes d'affaires sur une durée pouvant aller jusqu'à trois ans.

Le taux de non facturation opérationnelle (TNFO) est un indicateur clé pour notre métier. Ce taux correspond pour une période donnée au rapport entre le total des heures non facturées et le total des heures travaillées de l'effectif facturable ; un taux de non facturation normal pour Assystem se situe entre 8% et 10%.

La mesure de la rotation de notre effectif (turn over net) constitue un autre indicateur essentiel lié à notre activité. Il mesure sur une période donnée la variation nette des effectifs qui correspond à la différence entre les recrutements et les sorties de la période.

4. RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE MARCHÉ

Le Groupe dispose d'une organisation dédiée qui lui permet de gérer de façon centralisée l'ensemble des risques de marché : risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de contrepartie et de liquidité auxquels il est exposé. Au sein de la direction financière, la Trésorerie Groupe intervient sur les marchés financiers en tant qu'organe de gestion des risques financiers du Groupe. Elle dispose pour cela de l'organisation front/middle et back office garantissant la séparation des fonctions.

La Trésorerie Groupe produit des reportings, tous les 10 jours, au Directeur Financier sur les positions et performances de sa gestion conforme aux principes et politiques de la Direction Générale du Groupe.

4.1. RISQUE DE CRÉDIT

Afin de réduire le risque de crédit :

- un processus de suivi de l'ensemble des encours échus ou non échus est décliné dans l'ensemble des entités opérationnelles du Groupe ;
- un cadencement très régulier des facturations a été mis en place.

Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

4.2. RISQUE DE TAUX

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, pour contrôler, en fonction des conditions de marché, la répartition entre taux fixe et taux variable de l'endettement externe dans le but principalement de réduire le coût de financement. Les instruments financiers utilisés sont des contrats de swap pour la gestion dynamique de sa dette. L'endettement externe du Groupe constitué à fin décembre 2010 par sa dette obligataire est à taux fixe, le crédit revolving à taux variable n'étant pas utilisé à la date de clôture.

Voir tableau de synthèse p. 68.

4.3. RISQUE DE CHANGE

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et activités, le Groupe est exposé au risque de conversion en euros des états financiers des filiales étrangères libellés en devises locales et principalement sur la parité EUR/GBP. La volatilité des cours peut avoir un impact sur les capitaux propres et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, afin de figer les marges opérationnelles lors de contrats significatifs libellés en devises (essentiellement la partie dollar pour certains contrats dans l'aéronautique), le Groupe couvre principalement par des ventes ou achats à terme sur la durée du contrat le risque de change. Ces opérations sont adossées en montant et en maturité aux sous jacents économiques.

Voir tableau de synthèse p. 69.

4.4. RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie. Cependant les emprunts, couvertures et placements sont notamment effectués auprès d'établissements bancaires de premier rang validés par le Directoire. Les principales contreparties du Groupe sont Société Générale, CIC Nord Ouest, LCL, CA-CIB et BNP Paribas.

4.5. RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales du groupe.

Au 31 décembre 2010, du fait de sa trésorerie nette et de ligne de crédit non utilisée, le Groupe dispose d'une flexibilité financière de 179M€ et d'une maturité moyenne de sa dette d'environ 1 an et demi.

4.6. RISQUES INDUITS PAR DES CLAUSES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU FAIT DES COVENANTS

Les emprunts obligataires et le crédit revolving comportent des clauses (covenants) imposant le respect de ratios financiers. Ces ratios portent d'une part sur un calcul de gearing (rapport de l'endettement financier net sur capitaux propres) et d'autre part sur un calcul d'endettement financier net/EBITDA (rapport de l'endettement financier net sur la marge brute d'autofinancement). Ces ratios sont calculés chaque année sur la base des comptes consolidés.

Le non-respect des covenants donne au prêteur concerné la faculté d'exiger le remboursement anticipé des emprunts. À la clôture de l'exercice, le calcul des ratios est largement inférieur aux seuils déterminés dans les contrats, compte tenu notamment d'une trésorerie nette positive, diminuée de la dette, de 34,0M€ : soit un ratio de gearing de -0,23 contre un seuil de 1 et un ratio d'endettement net/EBITDA de -0,7 contre un seuil de 2,75.

5. RISQUES SOCIAUX

Un des principaux aspects de notre métier consiste à offrir une diffusion multisectorielle des compétences techniques de nos ingénieurs-consultants. En d'autres termes, selon les cycles de développement des produits ou les aléas conjoncturels des secteurs, nous repositionnons nos compétences auprès d'autres clients du même secteur ou de secteurs différents en quête des mêmes profils techniques et professionnels. Ce faisant, nous assurons une diffusion des expertises technologiques d'un secteur donné vers d'autres secteurs, nous donnons à nos consultants l'opportunité d'acquérir une connaissance large de nombreux clients ou secteurs.

L'adéquation des compétences de nos collaborateurs aux besoins de nos clients est vitale. Aussi, nous consacrons des efforts significatifs de formation de nos collaborateurs. Nous avons ainsi créé fin 2008 l'Assytem Nuclear Institute afin de transmettre notre expertise aux ingénieurs qui rejoignent le Groupe ou ceux qui sont transférés vers cette activité, avec ou sans expérience préalable dans le nucléaire.

6. RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Les systèmes d'information de toutes natures constituent une dimension essentielle et nécessaire à la conduite de nos activités. Le Groupe s'est doté d'un ensemble de dispositifs et de procédures destinées à garantir la sécurité des équipements et des applications, l'intégrité des données et la continuité des opérations. Nos filiales les plus importantes en taille et couverture de nos métiers ont développé des plans de continuité d'activité qui visent au maintien de nos opérations en cas de défaillance majeure.

L'accès à nos données et à nos applications est rigoureusement contrôlé, et en particulier, l'accès distant à nos ressources est réservé à un groupe restreint d'utilisateurs. En outre, les zones dédiées à nos clients qui sont implantées au sein de nos installations sont protégées et leur accès est limité aux seuls ingénieurs travaillant sur ces projets.

7. RISQUES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Toutes les opérations complexes (de nature contractuelle, structurelle ou contentieuse), situations litigieuses, avérées ou potentielles, sont traitées par la Direction Juridique et des Assurances qui dépend du Directoire. Afin de suivre au plus près les entités du Groupe, compte tenu de son organisation, les équipes de cette Direction sont en partie localisées au sein des unités opérationnelles et interviennent en direct dans les domaines contractuels, des fusions-acquisitions

et des cessions. Un point semestriel sur la situation des contentieux avérés est adressé par le Directoire au Conseil de Surveillance pour information.

La société ASG est partie à un contentieux judiciaire, en France, l'opposant aux Sociétés Sobrena, Acergy, et Iska Marine, suite à un incendie survenu en janvier 2010 à bord d'un navire, l'Acergy Falcon, entré en cale sèche à Brest pour des opérations de maintenance. La procédure se poursuit aujourd'hui dans sa phase d'expertise judiciaire débutée au mois de juin 2010.

Parallèlement, la société Acergy a assigné au fond la société ASG le 7 décembre 2010 devant le Tribunal de commerce de Brest en réparation du préjudice au titre de la responsabilité civile délictuelle. Le montant du préjudice matériel réclamé, à ce jour, par Acergy (montant des travaux ayant permis de remettre le bateau en service) s'élève à 43M€. L'analyse du Groupe est, qu'à ce jour, aucun élément ne permet d'établir que la société ASG ait commis une faute quelconque, ni l'origine certaine du feu. Le groupe confirme par ailleurs qu'en cas d'éventuelle mise en cause, ce sinistre serait éligible aux polices d'assurance du groupe. Acergy a également assigné les autres intervenants, parties à ce sinistre.

Une décision rendue en décembre 2010 par le Tribunal allemand «German Federal Labour Court» a acté la nullité de la grille de rémunération qui résulte de l'accord collectif national signé entre de nombreuses entreprises du secteur et le syndicat CGZP, remplacé par la suite par un accord signé avec le syndicat BZA. Sur la base de cette décision, les salariés du secteur concerné pourraient réclamer l'alignement de leur rémunération sur celle pratiquée par l'entreprise cliente au sein de laquelle ils réalisent leur activité d'ingénieur ou technicien (principe d'«equal pay»).

À l'heure actuelle, aucun jugement n'a été prononcé, ni action n'a été entreprise par les salariés de nos filiales allemandes concernées par cette décision.

À ce jour, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du Groupe.

8. RISQUES LIÉS AUX DÉLOCALISATIONS

Certains de nos clients se sont engagés sur la voie de la délocalisation d'une partie de leurs activités vers des pays réputés «à bas coût». Le Groupe Assystem dispose d'implantations dans ces zones géographiques destinées à accompagner nos clients dans la réalisation de leurs projets délocalisés et à se doter d'un potentiel de développement sur les marchés locaux y afférents.

9. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Compte tenu de notre métier, l'activité des sociétés du Groupe n'a pas d'implication en matière d'environnement. Dans le domaine nucléaire, nous nous positionnons comme prestataire intellectuel, et nous ne pouvons être exploitant nucléaire au sens de la réglementation.

10. POLITIQUE D'ASSURANCE

Assystem a souscrit à une police de Responsabilité Civile Professionnelle et Exploitation couvrant les filiales françaises et internationales.

Les limites de garanties s'élèvent à 20M€ pour chacune de ces deux polices (RC Professionnelle et RC Exploitation). La police responsabilité civile professionnelle intervient en différence de condition et différence de limite des polices locales étrangères, dans le cadre d'une police intégrée.

Pour les activités Aéronautique le Groupe a souscrit à une police d'assurance spécifique couvrant les dommages matériels et immatériels pour un montant maximum de 100M€.

Pour le reste, les principales polices du groupe ont été renouvelées en 2010 aux mêmes conditions.

5 AUTRES RAPPORTS DU DIRECTOIRE

1. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN VERTU DES DISPOSITIONS PRÉVUES AUX ARTICLES L.225-197-1 À L.225-197-3

1.1. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12/05/2011

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations réalisées au titre des attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos, au bénéfice des mandataires sociaux et de certains salariés, ainsi que des attributions gratuites d'actions réalisées au sein des filiales de la société Assystem.

1.2. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DÉCIDÉES PAR LE DIRECTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

1.1.1. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le Directoire, dans sa séance du 18 décembre 2006, usant de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 juin 2006, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, visant à procéder, en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes (notamment actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions) ou à émettre, dans la limite d'un plafond global de 2% du capital au jour de l'attribution, au profit :

- des membres du personnel salarié et des cadres dirigeants mandataires sociaux de la société répondant aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2.

A procédé à l'attribution gratuite de 59 000 actions. Le solde de cette attribution ressort à 52 000 actions du fait du départ de bénéficiaires avant la fin de la période d'acquisition. Au 16 décembre 2008, 37 000 actions ont été livrées du compte d'actions d'autocontrôle sur le compte nominatif des bénéficiaires et sont entrées en période de conservation jusqu'au 16 décembre 2010. Sur ces 37 000 actions livrées, 25 000 concernent des membres du Directoire.

1.1.2. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le Directoire, usant de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 juin 2006, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, visant à procéder, en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes (notamment actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions) ou à émettre, dans la limite d'un plafond global de 2% du capital au jour de l'attribution, au profit :

- des membres du personnel salarié et des cadres dirigeants mandataires sociaux de la société répondant aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2.

- A procédé lors de sa séance du 29 juin 2007 à l'attribution gratuite de 98 300 actions à des salariés des filiales du Groupe Assystem. Du fait du départ de bénéficiaires avant la fin de la période d'acquisition, le solde de cette attribution ressort à 95 800.
- A procédé lors de sa séance du 30 août 2007 à l'attribution gratuite de 10 000 actions à un membre du Directoire.
- A procédé lors de sa séance du 12 décembre 2007 à l'attribution de 1 000 actions à un salarié d'une filiale du Groupe.

1.1.3. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le Directoire, usant de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mai 2008, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, visant à procéder, en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes (notamment actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions) ou à émettre, dans la limite d'un plafond global de 2% du capital au jour de l'attribution, au profit :

- des membres du personnel salarié et des cadres dirigeants mandataires sociaux de la société répondant aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2.
 - A procédé lors de sa séance du 15 mai 2008 à l'attribution gratuite de 125 000 actions aux membres du Directoire de la société (sauf au Président).

1.1.4. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le Directoire, usant de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mai 2008, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, visant à procéder, en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes (notamment actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions) ou à émettre, dans la limite d'un plafond global de 2% du capital au jour de l'attribution, au profit :

- des membres du personnel salarié et des cadres dirigeants mandataires sociaux de la société répondant aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2.
 - A procédé lors de sa séance du 28 avril 2009 à l'attribution gratuite de 4 700 actions à des membres du personnel salarié du Groupe.
 - A procédé lors de sa séance du 5 novembre 2009 (après autorisation du Conseil de Surveillance du 4 novembre 2009) à l'attribution gratuite de 60 000 actions à quatre membres du Directoire de la société (sauf au Président).

1.1.5. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Néant.

**1.3. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS PAR
LES SOCIÉTÉS LIÉES AU SENS DE L'ARTICLE
L.225-197-2 AU COURS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2010**

Néant.

**1.4. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS PAR
LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU SENS DE L'ARTICLE
L.233-16**

Néant.

À Paris, le 8 mars 2011

Dominique LOUIS
Président du Directoire

2. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET LES ACTIONS GRATUITES (ARTICLE L.225-184 DU CODE DE COMMERCE) À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MAI 2011

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des opérations réalisées au titre des options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos, au cours d'exercices antérieurs, des attributions d'options de souscription d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et de certains salariés, ainsi que des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions réalisées au sein des filiales de la société Assystem.

2.1. OPTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Néant.

2.2. OPTIONS AUTORISÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

L'Assemblée Générale du 10 décembre 2003 a autorisé le Directoire à consentir au bénéfice de ses mandataires sociaux, cadres dirigeants, et de certains membres du personnel de la société, et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-177 du Code de Commerce, qu'il arrêtera, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de son capital, tel qu'il résultera dès l'augmentation de capital, dans la limite de 312 000 options donnant droit de souscrire à 312 000 actions de un 1 € de valeur nominale.

Le Directoire a utilisé cette autorisation lors de sa réunion du 14 avril 2004 ainsi qu'il suit :

- Nombre de bénéficiaires de stock options : 249
- Nombre total d'options attribuées : 309 750 (dont 271 608 options définitivement acquises en fonction des conditions de présence dans le groupe post date d'attribution)
- Cours d'exercice : 14,90€
- Période d'exercice : 14 avril 2008 au 13 avril 2010
- Attribution régie par les conditions prévues par l'Assemblée Générale du 10 décembre 2003 et les dispositions du règlement de plan de souscription unifié N° 4

À la date du 14 avril 2010, aucune option n'ayant pu être exercée, ce plan a expiré de plein droit.

2.3. OPTIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Néant.

À Paris, le 8 mars 2011

Dominique LOUIS
Président du Directoire

6 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

En application de la loi du 3 juillet 2008, ce rapport fait également le point sur la mise en œuvre des recommandations de l'AFEP-MEDEF consignées au sein du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008.

Le présent rapport, joint au rapport de gestion 2010, est établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce et a été soumis au Conseil de Surveillance du 11 mars 2011. Un rapport des Commissaires aux Comptes présente leurs observations sur ce rapport concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 11.

1.1. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 12.

Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de la société Assystem au 31 décembre 2010

Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 13.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance au cours des cinq derniers exercices (1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010)

Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 16.

1.2. LE DIRECTOIRE

Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 16.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire (31 décembre 2010)

Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 17.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire au cours des cinq dernières années (depuis le 1^{er} janvier 2006) – hors Groupe

Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 19.

1.3. INITIÉS ET CHARTE DE DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 19.

1.4. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 19.

1.5. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2010 AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE EN FONCTION

1.5.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 20.

1.5.2. Rémunération des membres du Directoire

Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 21.

► Rémunération de M. Dominique Louis - Président du Directoire
Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 20.

► Rémunération des autres membres du Directoire au cours de l'exercice 2010 et au cours des trois derniers exercices
Se référer au chapitre 2 - Gouvernance page 21.

2. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AFEP-MEDEF CONSIGNÉES AU SEIN DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2008

Le Groupe Assystem a choisi de se conformer aux recommandations de l'AFEP-MEDEF consignées au sein du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008.

Après analyse de ce code, nous n'avons pas identifié de non-conformité. En particulier, nous avons procédé à l'évaluation des travaux du Conseil de Surveillance sur la base d'un questionnaire traité par chacun des administrateurs. Une revue indépendante des travaux du Conseil de Surveillance a par ailleurs été réalisée en 2010. Cette revue n'a pas mis en lumière de points significatifs et les recommandations d'améliorations formulées sont traitées et mises en œuvre progressivement.

L'application des recommandations et dispositions relatives à la rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux est exposée au sein du chapitre I.

3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe Assystem a choisi de mettre en œuvre le cadre de référence de contrôle interne préconisé par l'AMF conformément à la recommandation qu'elle a formulée le 22 janvier 2007. Les procédures de contrôle interne qui existent au sein de notre Groupe et en particulier celles qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sont déclinées en fonction des cinq composantes du dispositif de contrôle interne. Le présent rapport expose également les procédures développées en matière d'identification d'analyse et de gestion des risques. Nous invitons à ce sujet le lecteur à prendre connaissance des facteurs de risques décrits au sein du chapitre 3.

3.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'idée force du dispositif de contrôle interne repose sur sa pré existence au sein de notre Groupe. En effet, nous disposons d'un ensemble de mesures destinées à maîtriser et réduire nos risques qui pourraient entraver la réalisation de nos objectifs. Ces mesures prennent la forme de procédures, instructions, moyens de supervision, autorisations, délégations de responsabilités, etc.

Le tableau ci-dessous résume les principaux rôles qui sont attendus pour chacune des catégories d'acteurs.

ACTEURS	RÔLES ATTENDUS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE
Directoire	<ul style="list-style-type: none"> • Initie et insuffle le dispositif de contrôle interne en communiquant clairement sur ce dernier. • Est responsable de son déploiement au sein du groupe et de son correct fonctionnement. • S'assure de l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec la stratégie du groupe et son portefeuille de risques.
Management opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Est responsable de son déploiement au sein de son périmètre (i.e. BU, entité légale, pays, département, service) et de son correct fonctionnement. • Veille à l'alignement du dispositif de contrôle interne sur la structure, la stratégie ou la tactique et l'organisation de son périmètre.
Personnel opérationnel et fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Participe activement à la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. • Réalise les activités et opérations dans le respect du dispositif de contrôle interne défini. • Informe le Management sur les dysfonctionnements et contribue à la recherche de mesures correctrices.
Audit interne	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Directoire et le Management dans le déploiement et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. • Conseille le Directoire et le Management sur le processus approprié de gestion des risques. • Veille à la juste balance des contrôles et des risques. • Évalue le dispositif de contrôle interne en termes de conception et d'effectivité. • Assiste le Comité d'Audit dans son rôle de supervision.
Comité d'Audit	<ul style="list-style-type: none"> • Veille à l'existence d'un dispositif de contrôle interne cohérent et compatible avec la stratégie du groupe et ses risques. • Approuve le plan d'audit interne, est informé régulièrement des conclusions d'audit et des recommandations mises en œuvre. • Consulte l'audit interne pour se faire une opinion sur la conception et l'effectivité du dispositif de contrôle interne. • Veille au fonctionnement efficace du processus de gestion des risques relatifs à l'élaboration de l'information financière.

3.2. LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif d'Assystem, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer de manière raisonnable :

- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- le bon fonctionnement de nos processus internes, comme ceux concourant à la sauvegarde de nos actifs ;

Ce dispositif adresse la totalité du spectre de notre Groupe : Pôles, BU, entités légales, pays, directions, départements et services. Il concerne l'ensemble de nos activités et processus.

La Direction d'Assystem est ultimement responsable de la mise en œuvre et du correct fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Parce qu'elle a la charge d'initier et d'insuffler la volonté clairement exprimée de déployer un dispositif intégré de contrôle interne, la Direction d'Assystem est le propriétaire de ce dispositif. Toutefois, il est clair que tous les acteurs du Groupe en détiennent une portion en ce sens qu'ils sont les délégataires et les dépositaires de ce dispositif.

Dans la pratique et pour que cela fonctionne effectivement et simplement, et sans aucun changement au sein de notre Groupe, notre dispositif de contrôle interne repose sur le principe de propriété des processus. En d'autres termes les responsables de départements et services sont les propriétaires de premier rang de notre dispositif intégré de contrôle interne.

Les métiers sont exercés par des équipes de travail proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées. Afin de favoriser cette grande réactivité et de permettre à chaque responsable opérationnel de centre de profit de prendre les décisions nécessaires, une organisation décentralisée est en place au sein des unités opérationnelles.

- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale et le Directoire.

Et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et processus, et à l'utilisation efficiente des ressources.

Le dispositif de contrôle interne poursuit donc cinq objectifs que l'on peut synthétiser comme suit.

OBJECTIFS	ASSURANCE RAISONNABLE
Finances	Que l'information financière produite et publiée est fiable
Conformité	Que les lois, réglementations, normes et toute autre obligation sont respectées
Opérations	Que les opérations, activités et processus sont performants et efficaces
Intégrité	Que le patrimoine (humain, matériel et intangible) est sécurisé et sauvegardé
Stratégie	Que les objectifs sont réalisés pour servir la mission et la stratégie du Groupe

3.3. LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Note

Les principales procédures du dispositif de contrôle interne, en particulier celles qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sont essentiellement décrites au sein de la section «Organisation, responsabilités, modes opératoires, outils».

3.3.1. Organisation, responsabilités, modes opératoires, outils

► Organisation

D'une manière générale, l'organisation du Groupe repose sur une forte décentralisation qui implique à son tour un degré élevé de délégation. La délégation des responsabilités opérationnelles, fonctionnelles et légales aux mandataires sociaux et Managers d'Assystem appelle un dispositif de contrôle interne adapté à ce type d'organisation. Ainsi, la structure comme les systèmes d'informations que le Groupe a choisi de mettre en place, contribuent efficacement au pilotage des activités dans le respect des principes de décentralisation et de délégation.

Les délégations de pouvoirs et de responsabilités sont consignées par écrit après approbation par la Direction. Elles sont revues en tant que de besoin, notamment pour tenir compte des changements qui interviennent.

► Responsabilités

Les responsabilités confiées aux collaborateurs sont consignées par écrit au sein de descriptions de postes validées par la hiérarchie et supportées, le cas échéant, par des délégations de pouvoir. Les descriptions de postes contribuent à clarifier la nature des tâches et transactions confiées, en mettant l'accent sur la nature et le mode de supervision et en intégrant lorsque cela est nécessaire, la dimension du contrôle interne en précisant les responsabilités liées notamment au respect des procédures et à leur mise à jour.

Les délégations de pouvoir décrivent le transfert permanent ou temporaire des responsabilités et concernent en premier lieu les fonctions impliquées dans les transactions financières (exécution et autorisation d'investissements, limites fixées en matière d'achats, règlements fournisseurs, etc.). Les pouvoirs bancaires mis en place localement doivent ensuite refléter au plus juste les délégations accordées. L'adéquation des ressources avec les objectifs assignés constitue un aspect essentiel pour le Groupe, en raison notamment du niveau

élevé de rotation du personnel pour les activités d'ingénierie et de conseil. À ce titre, les Directions des Ressources Humaines jouent un rôle clé pour garantir une telle adéquation. En accord avec les départements fonctionnels, les Directions des Ressources Humaines définissent les plans de formation du personnel et coordonnent les revues annuelles de performances qui permettent de faire le point sur les réalisations de l'année écoulée, de définir les objectifs pour l'année suivante et d'identifier les compétences à acquérir ou à renforcer.

► Modes opératoires

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES MÉTIERS

Le Système de Management de la Qualité (SMQ) est un référentiel qualité disponible sur l'espace intranet du Groupe. Le SMQ comprend une cartographie des processus métier et un ensemble de procédures et instructions y afférentes. Sur ces bases, les Responsables Qualité conduisent des audits périodiques destinés à évaluer le respect des normes mises en place.

• Avant-vente et contrat clients

Les processus d'avant vente et contrats clients sont définis dans le SMQ. Avant toute proposition commerciale, un processus interne de décision de réponse ou non à l'appel d'offres du client est élaboré. En cas de décision favorable, une proposition technique et commerciale destinée aux clients fait l'objet de validations portant sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

• Réalisation du service et revue des projets en cours

Les affaires sont pilotées par les chefs de projet ; des revues portant sur l'examen de l'avancement technique du projet, les coûts et les revenus associés, la trésorerie et la marge à terminaison sont organisées mensuellement sur les principaux projets d'opérations au forfait.

Par ailleurs, une équipe dédiée au sein du Groupe et essentiellement composée de Managers opérationnels, réalise des audits de projets périodiques qui couvrent l'ensemble des Business Units du Groupe. Au cours de l'exercice 2010, cette équipe a revu une trentaine de projets. Une synthèse de ces audits a notamment été adressée à la Direction du Groupe et à l'audit interne.

Des revues de projets sont également organisées tous les trois mois au siège du Groupe. Ces revues portent sur des projets à partir d'un certain montant et sur des projets à caractère spécifique ou présentant des risques particuliers.

• Ressources humaines, recrutement et gestion de la masse salariale

Les besoins en ressources sont définis par les Directeurs opérationnels ; les procédures de recrutement sont définies dans le SMQ. La paie est centralisée sur 3 sites en France, représentant plus de 70% des effectifs du Groupe.

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

• Budget et Contrôle de Gestion

Les différentes unités opérationnelles du Groupe élaborent et présentent au Directoire leur stratégie et le budget annuel. L'analyse mensuelle des différents éléments clés du reporting permet à la Direction financière du Groupe d'analyser les écarts de réalisation par rapport aux prévisions.

- **Consolidation**

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon des normes comptables internationales «IFRS» (International Financial Reporting Standards) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des unités opérationnelles. Les points particulièrement significatifs pour l'entreprise font l'objet de travaux centralisés; c'est ainsi que le test régulier de la valeur des actifs détenus par la société, les cessions et les acquisitions sont étudiées particulièrement par la Direction comptable et financière.

- **Comptabilité**

L'ERP mis en place en France sur les principales entités opérationnelles permet de mieux garantir l'intégrité des données à travers un cheminement des informations au sein des applications. La Direction des comptabilités et de la fiscalité Groupe assure la coordination des travaux de clôture comptable et diffuse lorsque cela est nécessaire des notes et instructions à l'ensemble des filiales.

En outre, la Direction Financière du Groupe rencontre régulièrement les Commissaires aux Comptes afin de présenter les opérations significatives de l'exercice et des options retenues dans le cadre des normes comptables en vigueur.

- **Financements et Trésorerie**

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie et des placements via un cash pool établi pour les sociétés de la zone euro. La politique de gestion de la trésorerie est définie annuellement par le Directoire et vise à garantir la liquidité et la sécurité des placements.

En ce qui concerne les entités françaises, les flux de trésorerie, de couvertures de changes et de taux sont centralisés au siège social. Le nombre d'organismes bancaires est réduit.

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a mis en place des revues mensuelles de trésorerie avec chaque filiale. Ces revues portent également sur les prévisions établies en matière de trésorerie et l'examen des principaux flux y afférents.

- **Engagements financiers**

Les engagements financiers – y compris les engagements hors bilan – font l'objet d'une approbation préalable; par ailleurs, les unités opérationnelles font l'inventaire de l'ensemble de leurs engagements reçus et donnés dans le cadre du processus de clôture des comptes.

- **Investissements**

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a renforcé le contrôle sur les investissements réalisés. Ainsi, une procédure d'autorisation d'investissement a été développée et diffusée à l'ensemble des filiales du Groupe.

- **Assurances**

Le recensement des risques assurables ainsi que la politique de couverture de ces risques sont pilotés par la Direction Juridique du Groupe. La Direction des Ressources Humaines d'Assystem France est en charge du programme d'assurances spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre des missions d'expatriation ou d'impatriation de collaborateurs.

- **Litiges**

Le suivi et le reporting des litiges d'Assystem SA et de ses filiales sont assurés en permanence par la Direction Juridique du Groupe en liaison avec les juristes des Directions Opérationnelles. Un état de suivi et de synthèse est établi semestriellement sur les principales entités. L'impact financier de ces litiges est étudié par les Directeurs Financiers de chaque Direction opérationnelle, revu par la Direction Financière du Groupe et contrôlé par la Direction de l'Audit interne.

- **Cessions-Acquisitions**

Les opérations de cessions et d'acquisition font l'objet d'une validation par le Directoire du Groupe; un comité ad hoc se réunit en interne pour analyser et valider les différentes propositions.

Nous vous rappelons que les cessions sont soumises à l'accord du Conseil de Surveillance.

- **Communication des résultats**

L'élaboration et la validation des communiqués de presse et présentation investisseurs concernant la présentation des résultats du groupe sont régies par une procédure spécifique impliquant la Direction Financière, Juridique et la Direction de la Communication ainsi que la Direction générale et les Commissaires aux Comptes. Les projets de communication financière sont soumis au Comité d'Audit.

- ▶ **Outils**

Le Groupe s'est doté d'un ensemble d'indicateurs clés qui permettent de suivre la gestion des projets. Ces indicateurs sont suivis lors des revues de projets trimestrielles. Le reporting financier Groupe comprend également une série d'indicateurs et d'agrégats qui contribuent à analyser de manière plus fine la performance des différentes filiales et Business Units.

Cet ensemble d'indicateurs a été complété en 2009 par un suivi spécifique sur les coûts indirects du Groupe, les effectifs facturables et le taux de facturation.

Les pratiques de contrôle interne en place au sein du Groupe viennent étoffer les outils développés. Afin de tenir compte de la forte décentralisation du Groupe et des particularités qui en découlent, la Direction du Groupe a diffusé en 2008 une brochure portant sur le dispositif de contrôle interne mis en place. Cette brochure a non seulement pour vocation d'informer les différents acteurs du Groupe mais aussi de contribuer à diffuser les axes majeurs des pratiques de contrôle interne que le Groupe a décidé d'adopter.

3.3.2. Diffusion interne d'informations

L'intranet et le système de reporting et de consolidation constituent les deux canaux unifiés sur lesquels le Groupe s'appuie pour diffuser les informations clés et nécessaires à l'exercice des responsabilités.

L'intranet Groupe permet notamment de loger le manuel SMQ comme les principales procédures applicables en France. Ces procédures concernent l'informatique, les ressources humaines et la gestion d'affaires.

Le système de reporting et de consolidation est implanté dans l'ensemble des filiales. Il supporte l'information financière publiée par le Groupe. L'homogénéité de l'information remontée a été renforcée en 2008 par la

diffusion d'un guide de procédures diffusé à l'ensemble des filiales du Groupe. Les Directions du Siège du Groupe assurent la communication de notes et de procédures auprès des filiales pour garantir le traitement cohérent des sujets communs, comme les investissements, la gestion de la trésorerie, la surveillance des créances clients, etc.

Enfin, les filiales du Groupe ont pour responsabilité de mettre en œuvre et de maintenir des systèmes d'information compatibles avec les objectifs de remontée d'informations financières et de gestion des affaires. Le Groupe a fait ainsi le choix de maintenir la variété des systèmes existants. La nature des activités exercées ne justifie pas en effet de sélectionner un système unique.

3.3.3. Recensement, analyse et gestion des risques

Le Groupe attache une importance cruciale à la correcte gestion des risques auxquels il est confronté.

Les principales catégories de risques pour lesquelles le Groupe a une exposition plus ou moins forte sont les suivantes :

- risques financiers ;
- risques contractuels ;
- risques liés au personnel ;
- risques liés au marché ;
- risques liés aux systèmes d'information.

Nous rappelons que le chapitre « Facteurs de Risques » contient une description des principaux risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que des mesures mises en œuvre pour les traiter.

Les revues trimestrielles de projets au niveau du Directoire contribuent à identifier les différents risques sur les projets en cours et à décider des actions à mettre en œuvre pour les réduire ; elles concernent essentiellement les projets au forfait. Au moins un membre du Directoire participe à ces revues. Ces dernières sont réalisées sur la base de fiches de synthèse et permettent de faire le point sur les aspects suivants :

- reconnaissance du revenu en fonction de l'avancement financier du contrat ;
- marge à terminaison, et reste à faire ;
- risques contractuels et provisions en découlant ;
- flux de trésorerie.

Des revues mensuelles de projets sont également organisées au sein des Business Units. Ces revues couvrent un spectre quasi exhaustif des projets en cours.

Le Directoire comme les Directions opérationnelles en collaboration avec les Directions des Ressources Humaines apprécient les risques liés au personnel. Ces risques sont notamment liés à la forte rotation qui caractérise les activités d'ingénierie et de conseil. Un membre du Directoire est particulièrement en charge de la valorisation des Ressources Humaines au sein du Groupe.

Il définit en étroite collaboration avec l'ensemble des parties concernées les aspects clés de la politique Ressources Humaines du Groupe et les grands axes des campagnes annuelles de recrutement. Ces équipes travaillent également de manière resserrée pour gérer au mieux les risques relatifs aux périodes inter contrats et au transfert de compétences d'un secteur à l'autre.

Le Groupe travaille avec une base diversifiée de clients et de secteurs industriels, ce qui lui permet d'équilibrer de manière harmonieuse et satisfaisante les risques liés au marché sur lequel elle évolue. Le Directoire se réunit aussi fréquemment que l'exigent les changements qui peuvent intervenir au sein de l'environnement du Groupe.

Les systèmes d'information constituent une dimension indispensable à la réalisation des activités du Groupe. Afin de répondre au mieux aux risques liés à ces systèmes, le Groupe a développé une série de procédures qui vise à garantir la sécurité des systèmes et des informations, l'intégrité des données et la continuité des opérations.

Ces procédures clés font l'objet d'un plan de continuité d'activité défini par la Direction des Systèmes d'Information d'Assystem France.

L'audit interne Groupe a pour mission permanente de s'assurer que les risques sont identifiés par le Management et qu'ils sont correctement analysés et gérés. Dans ses rapports de mission, l'audit interne rend compte au Directoire des zones de risques qui ne seraient pas couvertes par des actions appropriées.

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a initié la détermination d'une cartographie des risques majeurs du Groupe, celle-ci sera achevée au cours du premier semestre 2011. Cette cartographie comprend les différentes catégories de risques auxquelles le Groupe est exposé et une mesure de ceux-ci en termes d'impact et de vulnérabilité (c'est-à-dire après l'exposition nette à ces risques après prise en compte des mesures de contrôles existantes).

La démarche consistant à cartographier les risques afin d'établir le portefeuille de risques de l'organisation et de déterminer, pour chacun d'eux, le plan d'action à mettre en place, repose sur les étapes suivantes :

- questionnaires de recensement des objectifs et des facteurs d'entrave potentielle à leur réalisation ;
- entretiens avec la Direction Générale, les Directions Fonctionnelles (Finances, Systèmes d'Information, Risques, RH, etc.), et les Directions Opérationnelles, afin de rapprocher les objectifs stratégiques et leur déclinaison opérationnelle et les événements susceptibles d'entraver leur atteinte ;
- animation d'ateliers de réflexion destinés à entériner les risques et à les hiérarchiser.

Cette cartographie est confrontée au programme d'assurances Groupe afin de s'assurer de la correcte couverture des risques majeurs et le cas échéant d'affiner la stratégie d'assurance du Groupe. Elle sera présentée au cours du premier semestre 2011 au Directoire pour discussion, approbation et désignation d'un responsable de suivi choisi parmi les différents membres.

3.3.4. Activités de contrôle proportionnées aux enjeux

Compte tenu du degré élevé de décentralisation du Groupe et en vertu des principes de délégation en place, les contrôles sont définis par le Management des filiales dans le respect des lignes directrices du dispositif de contrôle interne que la Direction a fixées.

Les contrôles ainsi définis ont pour but principal de réduire les risques majeurs auxquels le Groupe est confronté.

Les catégories essentielles de contrôles concernent les aspects suivants :

- Autorisation des contrats : le Groupe a établi des principes de délégation qui donnent pouvoir aux Managers appropriés d'autoriser les contrats. Ces contrôles couvrent les phases successives du contrat :
 - sélection des appels d'offres,
 - réponse aux appels d'offres,
 - définition des taux de facturation et tarification,
 - avenants.
- Revue des contrats : la Direction Juridique assure une revue indépendante des contrats avant que ceux-ci n'entrent en application. En particulier, la Direction Juridique est responsable de la définition des conditions générales de service qui figurent également sur les factures émises et adressées aux clients.
- Gestion des temps et facturation : chaque filiale exerce un contrôle des temps saisis au sein des applications prévues à cet effet. Les contrôles réalisés permettent de s'assurer du bien fondé de l'affectation des temps aux projets en cours et de déclencher la facturation clients.
- Paiements : le Groupe a mis en place le principe de double signature des moyens de paiement. Dans le respect de ce principe, les filiales définissent les seuils d'autorisation de dépense en fonction des catégories de signataires autorisés. Le Groupe a revu en 2010 les délégations de signatures de ses principales filiales, ces nouvelles délégations sont en place. Pour renforcer la supervision et le contrôle de certaines filiales éloignées, la Trésorerie Groupe reçoit le détail mensuel des dépenses réalisées afin d'assurer un contrôle a posteriori de ces dernières.
- Budget et révisions budgétaires : chaque filiale présente le budget qu'elle a établi pour l'exercice en cours. La présentation est faite notamment en présence de membres du Directoire qui autorisent les budgets. Les révisions budgétaires préparées en cours d'exercice suivent la même procédure.
- Résultats et reportings périodiques : les résultats périodiques sont remontés mensuellement via l'outil de reporting et de consolidation. La Direction Financière Groupe assure une revue critique de ces résultats et obtient tout complément d'information nécessaire à leur bonne compréhension auprès des différentes filiales.

Le Groupe attache par ailleurs une importance particulière à l'existence de séparations de tâches appropriées pour renforcer les contrôles qui concernent les transactions critiques, notamment les paiements.

Pour les structures de petite taille, la séparation des tâches trouve parfois une limite naturelle liée à l'organisation. Dans ce cas, des contrôles de compensation sont mis en place et prennent essentiellement la forme d'une supervision accrue de la part du Management qui assure une revue indépendante des transactions critiques pour contrôle et autorisation.

3.3.5. Surveillance permanente du dispositif et examen régulier de son fonctionnement

Le pilotage du processus de contrôle interne est une des responsabilités fondamentales du Directoire, du comité d'audit, des Directions fonctionnelles du Groupe et de la Direction Générale de chaque unité opérationnelle.

La Direction générale définit les principes généraux en matière de contrôle interne et s'assure de leur correcte application au sein du Groupe.

Le Comité d'audit examine à la fois les principaux états relatifs aux comptes et ceux concernant le contrôle et l'audit interne.

L'audit interne joue un rôle clé dans la surveillance et le pilotage du dispositif de contrôle interne. Les missions qu'il réalise sont inscrites au sein d'un plan qui est approuvé par le Directoire et le Comité d'Audit. À l'issue des missions, l'audit interne formule les recommandations adéquates afin d'élever le degré d'efficacité du contrôle interne. Ces recommandations sont consignées au sein d'un rapport qui est discuté avec le Management des filiales et les membres du Directoire concernés. Un plan d'actions complète les rapports et son statut est adressé pour suivi à l'audit interne, et pour action aux membres du Directoire chargés de s'assurer de la correcte mise en œuvre des actions correctrices. Une synthèse des missions réalisées est présentée tous les six mois au comité d'audit.

En 2010, les missions réalisées par l'audit interne ont porté essentiellement sur des audits visant à s'assurer du respect des règles Groupe par les filiales nationales et internationales.

L'audit interne s'appuie également sur des audits opérationnels.

L'appréciation du contrôle interne est effectuée également par les dirigeants (Directeurs généraux et Directeurs financiers) à travers les lettres d'affirmation qu'ils établissent en vue d'attester le respect des procédures relatives à la préparation des états financiers et autres informations fournies dans le cadre de la préparation des comptes annuels.

3.3.6. Suivi du plan d'actions 2010

Le Groupe a inscrit le contrôle interne dans le cadre d'un plan de progrès permanent dans le but notamment d'améliorer l'efficacité opérationnelle des processus.

À ce titre, le plan d'actions défini pour l'exercice 2010 s'orientait autour des axes clés suivants :

- Analyse détaillée des éléments constitutifs du dispositif de contrôle interne de quatre entités pilotes.

Cette analyse est terminée. À la lumière de cette analyse, le Groupe a pu s'assurer de la cohérence du dispositif de contrôle interne de ces entités avec le cadre de contrôle interne retenu et défini pour le Groupe. Cette analyse a été conduite sur la base des différents audits réalisés au cours des deux dernières années et a été combinée avec les résultats obtenus en matière d'auto-évaluation du contrôle interne.

- Cartographie des risques majeurs et mise en perspective du programme d'assurance avec cette dernière.

La cartographie des risques majeurs du Groupe a été initiée en 2010 et sera achevée au cours du premier semestre 2011. Elle permettra de confirmer et de conforter le programme d'assurance mis en place. Durant le premier semestre 2011, la cartographie des risques majeurs sera présentée et discutée en Directoire afin de placer ces risques, selon les catégories concernées, sous la responsabilité d'un membre du Directoire qui sera chargé d'en assurer le suivi en termes d'évolution et de couverture par des contrôles appropriés. L'audit interne Groupe s'est appuyé sur cette cartographie pour établir le plan d'audit 2011 dont le premier semestre a été présenté et approuvé par le comité d'audit du 9 mars 2011. Le plan d'audit du second semestre 2011 sera présenté pour approbation au comité d'audit. Ce plan intégrera l'ensemble des conclusions obtenues en matière d'identification des risques majeurs du Groupe.

Au plan opérationnel, l'audit interne démarrera au cours du premier semestre 2011 l'analyse des principaux risques business auxquels les filiales du Groupe sont confrontées. Cette analyse sera placée sous la responsabilité du Management filiales et sera facilitée par l'audit interne afin de s'assurer de la cohérence de l'exercice et de l'exhaustivité des risques identifiés. L'analyse s'appuiera sur les objectifs business définis par le Management.

- Mise en œuvre d'un processus d'auto-évaluation du contrôle interne par le Management des filiales. L'auto évaluation repose sur des questionnaires développés pour chacun des processus clés. Une synthèse de ces auto-évaluations sera présentée au Directoire et au Comité d'Audit. L'audit interne s'appuiera sur le résultat des auto-évaluations pour conduire des vérifications indépendantes à partir de 2011.

L'auto-évaluation du contrôle interne est achevée sur la base d'exercices conduits par les principales opérations du Groupe. Les principaux résultats n'ont pas révélé de dysfonctionnement significatif en terme de contrôle interne (absence de faiblesse significative ou de déficience majeure). Sur la base de cette auto-évaluation, le Groupe a pu s'assurer de l'existence et du fonctionnement de contrôles clés destinés à maîtriser les processus majeurs liés à notre métier. Les vérifications que l'audit interne a réalisées sur les principaux points/aspects ont permis de corroborer ces résultats. L'auto-évaluation du contrôle interne sera reconduite et poursuivie en 2011.

- Diffusion du code d'éthique à l'ensemble des collaborateurs.

Le code d'éthique du Groupe est en cours de refonte et sera diffusé courant 2011. Ce code reposera notamment sur le Manifeste du Groupe qui a été diffusé en 2011.

La Direction du Groupe a chargé l'audit interne de coordonner et de suivre la réalisation de ce plan d'actions.

À Paris, le 11 mars 2011

Michel Combes
Président du Conseil de Surveillance

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ ASSYSTEM S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Assystem S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Denis Marangé
Associé

Deloitte & Associés
Bénédicte Sabadie-Faure
Associée

5. RAPPORT D'OBSERVATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-115 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 font apparaître les principaux postes suivants :

■ Total du bilan :	360,3M€
■ Résultat de l'exercice :	14,1M€

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 font apparaître les principaux postes suivants :

■ Total du bilan :	463,0M€
■ Résultat net consolidé de l'exercice part du Groupe :	21,5M€

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne chacun des points développés dans le rapport de gestion du Directoire, que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

À Paris, le 11 mars 2011

Le Conseil de Surveillance

7 COMPTES CONSOLIDÉS

1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

En millions d'euros

ACTIF	NOTES	2010	2009	2008
Goodwill	7,8	75,6	75,0	83,1
Immobilisations incorporelles	9	6,2	9,2	12,8
Immobilisations corporelles	10	13,6	14,9	16,7
Immeubles de placement	11	1,4	1,4	1,9
Participations dans des entreprises associées	12	0,5	0,5	1,0
Actifs financiers disponibles à la vente	13	3,3	3,6	2,8
Autres actifs financiers	14	4,0	3,8	5,5
Impôts différés actifs	26	7,8	5,2	4,1
Total de l'actif non courant	-	112,4	113,6	127,9
Actifs détenus en vue de la vente	-	1,0	-	-
Clients et comptes rattachés	15	205,6	203,7	252,0
Autres créances	15	14,5	13,7	20,6
Créances d'impôt sur les résultats	-	1,6	4,1	0,6
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	17	127,9	92,9	73,6
Total de l'actif courant	-	350,6	314,4	346,8
Total de l'actif	-	463,0	428,0	474,7

PASSIF	NOTES	2010	2009	2008
Capital	19	20,2	20,0	20,6
Primes	-	64,2	63,3	67,4
Réserves consolidées	-	36,2	44,7	24,4
Résultat net	-	21,5	(0,8)	25,8
Capitaux propres part du groupe	-	142,1	127,2	138,2
Intérêts minoritaires	-	2,6	1,4	1,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	-	144,7	128,6	139,2
Emprunts obligataires	20	47,1	87,7	85,6
Autres passifs financiers et dérivés non courants	21,18	0,2	1,0	0,6
Provisions	22	0,5	0,6	1,6
Avantages du personnel	23	14,7	12,5	10,7
Autres passifs non courants	24	8,2	6,0	6,9
Impôts différés passifs	26	0,1	-	0,3
Passif non courant	-	70,8	107,8	105,7
Emprunts obligataires	20	42,2	-	-
Autres passifs financiers et dérivés courants	21	4,4	5,0	6,6
Provisions	22	5,9	12,3	8,6
Fournisseurs et comptes rattachés	-	30,8	26,9	38,7
Passifs d'impôt sur les résultats	-	5,8	0,7	4,2
Autres passifs courants	25	158,4	146,7	171,7
Passif courant	-	247,5	191,6	229,8
Total du passif	-	463,0	428,0	474,7

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les informations 2009 et 2008 ont été retraitées (voir note 42).

En millions d'euros

	NOTES	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	29	636,5	607,3	658,6
Charges de personnel	32	(458,8)	(449,6)	(471,7)
Impôts et taxes	–	(1,5)	(7,0)	(6,9)
Dotations aux amortissements et provisions	30	(10,9)	(11,5)	(10,0)
Autres charges et produits d'exploitation	31	(121,0)	(113,5)	(125,1)
Résultat opérationnel courant	6	44,3	25,7	44,9
Autres produits opérationnels	33	–	0,3	2,3
Autres charges opérationnelles	33	–	(10,4)	(5,0)
Résultat opérationnel	28	44,3	15,6	42,2
Quote part dans le résultat des entreprises associées	–	0,1	0,2	0,4
Coût de l'endettement financier net	34	(1,9)	(1,9)	(1,8)
Autres produits et charges financiers	35	(4,2)	(2,9)	(3,7)
Résultat avant impôt des activités poursuivies	–	38,3	11,0	37,1
Impôts sur les résultats	36	(14,7)	(3,5)	(11,1)
Résultat net des activités poursuivies	–	23,6	7,5	26,0
Résultat net des activités abandonnées	42	(1,1)	(8,4)	(0,2)
Résultat net de l'ensemble consolidé	–	22,5	(0,9)	25,8
Attribuable :				
Aux actionnaires d'Assystem SA	–	21,5	(0,8)	25,8
Aux intérêts minoritaires	–	1,0	(0,1)	–

En euros

Résultat de base par action	37	1,10	(0,04)	1,29
Résultat dilué par action	37	1,08	(0,04)	1,27
Résultat de base par action des activités poursuivies	37	1,16	0,39	1,30
Résultat dilué par action des activités poursuivies	37	1,14	0,39	1,28
Résultat de base par action des activités abandonnées	35	(0,06)	(0,43)	(0,01)
Résultat dilué par action des activités abandonnées	35	(0,06)	(0,43)	(0,02)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

3. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En millions d'euros

	NOTES	2010	2009	2008
Résultat net	–	22,5	(0,9)	25,8
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	23	(0,1)	(0,7)	–
Effet de l'impôt	26,36	–	0,3	–
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel (Nets)	–	(0,1)	(0,4)	–
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	13	(0,4)	–	–
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (Nets)	–	(0,4)	–	–
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture	16,18	1,0	(1,3)	(5,6)
Effet de l'impôt	26,36	(0,4)	0,4	1,9
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture (Nets)	–	0,6	(0,9)	(3,7)
Ecart de conversion	–	1,7	1,6	(9,1)
Total des autres éléments du résultat global	–	1,8	0,3	(12,8)
Total résultat global	–	24,3	(0,6)	13,0
Part Groupe	–	23,3	(0,6)	13,1
Part Groupe résultat	–	21,5	(0,8)	25,8
Part Groupe dans les autres éléments du résultat global	–	1,8	0,2	(12,7)
Part des minoritaires	–	1,0	–	(0,1)
Part Minoritaires résultat	–	1,0	(0,1)	–
Part Minoritaires dans les autres éléments du résultat global	–	–	0,1	(0,1)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

4. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Les informations 2009 et 2008 ont été retraitées (voir note 42).

En millions d'euros

	NOTES	2010	2009	2008
ACTIVITÉ				
Résultat net des activités poursuivies	–	23,6	7,5	26,0
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	41	30,5	28,7	27,3
Variation du besoin net en fonds de roulement	41	14,2	16,3	9,4
Impôts sur les sociétés décaissés	41	(10,3)	(11,3)	(11,5)
Flux net de trésorerie généré par les activités abandonnées	42	(4,0)	0,8	(3,1)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	41	54,0	42,0	48,1
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations	–	(7,1)	(6,1)	(12,0)
Cessions d'immobilisations	–	0,5	0,3	0,2
	–	(6,6)	(5,8)	(11,8)
Acquisitions de titres	–	(0,5)	–	(6,7)
Cessions de titres	–	–	–	1,0
	–	(0,5)	–	(5,7)
Prêts consentis aux sociétés classées en actifs disponibles à la vente	14	–	–	–
Prêts remboursés par les sociétés classées en actifs disponibles à la vente	14	–	0,3	0,3
Dividendes reçus	–	0,2	0,1	0,8
Flux net de trésorerie généré par les activités abandonnées	42	0,8	–	(0,9)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(6,1)	(5,4)	(17,3)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Emissions d'emprunts et autres dettes financières	21	–	–	64,0
Remboursements d'emprunts	21	(1,2)	(0,6)	(85,2)
Intérêts payés	34	(3,1)	(2,6)	(4,6)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	–	(4,9)	(9,7)	(7,6)
Augmentations de capital	19	1,1	0,7	1,2
Opérations sur actions propres	–	(4,9)	(2,1)	(9,4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	–	(13,0)	(14,3)	(41,6)
Variation de la trésorerie nette	–	34,9	22,3	(10,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	41	92,3	70,1	80,4
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises	–	–	(0,1)	0,5
Variation de la trésorerie nette	–	34,9	22,3	(10,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	41	127,2	92,3	70,1

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros

	CAPITAL	PRIMES	ÉCARTS ACTUARIELS LIÉS AUX AVANTAGES AU PERSONNEL	RÉSERVES LIÉES AUX ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	21,9	79,9	(2,3)	–
Distribution de dividendes	–	–	–	–
Augmentations de capital en numéraire	0,2	1,0	–	–
Réduction de capital	(1,5)	(13,5)	–	–
Paiement fondé sur des actions et attribution gratuite d'actions	–	–	–	–
Opérations sur titres auto détenus (Nettes d'impôt)	–	–	–	–
Composante fonds propres OBSAAR nette d'impôts	–	–	–	–
Put des minoritaires imputés sur les capitaux propres	–	–	–	–
Total résultat global	–	–	–	–
Affectation du résultat de la période précédente	–	–	–	–
Autres	–	–	–	–
Capitaux propres au 31 décembre 2008	20,6	67,4	(2,3)	–
Distribution de dividendes	–	–	–	–
Augmentations de capital en numéraire	–	–	–	–
Réduction de capital	(0,6)	(4,1)	–	–
Paiement fondé sur des actions et attribution gratuite d'actions	–	–	–	–
Opérations sur titres auto détenus (Nettes d'impôt)	–	–	–	–
Total résultat global	–	–	(0,5)	–
Affectation du résultat de la période précédente	–	–	–	–
Autres	–	–	–	–
Capitaux propres au 31 décembre 2009	20,0	63,3	(2,8)	–
Distribution de dividendes	–	–	–	–
Augmentations de capital en numéraire	0,2	0,9	–	–
Paiement fondé sur des actions et attribution gratuite d'actions	–	–	–	–
Opérations sur titres auto détenus (Nettes d'impôt)	–	–	–	–
Total résultat global	–	–	(0,1)	(0,4)
Affectation du résultat de la période précédente	–	–	–	–
Autres	–	–	–	–
Capitaux propres au 31 décembre 2010	20,2	64,2	(2,9)	(0,4)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

RÉSERVES LIÉES AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE	ÉCARTS DE CONVERSION	TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	AUTRES RÉSERVES	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ
2,1	(1,0)	(1,2)	18,0	23,2	141,8	–	141,8
–	–	–	–	(7,6)	(7,6)	–	(7,6)
–	–	–	–	–	1,2	–	1,2
–	–	–	–	–	(15,0)	–	(15,0)
–	–	–	–	1,4	1,4	–	1,4
–	–	–	–	7,5	7,5	–	7,5
–	–	–	–	2,9	2,9	–	2,9
–	–	–	–	(6,9)	(6,9)	–	(6,9)
(3,7)	(9,0)	(12,7)	25,8	–	13,1	(0,1)	13,0
–	–	–	(18,0)	18,0	–	–	–
–	–	–	–	(0,2)	(0,2)	1,1	0,9
(1,6)	(10,0)	(13,9)	25,8	38,3	138,2	1,0	139,2
–	–	–	–	(9,7)	(9,7)	–	(9,7)
–	–	–	–	–	–	0,7	0,7
–	–	–	–	4,7	–	–	–
–	–	–	–	1,1	1,1	–	1,1
–	–	–	–	(1,9)	(1,9)	–	(1,9)
(0,9)	1,6	0,2	(0,8)	–	(0,6)	–	(0,6)
–	–	–	(25,8)	25,8	–	–	–
–	–	–	–	0,1	0,1	(0,3)	(0,2)
(2,5)	(8,4)	(13,7)	(0,8)	58,4	127,2	1,4	128,6
–	–	–	–	(4,9)	(4,9)	–	(4,9)
–	–	–	–	–	1,1	–	1,1
–	–	–	–	0,6	0,6	–	0,6
–	–	–	–	(5,3)	(5,3)	–	(5,3)
0,6	1,7	1,8	21,5	–	23,3	1,0	24,3
–	–	–	0,8	(0,8)	–	–	–
–	–	–	–	0,1	0,1	0,2	0,3
(1,9)	(6,7)	(11,9)	21,5	48,1	142,1	2,6	144,7

6. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le groupe Assystem (ci-après «le Groupe») est un groupe international leader dans le domaine de l'ingénierie et du conseil en innovation. Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français, Assystem, société mère et tête de groupe, a son siège social 70 boulevard de Courcelles, 75017 Paris.

Les comptes consolidés du 31 décembre 2010 ainsi que les notes annexes ont été arrêtés par le Directoire d'Assystem du 8 mars 2011. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2011.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'Assystem et de ses filiales. Ils sont présentés en millions d'euros, arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS

L'exercice 2010 a été marqué :

- la signature en avril 2010 du contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction des bâtiments et infrastructures ITER ;
- la cession des activités d'Assystem Italia, dont les activités de Rome et Turin ont été cédées respectivement le 30 septembre et le 30 novembre 2010.

NOTE 3. PRINCIPES COMPTABLES

Principes généraux

En application du règlement européen 16 juin 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe Assystem au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS : International Financial Reporting Standards) applicables l'elles qu'adoptées par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers consolidés. Ils sont présentés sur 3 exercices.

Les IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'aurait pas été substantiellement différentes s'il avait été appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB.

Normes et interprétations publiées

Les normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire pour les comptes consolidés au 31 décembre 2010 sont les suivants :

- IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises ;
- IAS 27 révisée - Etats financiers consolidés et individuels ;
- IAS 39 amendée - Expositions éligibles à la comptabilité de couverture ;
- IFRS 2 amendée - Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe ;

- IFRIC 12 - Accords de concessions de services ;
- IFRIC 15 - Accords pour la construction d'un bien immobilier ;
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 - Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires ;
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs des clients ;
- Les autres amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes publiés en mai 2008 et avril 2009.

L'application de ces textes n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2010.

Les modifications résultant de l'application d'IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises sont décrites dans la note «Regroupements d'entreprises». Les regroupements d'entreprises réalisés sur la période sont présentés dans la note 7.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée (lorsque cette option est possible) des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous, dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010 :

- Amendements à IAS 32 - Classement des droits de souscription émis ;
- IAS 24 révisée - Parties liées ;
- Amendement à IFRS 1 - Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 ;
- amendements à IFRS 7* - Informations à fournir en matière de transfert d'actifs financiers ;
- IFRS 9* - Instruments financiers - Classification et évaluation actifs et passifs financiers ;
- améliorations annuelles des IFRS publiées en mai 2010 ;
- IFRIC 19 - Dettes financières réglées par des instruments de capitaux propres ;
- amendement à IFRIC 14 - Prépaiements de financements minimum.

* Ces textes n'ont pas été adoptés par l'Union européenne.

Méthode de consolidation

► Filiales consolidées par Intégration Globale

Les entreprises dans lesquelles le groupe exerce un contrôle sont consolidées. Le contrôle est caractérisé par le pouvoir de diriger les politiques opérationnelle et financière de l'entité afin d'en retirer les bénéfices. Les résultats des entités consolidées sont inclus dans les états financiers à compter de la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de perte de contrôle de la filiale. Les transactions inter compagnies (bilan et compte de résultat) sont éliminées. Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres sont présentés séparément dans les états financiers. Les pertes attribuées aux minoritaires excédant les intérêts minoritaires dans la situation nette sont imputées sur les intérêts groupe sauf si les minoritaires ont une obligation ou sont en mesure de combler les dites pertes.

Entreprises associées

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

► **Filiales consolidées par Intégration Proportionnelle – Participations dans les coentreprises**

Assystem consolide par intégration proportionnelle les coentreprises dans lesquelles il partage par contrat le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères et transactions libellées en monnaies étrangères

► **Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les données des états financiers des entités du groupe sont mesurées dans la monnaie de l'environnement économique principal (celui dans lequel l'entité génère et dépense principalement sa trésorerie) : elle est appelée monnaie fonctionnelle.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro.

► **Transactions et soldes**

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont comptabilisés au sein des autres éléments du résultat global. Les produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global correspondent à la part efficace des couvertures éligibles de flux trésorerie et des couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère.

► **Conversion des comptes des filiales**

Les états financiers des filiales étrangères, dont la monnaie fonctionnelle diffère de l'euro (monnaie de présentation des comptes), sont convertis dans les conditions suivantes :

- selon la méthode du cours de clôture de la période pour le bilan ;
- selon la méthode du cours moyen de la période pour le compte de résultat : ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de conversion sont comptabilisés au sein des autres éléments du résultat global dans une rubrique séparée.

Les « goodwill » des sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la filiale acquise et convertis dans la monnaie de présentation au taux de clôture.

Regroupements d'entreprises

► **Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 (application d'IFRS 3 révisée)**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif :

- Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle. A ce titre, des travaux d'analyse, notamment sur les clients (portefeuille de contrats et portefeuille de clients) sont effectués à chaque acquisition d'entreprise.

- Les intérêts minoritaires sont évalués soit à la juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

À cette date, le goodwill est évalué comme étant la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires) dans l'entreprise acquise et, dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ; et
- le montant net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

L'évaluation des intérêts minoritaires à leur quote part dans l'actif net identifiable a pour conséquence de calculer un goodwill sur la seule quote part du capital acquis. L'évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires a pour effet d'augmenter le goodwill à hauteur de la part attribuable à ces intérêts minoritaires, résultant ainsi en la constatation d'un goodwill dit « complet ».

Le prix d'acquisition et son affectation doivent être finalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition, les ajustements constatés dans ce délai sont effectués relativement à des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat en tant qu'acquisition à des conditions avantageuses.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est évalué à son montant d'origine, diminué le cas échéant du cumul des pertes de valeur enregistrées (se reporter au paragraphe « Goodwill » ci-après).

En outre, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

- tout ajustement éventuel du prix d'acquisition est comptabilisé à sa juste valeur dès la date d'acquisition, et tout ajustement ultérieur, survenant au-delà du délai d'affectation du prix d'acquisition, est comptabilisé en résultat ;
- les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charge de la période ;
- lors de l'acquisition ultérieure des intérêts minoritaires, le cas échéant, tout écart entre le prix effectivement payé et l'évaluation d'origine des intérêts minoritaires est imputé sur les capitaux propres du Groupe.

► **Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, Assystem a choisi, lors de la transition aux IFRS de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

IFRS 3, dans sa version publiée par l'IASB en mars 2004, retenait déjà la méthode de l'acquisition. Ses dispositions différaient cependant de celles de la norme révisée sur les principaux points suivants :

- les intérêts minoritaires étaient évalués sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, et l'option d'évaluation à la juste valeur n'existait pas ;
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition étaient comptabilisés dans le coût d'acquisition uniquement si leur occurrence était probable et que les montants pouvaient être évalués de façon fiable ;

- les coûts directement liés à l'acquisition étaient comptabilisés dans le coût du regroupement.

► Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée Regroupements d'entreprises, les «goodwill» comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer.

Les «goodwill» sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les «goodwill» repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités.

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendu de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur doit être comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et être en premier lieu affectée au «goodwill» de l'UGT.

En cas de cession d'une entreprise, le «goodwill» attribué à la filiale est inclus dans la détermination du résultat de cession.

Les «goodwill» dégagés lors d'acquisition de sociétés consolidées en intégration globale sont identifiés sur une ligne distincte des états financiers. Les «goodwill» dégagés sur des participations dans des entreprises associées sont inclus dans la rubrique «Participations dans des entreprises associées».

Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères de la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles, seuls les éléments dont le coût peut être estimé de façon fiable et par lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Elles sont essentiellement composées de logiciels (immobilisations à durée de vie finie) qui sont amortis sur la durée d'utilité comprise en fonction de la typologie des logiciels entre 3 à 5 ans de façon linéaire :

- Logiciels de gestion :5 ans
- Logiciels de production :3 à 5 ans
- Logiciels de bureautique :1 à 3 ans

En ce qui concerne les immobilisations générées en interne, le groupe immobilise les frais de développement dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des conditions définies par la norme IAS 38.

Les coûts devant être activés sont ceux qui sont encourus à partir de la date à laquelle le groupe peut démontrer tout ce qui suit :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou en vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet ;
- sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées. En sont exclus les coûts de vente, coûts administratifs et frais généraux indirects. Elles sont amorties sur la durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées).

Immobilisations corporelles

Conformément aux critères d'IAS 16, sont enregistrés en immobilisations corporelles les biens détenus soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être utilisés à des fins administratives. Ces biens sont comptabilisés à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet actif iront au groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Elles sont amorties sur leur durée de vie d'utilité dans les conditions suivantes :

- Installations et agencements divers :3 à 10 ans
- Matériel de transport :3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique :3 à 5 ans
- Mobilier :10 ans

Elles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur de l'immobilisation ou comptabilisés séparément s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet actif iront au groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant sont comptabilisés en charges quand ils se produisent. Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont définis selon IAS 40, comme des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux plutôt que pour les utiliser dans la production, à des fins administratives ou à être vendus dans le cadre de l'activité ordinaire. Ils sont valorisés à leur juste valeur avec variation de juste valeur imputée au compte de résultat de la période.

Contrats de location financement

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location longue durée, qui en substance transfèrent l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Clients et comptes rattachés

Sont intégrés dans cette rubrique :

- les prestations facturées et non réglées ;
- les prestations non encore facturées (détention d'un contrat signé, bon de commande, fax d'intention de commande, l'évaluation se fait au prix de vente) ;
- les travaux en cours : prestations réalisées pour lesquelles il y a absence de contrat signé, bon de commande, fax d'intention de commande (l'évaluation se fait au prix de revient et à l'avancement technique).

Les créances commerciales sont initialement reconnues à la juste valeur puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les provisions pour dépréciation. Une provision est comptabilisée s'il existe une indication objective démontrant que le groupe n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance. Le montant de la provision est égal à la différence entre le montant figurant à l'actif et la juste valeur des flux de trésorerie futurs actualisés.

Actifs financiers

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et 39, les actifs financiers sont évalués en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Les achats et ventes d'actifs financiers sont reconnus à la date de transaction, date à laquelle l'entreprise s'engage à réaliser la transaction. Lors de la comptabilisation initiale, l'entité doit évaluer à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les instruments dérivés financiers sont décrits dans une note spécifique.

► Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont issus de la fourniture de services, biens mais aussi de fonds monétaires à un débiteur sans intention de les négocier. Ils sont inclus dans les actifs courants sauf pour la partie à plus d'un an. Ils sont évalués au coût amorti. Le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre le montant recouvrable de l'actif et le coût amorti à la date d'arrêt. Le montant recouvrable correspond à la somme des flux futurs probables actualisés au taux d'intérêt

effectif initial de l'opération. Cette perte de valeur est enregistrée par le résultat et est réversible en cas de changement favorable de l'estimation.

► Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie contient notamment les titres non consolidés. Ils sont évalués à la juste valeur, les variations de justes valeurs étant enregistrées en autres éléments du résultat global jusqu'à la cession effective, à l'exception des pertes de valeur qui sont comptabilisées en résultat. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au prix de marché. Si la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique.

A chaque date d'arrêt, la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée et inscrite à l'actif. En cas d'indication objective de perte de valeur (dépréciation significative ou durable), une perte de valeur irréversible est constatée par résultat, la reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra que lors de la cession des titres.

Actions propres

Conformément à IAS 32 les actions de la société tête de groupe détenues par elle-même ou une de ses filiales sont comptabilisées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Aucune variation de juste valeur de ces actions n'est comptabilisée. Les plus ou moins values de cession nettes d'impôt des actions d'autocontrôle sont directement imputées aux capitaux propres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

La trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie diminuée des découverts bancaires.

Emprunts et dettes financières

► Principes généraux

Les emprunts et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur nette des frais de transaction puis au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une répartition entre courant et non courant : si les passifs doivent être réglés dans les douze mois après la clôture de l'exercice, ils sont classés en passif courant.

► Emprunt obligataire OBSAR et OBSAAR

Une OBSAR est une obligation à laquelle est attachée une BSAR (bon de souscription d'action remboursable). Du fait de la présence du BSAR, le taux d'intérêt servi est plus bas par rapport à des financements classiques. Les BSAR peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous certaines conditions.

La différence entre une OBSAAR et une OBSAR est la nature du bon attaché à l'obligation, celui-ci étant un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable.

Les emprunts obligataires OBSAR sont considérés par les normes IFRS comme des instruments hybrides constitués d'une part dette et d'une part instruments de capitaux propres. Pour cette raison, ces deux composants doivent être évalués en date d'initiation et présentés séparément au bilan.

La composante dette figure dans la rubrique «Emprunts obligataires» pour un montant égal à la valeur des cash-flows contractuels futurs actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour une dette classique (sans BSAR) à échéances identiques, à laquelle s'ajoute une marge égale au «spread» de crédit pertinent à la date d'émission pour des obligations similaires.

La composante «capitaux propres» est inscrite en réserves consolidées pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission et la valeur de la composante dette actualisée dans les conditions ci dessus.

Les frais d'émission ont été comptabilisés en diminution des composantes dette et capitaux propres, comme requis en IFRS.

Autres passifs non courants

► Put sur minoritaires

Le groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie.

Le groupe enregistre un passif financier au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés est enregistrée en déduction des capitaux propres.

Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice, puis lors des arrêts ultérieurs, sur la base de la juste valeur des actions potentiellement achetées si le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur. La variation ultérieure de juste valeur de l'engagement est comptabilisée en résultat financier.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de taux d'intérêt ou de taux de change.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de mise en place et sont ensuite réévalués. La méthode de reconnaissance des profits et pertes de juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et le cas échéant de la nature de l'élément couvert.

Le groupe documente au début de la transaction la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, ainsi que ses objectifs de gestion des

risques et sa stratégie concernant les opérations de couverture. Le groupe documente aussi ses estimations, à la date de mise en place et de manière prospective afin de statuer sur le caractère efficace de la couverture pour parvenir à compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuable au risque couvert.

► Couverture de juste valeur (fair value hedge)

Elle est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou passif ou à un engagement d'acquiescer ou de vendre un actif à un prix déterminé, qui est attribuable à un risque particulier et qui affectera le résultat présenté. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

► Couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge)

Elle est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affectera le résultat.

Le Groupe applique la comptabilisation de couverture de flux de trésorerie lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- tenir une documentation interne sur la couverture mise en place ;
- la couverture est hautement efficace ;
- la transaction prévue qui fait l'objet de la couverture est hautement probable et comporte une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le résultat.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global pour la partie dite «efficace» et la partie non efficace est imputée dans le compte de résultat de la période. Si l'instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé, le profit ou la perte initialement comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être maintenu séparément en autres éléments du résultat global tant que la transaction prévue ne s'est pas produite. Si l'on ne s'attend plus à ce que l'engagement ou la transaction se produise, tout résultat net comptabilisé directement en autres éléments du résultat global est transféré au compte de résultat.

Provisions

Le groupe comptabilise des provisions dans le cas où l'entreprise a une obligation actuelle, contractuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque cette obligation peut être estimée de façon fiable.

Si l'effet est significatif, les provisions sont actualisées par l'utilisation d'un taux prenant compte des risques spécifiques à la transaction et à la maturité de la provision. L'effet de l'actualisation est comptabilisé en résultat financier.

Avantages du personnel

Le Groupe comptabilise des régimes à prestations définies et des régimes à cotisations définies en matière d'engagement de retraite, en accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel le Groupe est implanté.

► Régime à cotisations définies

Ce sont les régimes en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et où son obligation se limite au montant versé à la dite entité. L'entité n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations complémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actif pour servir tous les avantages correspondants aux services rendus par le personnel au titre des exercices antérieurs à la cessation de son emploi.

Le risque actuariel (risque que les prestations soient plus importantes que prévu) et le risque de placement (risque que les actifs investis ne soient pas suffisants pour faire face aux prestations prévues) n'incombent pas à l'entité employeur.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

► Régime à prestations définies

Tous les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies.

Dans ce cas, l'entité a l'obligation de payer les prestations convenues (niveau de prestations donné) aux membres du personnel en activité et aux anciens membres du personnel. Deux cas de figure peuvent se présenter :

- l'entité peut verser des cotisations à une entité distincte, mais devra payer des cotisations supplémentaires (ou payer des prestations non couvertes) si l'entité n'a pas suffisamment d'actifs pour honorer les avantages correspondant aux services rendus par le personnel ;
- l'entité peut aussi assumer elle-même le versement des prestations et couvrir les avantages à servir par des actifs propres.

En conclusion, l'entité supporte le risque actuariel et le risque de placement.

Le Groupe dans ce cadre comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédits projetés telle que requise par la norme IAS 19 Avantages du personnel. Cette évaluation intègre des hypothèses de taux de mortalité, de rotation du personnel et de projections de salaires futurs.

La dette reconnue au bilan à chaque date de clôture est la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des coûts des services passés non comptabilisés : la valeur actuelle désigne la valeur actualisée des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant des services rendus au cours de l'exercice et des exercices antérieurs moins la juste valeur des actifs de couverture.

Conformément à l'option prévue par la norme IAS 19 le groupe comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur la différence entre la valeur des actifs et passifs inscrite dans les états financiers et la valeur taxable correspondante dans le calcul de l'impôt. Ils sont constitués selon la méthode du report variable.

Un impôt différé passif est généralement constitué en regard des différences temporaires imposables existantes sauf exceptions prévues par la norme IAS 12. Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts

non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées et de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Un impôt différé passif est comptabilisé au titre des différences temporaires imposables relatives aux participations dans les entreprises associées même en l'absence de distribution probable (le Groupe ne contrôle pas l'entreprise et n'est donc pas en mesure de déterminer sa politique de distribution) sauf si un accord prévoit que les bénéfices de l'entreprise associée ne seront pas distribués dans un futur prévisible.

L'impôt différé correspondant à un profit ou une charge directement comptabilisé en contrepartie des capitaux propres est lui-même comptabilisé en contrepartie des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés par autorité fiscale, et ne sont pas actualisés. Le Groupe ne compense ses actifs et passifs d'impôts différés que s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- la CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 («impôts dus sur la base des bénéfices imposables»). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009.

Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne «impôt sur le résultat». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présentée sur cette même ligne.

Options de souscription ou d'achats d'actions – Paiement fondé sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 Paiements fondés sur des actions, le Groupe comptabilise les transactions rémunérées par paiements en action avec ses salariés sous forme d'une charge compensatoire.

La comptabilisation se fait à la juste valeur des avantages accordés aux salariés dans le cadre de plans de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions. Elle se matérialise par l'enregistrement d'une charge linéarisée sur la période d'acquisition des droits («vesting period»). La valorisation des options servant à l'évaluation de la charge de personnel est réalisée sur la base du modèle de Black & Scholes pour les stocks options.

Ce retraitement réduit le résultat net consolidé par la constatation d'une charge de personnel, mais est sans effet sur le total des capitaux propres du groupe. Seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 ont été comptabilisées en charge de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres (plans se dénouant sous forme d'actions).

Chiffre d'affaires

Les éléments reconnus en Produit des activités ordinaires («Chiffre d'affaires») sont les entrées brutes d'avantages économiques (uniquement celles reçues ou à recevoir pour son propre compte) au cours de l'exercice (dans le cadre des activités ordinaires) lorsque ces entrées conduisent à des augmentations de capitaux propres.

La norme requiert que les revenus soient évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. En règle générale, cette juste valeur correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie attendu.

Les revenus du Groupe sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont rendus et sont constitués :

- de la facturation (émise ou à émettre) des prestations (reconnaissance de la marge conditionnée par l'obtention de l'accord du client matérialisé par un bon de commande ou tous autres engagements du client) ;
- de la valorisation au prix de revient des prestations pour lesquelles la société a acquis la conviction (documentée par les habitudes du client ou des faits ou éléments matériels) qu'elle obtiendra la commande de la part du client ;
- des commissions sur les affaires pour lesquelles le groupe se trouve en position de mandataire/agent.

Selon la nature de la transaction, les critères de détermination du pourcentage d'avancement peuvent inclure à une date considérée :

- l'examen des travaux effectués ;
- les services rendus/total des services à exécuter ;
- les coûts encourus/total des coûts estimés.

Les critères à retenir sont laissés à l'appréciation du manager de l'unité opérationnelle qui, en fonction des contraintes de ses revues de projets et/ou de paramétrages de son outil, choisira celui qui est le plus adapté au projet.

Les prestations du groupe sont valorisées dans les conditions suivantes :

► **La régie** : ce sont des prestations où la valorisation est fonction des moyens mis en œuvre. Le revenu est égal au temps passé, justifié auprès du client, multiplié par un taux horaire ou journalier.

► **Le forfait** : le mode de valorisation obligatoire est la méthode dite à l'avancement, indépendamment de la fréquence de facturation. La comptabilisation des éventuelles pertes sur contrats se fait dès que ces dernières deviennent probables.

► Provision pour perte à terminaison

Dès qu'elle devient probable, la perte sur contrat est comptabilisée par constitution d'une provision avec pour contrepartie une charge opérationnelle. Elle est calculée dans le cadre de la méthode à l'avancement sous déduction de la perte déjà comptabilisée et immédiatement couverte à 100%. La charge relative aux provisions pour perte à terminaison est comptabilisée au poste «Dotations aux amortissements et provisions».

Subventions et Crédits d'impôt

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites :

- soit en déduction de la charge correspondante si celles-ci ont pour objet de couvrir une dépense identifiée ;
- soit en déduction sur la ligne «Autres charges d'exploitation» si celles-ci sont octroyées dans un cadre plus général.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Résultat opérationnel courant/Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les «goodwill»), des plus ou moins value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par des éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférents.

L'endettement financier net est constitué des postes «Trésorerie et équivalents de trésorerie» et des dérivés actifs courants et non courants (inclus dans les postes «Autres actifs financiers et dérivés non courants» et «Autres actifs financiers et dérivés courants») déduction faite des postes «Emprunts obligataires», «Autres passifs financiers et dérivés non courants», et «Autres passifs financiers et dérivés courants». Les variations de juste valeur des actifs et passifs financiers inclus dans les postes cités ci dessus sont exclues du coût de l'endettement financier net, et classées dans les autres produits et charges financiers nets.

Les autres produits et charges financiers sont ceux qui ne sont pas de nature opérationnelle (produits financiers provenant de l'activité principale de l'entreprise, d'une filiale ou branche d'activité et les produits financiers connexes à une activité commerciale) et qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Ils sont principalement constitués des dividendes des sociétés non consolidées, dépréciation des actifs disponibles à la vente, résultats de cession des actifs disponibles à la vente, dépréciations et pertes sur cession d'autres actifs financiers courant et non courant, des effets de l'actualisation des provisions, des variations de juste valeur des actifs et passifs financiers, pertes et gains de change sur actifs et passifs financiers, d'autres produits et charges financières divers.

Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe, nets de l'effet de l'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation et susceptibles d'être exercés à la clôture de la période. Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé doit être classé en actif détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate en son état actuel et cette vente doit être hautement probable.

Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs dès lors qu'ils sont matériels. La valeur de l'actif classé comme détenu en vue de la vente est évaluée au plus bas des valeurs suivantes : valeur nette comptable et juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Une activité abandonnée est définie comme un composant significatif de l'entreprise dont elle s'est séparé ou qui est classé en actif destiné à être vendu, et qui :

- représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une activité ou d'une zone géographique significative pour le Groupe;
- est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère matériel.

NOTE 4. SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS

En conformité avec les normes IFRS, les comptes consolidés sont établis en réalisant un certain nombre d'estimations et en prenant position sur des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les actifs et passifs et sur les produits et charges inscrits au bilan consolidé et au compte de résultat à la date de clôture. Ces estimations sont faites par la direction sur la base de la continuité d'exploitation en fonction d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes. Elles peuvent évoluer en fonction d'événements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées.

Les résultats réels peuvent donc être différents de ceux attendus. Compte tenu du contexte économique actuel, le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé, et rend notamment plus difficile l'appréhension des perspectives économiques du Groupe en particulier pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs (voir note 8).

Le Groupe a choisi de développer les postes les plus sensibles à ces estimations.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Comme indiqué en note 3 Principes comptables, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a procédé à la fourniture des services. Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestation de service à long terme traités selon IAS 11, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Provision et garantie sur projets au forfait pour perte à terminaison

Des provisions pour perte à terminaison peuvent être comptabilisées dans le cadre des contrats d'ingénierie selon la méthode de l'avancement conformément aux normes IAS 18 et IAS 11 (voir note 3 Principes comptables Chiffre d'affaires). Dès qu'elle devient probable, la perte sur contrat est immédiatement comptabilisée par constitution d'une provision sous déduction des pertes précédemment comptabilisées. Les pertes sur contrats qui seront réellement enregistrées peuvent différer des montants initialement provisionnés et avoir un effet sur les résultats futurs.

Les éléments chiffrés relatifs aux provisions et garantie sur projets au forfait pour perte à terminaison sont présentés en note 21.

Dépréciation des créances clients et comptes rattachés

Une dépréciation des créances clients et comptes rattachés est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Les éléments chiffrés relatifs aux dépréciations des créances clients et comptes rattachés sont présentés en note 15.

Impôts différés

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées et de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les éléments chiffrés relatifs aux impôts différés liés aux déficits fiscaux et différences temporaires sont présentés en note 26.

Dépréciation des goodwill

Les estimations sur les hypothèses de calcul dans le cadre de la dépréciation des «goodwill» ainsi que les analyses de sensibilité sont présentées à la note 8.

Avantages du personnel

Les estimations sur les hypothèses de calcul faites dans le cadre des avantages au personnel ainsi que les analyses de sensibilité sont présentées à la note 23.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit :

En millions d'euros

	VALEUR COMPTABLE		
	2010	2009	2008
Actifs financiers disponible à la vente	3,3	3,6	2,8
Autres actifs financiers non courants	4,0	3,8	5,5
Clients et comptes rattachés	205,6	203,7	252,0
Autres créances	14,5	13,7	20,6
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	127,9	92,9	73,6
Total	355,3	317,7	354,5

NOTE 5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit ;
- risque de marché ;
- risque de liquidité.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus ainsi que les risques induits par des clauses de remboursement anticipé du fait des covenants, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et gestion des risques. Des informations quantitatives figurent à d'autres notes dans les états financiers consolidés. Le Conseil de Surveillance définit et supervise le cadre de la gestion des risques du Groupe. Le Directoire veille à la définition et au contrôle de la politique de gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe.

Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations. Le Comité d'Audit du Groupe a pour responsabilité de veiller à l'application de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques du Groupe avec les risques auxquels le Groupe doit faire face. Le Comité d'Audit du Groupe est assisté dans son rôle de surveillance par l'Audit Interne. L'Audit Interne réalise des revues régulières et ciblées des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au Comité d'Audit.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

► Clients

En raison de la qualité de son portefeuille clients, le management estime que le risque de défaillance de ses clients est limité. Un classement des dix plus importants clients en termes de chiffre d'affaires est présenté ci-dessous :

2010	% SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE	% SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE EN CUMUL
EADS	19,5%	19,5%
EDF	10,2%	29,7%
Areva	5,0%	34,7%
Peugeot-PSA	4,7%	39,4%
Renault	3,7%	43,1%
Spirit	3,7%	46,8%
Rolls Royce	3,6%	50,4%
General Electric	3,5%	53,9%
CEA	3,0%	56,9%
Thalès Group	3,0%	59,9%
Fin d'exercice	59,90%	-

Les contrats commerciaux au-delà d'un certain seuil et dès lors qu'ils revêtent un caractère inhabituel sont systématiquement visés par la Direction Juridique et des assurances afin de détecter, d'évaluer et de traiter les risques des affaires des sociétés du Groupe et ceci préalablement à tout engagement ferme et définitif. La société veille à ne pas accepter des clauses qui sont considérées comme inacceptables.

Le Groupe, compte tenu de la typologie de sa clientèle, a subi peu de pertes sur cette période. Le tableau ci-dessous résume la variation des pertes de valeur sur l'intégralité du poste Clients et comptes rattachés :

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Début d'exercice	8,0	6,5	6,7
Variation des pertes de valeur	(1,4)	1,5	(0,2)
Différences de change	0,1	-	-
Fin d'exercice	6,7	8,0	6,5

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients. Il correspond à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés. Le Groupe ne procède pas à des dépréciations correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées déterminées sur des données historiques de paiement.

Le Groupe, sur la base de son expérience, et compte tenu de sa politique de recouvrement des créances commerciales, estime donc que le niveau de dépréciation de l'exercice est en adéquation avec les risques encourus.

Le tableau ci-dessous synthétise les retards sur l'intégralité du poste Clients et comptes rattachés ainsi que les provisions constituées pour faire face aux litiges et défaillances des clients facturés :

En millions d'euros

	BRUT		PERTE DE VALEUR		BRUT		PERTE DE VALEUR		BRUT		PERTE DE VALEUR	
	2010	%	2010	%	2009	%	2009	%	2008	%	2008	%
Non échues	181,4	85,4%	0,7	10,4%	177,8	84,0%	0,7	8,8%	224,0	86,7%	1,1	16,9%
Échues depuis 30 jours au plus	14,8	7,0%	0,1	1,5%	15,9	7,5%	0,1	1,3%	16,6	6,4%	-	-
Échues depuis 31 jours et jusqu'à 60 jours	6,8	3,2%	0,1	1,5%	6,4	3,0%	0,2	2,5%	7,9	3,1%	-	-
Échues depuis 61 jours et jusqu'à 180 jours	2,8	1,3%	0,2	3,0%	4,9	2,3%	1,1	13,8%	3,8	1,5%	0,1	1,5%
Échues depuis plus de 181 jours	6,5	3,1%	5,6	83,6%	6,7	3,2%	5,9	73,6%	6,2	2,4%	5,3	81,5%
Total	212,3	100,0%	6,7	100,0%	211,7	100,0%	8,0	100,0%	258,5	100,0%	6,5	100,0%

► **Autres actifs financiers courants et non courants**

Les autres actifs financiers courants et non courants sont en partie constitués par les dépôts de garantie octroyés aux établissements avec lesquels le Groupe contracte ses engagements de location immobilière. Ces dépôts sont restitués au Groupe à la fin du bail. Le Groupe s'engageant généralement avec des acteurs de premier plan sur le marché de l'immobilier, le risque de crédit est fortement limité.

Sont aussi incluses dans cette rubrique les sommes versées sous forme de prêt remboursables dans le cadre du paiement pour l'effort à la construction (France uniquement). Ces prêts sont remboursables à l'issue d'une période de vingt ans par des organismes publics et font l'objet d'un calcul d'actualisation financière.

Cette rubrique inclut enfin un prêt de 1,2M€ à la société Avances Services Réseaux inc., (ASR) qui est détenue à hauteur de 15% par Assystem Canada ; compte tenu du pourcentage de détention, la Société n'est pas consolidée et ses titres ont été dépréciés à 100% dans les comptes consolidés 2007.

Par ailleurs, compte tenu du risque de non recouvrement concernant le prêt, une provision de 1,2M€ a été comptabilisée dans les comptes 2009.

Cette dépréciation est enregistrée en «Autres produits et charges financiers».

► **Autres créances**

Il s'agit essentiellement de créances d'exploitation courantes (fiscales et sociales).

► **Trésorerie et Equivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe se montent à 127,9M€. Les placements sont logés principalement sur Assystem SA, la centrale de Trésorerie du Groupe, conformément à la politique de placement

accordé par le Directoire à savoir SICAV monétaires, Billets de Trésorerie, certificats de dépôts et comptes à terme.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix, tels que les cours de change et les taux d'intérêts, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

► **Risque de taux**

La gestion du risque de taux est assurée au niveau de la Trésorerie Groupe qui centralise les besoins et excédents courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

Les instruments financiers dérivés détenus au 31 décembre 2010 sont des contrats de swap dont les caractéristiques sont les suivantes :

- SWAP à taux fixe de 3,184%, soit 3,684% après application de la marge de 0,5%, jusqu'en mars 2011 sur l'encours de 26M€ de l'OBSAR 2005.
- Le Groupe a renégocié en février 2010 la couverture de taux sur l'encours de 65M€ de l'OBSAAR 2008 afin de tenir compte et bénéficier de la baisse de taux d'intérêt. Le swap à taux fixe de 4,044% et le cap à 4,044% ont été annulés et remplacés par un swap à taux fixe de 3.53% contre Euribor 3 mois, soit un taux effectif de 2,65% après prise en compte de la bonification du spread de 0,88% résultant de l'émission de l'OBSAAR.

Sur l'exercice 2010, la sensibilité des résultats du Groupe à la variation des taux d'intérêt compte tenu des instruments de couverture mis en place sur ses emprunts obligataires et de la non utilisation du crédit revolving n'est pas significative.

La sensibilité aux taux sur 3 exercices est présentée dans le tableau suivant :

En millions d'euros

	2010		2009		2008	
	+10%	-10%	+10%	-10%	+10%	-10%
Impact résultat en M€	NS	NS	NS	NS	(0,1)	0,1

► Risque de change

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le Groupe est exposé à la variation des cours de change. La volatilité des cours peut impacter les capitaux propres et les résultats du Groupe.

Le Groupe est exposé au risque de conversion en euros des états financiers des filiales étrangères libellés en devises locales et principalement sur la parité EUR/GBP.

La situation nette en devise des filiales du Royaume Uni est présentée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros

	GBP
Actif non courant	8,6
Actif courant	32,5
Total Actif	41,1
Passif non courant	2,4
Passif courant	15,4
Total Passif	17,8
Situation nette	23,3
Engagements hors bilan	8,2
Position nette	15,1

La sensibilité au taux de change sur les résultats et les capitaux propres du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

En millions d'euros

	2010		2009		2008	
	+10%	-10%	+10%	-10%	+10%	-10%
Impact résultat	0,9	(0,9)	(0,9)	0,9	0,6	(0,6)
Impact capitaux propres	3,0	(3,0)	2,4	(2,4)	4,1	(4,1)

L'exposition au risque de change sur les transactions commerciales effectuées dans une devise autre que celle propre à chaque filiale n'est pas significative. La trésorerie Groupe couvre le risque de change résultant de contrats libellés en devises étrangères par des ventes ou achats à terme, afin de figer les marges opérationnelles.

► Risque de contrepartie

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie. Cependant les emprunts, les couvertures par instruments financiers dérivés et les placements sont effectués auprès d'établissements bancaires de premier rang validés par le directoire. Les principaux établissements bancaires du Groupe sont Société générale, CIC Nord Ouest, LCL, BNP Paribas et CA-CIB.

La trésorerie produit un reporting tous les dix jours de ses positions, expositions et performances au Directeur Financier Groupe.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est assurée par la trésorerie Groupe qui met à disposition des filiales du groupe les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales du groupe. Cette gestion se fait au travers de conventions de cash pooling et de prêts et emprunts intra-groupe dans le respect des réglementations locales. La position de trésorerie consolidée, lorsqu'elle est excédentaire est gérée avec un objectif de liquidité et d'optimisation des rendements.

Les financements externes sont également gérés de façon centralisée par la trésorerie permettant ainsi d'en optimiser le coût.

La part des lignes de crédit moyen terme non tirées à la date de clôture s'établit comme suit :

En millions d'euros

	DEVISE	DATE DE MISE EN PLACE	MONTANT EN DEVICES	ÉQUIVALENT EUROS	MONTANT UTILISÉ	MONTANT DISPONIBLE	TAUX INTÉRÊT	DATE DE FIN DE TIRAGE	DATE D'ÉCHÉANCE
France (RCF)	EUR	2008	55,0	55,0	–	55,0	Euribor +0,8% à 1,2%	30 juin 2013	31 décembre 2013
Royaume Uni*	GBP		6,0	7,2	–	7,2	Libor +1,5%		
Total			–	62,2	–	62,2			

* Ligne fonction de l'en cours client.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (paiements d'intérêts inclus). Pour la projection des flux, le Groupe a retenu un euribor 3 mois au 31 décembre de chaque fin d'exercice augmenté du spread de crédit.

En millions d'euros

2010	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	- 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	+ 5 ANS
Emprunts obligataires	89,3	91,2	42,4	48,8	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,1	0,1	-	0,1	-
Dettes de location financement	0,1	0,1	0,1	-	-
Dettes financières diverses	0,6	0,6	0,5	0,1	-
Autres passifs non courants	8,2	8,2	-	8,2	-
Concours bancaires courants	0,7	0,7	0,7	-	-
Fournisseurs	30,8	30,8	30,8	-	-
Autres passifs courant*	7,4	7,4	7,4	-	-
Engagements de location simple	-	58,3	13,2	35,1	10,0
Total des obligations contractuelles brutes	137,2	197,4	95,1	92,3	10,0
Instruments dérivés (couverture de taux)	2,9	3,7	1,8	1,9	-
Total des obligations contractuelles nettes de couvertures	140,1	201,1	96,9	94,2	10,0
2009	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	- 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	+ 5 ANS
Emprunts obligataires	87,7	91,6	0,4	91,2	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,1	0,1	-	0,1	-
Dettes de location financement	0,3	0,3	0,3	-	-
Dettes financières diverses	1,5	1,5	1,5	-	-
Autres passifs non courants	6,0	6,0	-	6,0	-
Concours bancaires courants	0,6	0,6	0,6	-	-
Fournisseurs	26,9	26,9	26,9	-	-
Autres passifs courant*	7,6	7,6	7,6	-	-
Engagements de location simple	-	63,6	12,4	36,8	14,4
Total des obligations contractuelles brutes	130,7	198,2	49,7	134,1	14,4
Instruments dérivés (couverture de taux)	3,5	5,1	2,8	2,3	-
Total des obligations contractuelles nettes de couvertures	134,2	203,3	52,5	136,4	14,4

2008	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	- 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	+ 5 ANS
Emprunts obligataires	85,6	98,6	2,2	96,4	–
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,2	0,2	–	0,2	–
Dettes de location financement	0,7	0,7	0,4	0,3	–
Dettes financières diverses	0,3	0,3	0,2	0,1	–
Autres passifs non courants	6,9	10,3	–	10,3	–
Concours bancaires courants	3,5	3,5	3,5	–	–
Fournisseurs	38,7	38,7	38,7	–	–
Autres passifs courant*	9,4	9,4	9,4	–	–
Engagements de location simple	–	53,4	11,7	32,5	9,2
Total des obligations contractuelles brutes	145,3	215,1	66,1	139,8	9,2
Instrument dérivés (couverture de taux)	2,5	2,4	0,8	1,6	–
Total des obligations contractuelles nettes de couvertures	147,8	217,5	66,9	141,4	9,2

* Hors dettes sociales et fiscales et produits constatés d'avance.

Risques induits par des clauses de remboursement anticipé du fait des covenants

Les emprunts obligataires et le crédit revolving comportent des clauses (covenants) imposant le respect de ratios financiers. Ces ratios portent d'une part sur des calculs de gearing (rapport d'endettement financier net sur capitaux propres) et d'autre part sur un calcul d'endettement financier net sur EBITDA

(rapport de l'endettement financier net sur la marge brute d'autofinancement). Ces ratios sont calculés chaque année sur la base des comptes consolidés.

Le non-respect des covenants donne au prêteur concerné la faculté d'exiger le remboursement anticipé des emprunts. A la clôture de l'exercice, le calcul des ratios est largement inférieur aux seuils déterminés dans les contrats, et rappelés ci-dessous :

	ENDETTEMENT NET/EBITDA		GEARING
Seuils à respecter au titre des emprunts obligataires et du crédit revolving	= < 2,75	et	= < 1

Selon les modalités contractuelles de calcul des covenants, le Groupe n'a pas de dette financière nette; le Groupe respecte donc au 31 décembre 2010 l'ensemble de ses engagements bancaires (covenants).

NOTE 6. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

NOM	PAYS	NUMÉRO DE SIREN	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS	POURCENTAGE DE DROIT DE VOTE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SOCIÉTÉS FRANÇAISES					
Assystem SA	France	412076937	Mère	–	IG
Eurosyn Développement SAS	France	383335205	100	100	IG
Alphatest	France	400741740	49,84	49,84	MEE
ASG	France	387943764	100	100	IG
Assystem France	France	322118605	100	100	IG
Assystem EOS	France	444159164	100	100	IG
Assystem Innovation	France	352268973	100	100	IG
Insiema (anciennement ATS)	France	572004372	100	100	IG
Assystem Facilities Management Services	France	500989843	100	100	IG
SCI du Pont Noir	France	309112381	100	100	IG
Athos Aéronautique	France	415173210	100	100	IG
ANAFI	France	402032999	100	100	IG
ANAFI Plus	France	410357602	100	100	IG
Assystem International	France	429159106	100	100	IG
SCICV Arc en Ciel	France	493199921	100	100	IG
Assystem Développement	France	499137610	100	100	IG
Silver Atena SAS	France	497631853	59,6	59,6	IG
Engage	France	521686857	25	25	IP
Assystem Expert	France	509768917	100	100	IG
Assystem Environnement	France	519021695	100	100	IG
Extra Capital	France	523477339	95,1	95,1	IG
Sica	France	572123040	48,5	51	IG
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES					
Assystem Deutschland Holding GmbH	Allemagne	–	100	100	IG
Assystem Aerospace Germany	Allemagne	–	100	100	IG
Atena	Allemagne	–	100	100	IG
Silver Atena Engineering GmbH	Allemagne	–	59,6	59,6	IG
Assystem Iberia	Espagne	–	100	100	IG
Audifilm Iberica SL	Espagne	–	100	100	IG
Silver Atena SL	Espagne	–	59,6	59,6	IG
Assystem Portugal	Portugal	–	100	100	IG
Assystem Italia SRL	Italie	–	100	100	IG
TFSI	Guernesey	–	100	100	IG
Assystem Roumanie	Roumanie	–	100	100	IG
Assystem Canada	Canada	–	100	100	IG
Assystem UK et ses filiales	Royaume-Uni	–	100	100	IG
Silver Atena Ltd	Royaume-Uni	–	59,6	59,6	IG
Silver Atena UK Ltd	Royaume-Uni	–	59,6	59,6	IG
Specialist Services Ltd	Royaume-Uni	–	59,6	59,6	IG
Assystem Slovaquie	Slovaquie	–	100	100	IG
Assystem Engineering Consulting	Chine	–	100	100	IG

IG : Intégration Globale.

MEE : Mise en équivalence.

IP : Intégration proportionnelle

NOM	PAYS	NUMÉRO DE SIREN	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS	POURCENTAGE DE DROIT DE VOTE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Atsino Automotive Engineering Corporation Ltd	Chine	–	95,34	95,34	IG
Assystem India	Inde	–	100	100	IG
Silver Atena Electronic Systems Private Ltd	Inde	–	59,6	59,6	IG
Silver Software Development Centre Private Ltd	Inde	–	59,6	59,6	IG
Silver Atena Private Ltd	Inde	–	59,6	59,6	IG
Assystem Belgium	Belgique	–	100	100	IG
ASM Technologies	Maroc	–	100	100	IG
Silver Atena Inc	Etats Unis	–	59,6	59,6	IG

IG : Intégration Globale.
MEE : Mise en équivalence.
IP : Intégration proportionnelle

Les relations mère-fille entre la holding Assystem SA et ses filiales sont décrites au chapitre 3 «Rapport de gestion du directoire», et notamment dans les paragraphes Trésorerie et Comptes sociaux d'Assystem SA.

NOTE 7. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'effet des variations de périmètre est constitué :

- Sur 2010 : de l'acquisition le 29 juillet 2010 de 51% des actions conférant droit de vote de la société SICA spécialisée dans les études liées au béton. Le prix d'acquisition de 51% des actions s'est élevé à 0,3M€. La juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date de prise de contrôle est de 0,5M€ et le Goodwill comptabilisé au titre de cette opération se monte à 0,1M€. Les intérêts minoritaires ont été évalués à la quote part dans l'actif net identifiable de SICA, soit 0,2M€. Le chiffre d'affaire de l'exercice 2010 de la société SICA est de 2,4M€ (note 8).

En millions d'euros

	AFFECTATION DÉFINITIVE DU PRIX D'ACQUISITION	AFFECTATION PROVISoire DU PRIX D'ACQUISITION 2008
Part versée en trésorerie et équivalent de trésorerie	5,6	5,6
Coûts directs liés à l'acquisition	2,1	2,1
Juste valeur des actions remises en paiement du prix	2,3	2,3
Prix d'acquisition	10,0	10,0
Juste valeur de l'actif net acquis	–	0,9
Goodwill	10,0	9,1

- Sur 2008 : de l'opération Silver Atena (note 8) : Le 12 septembre 2008, le groupe a procédé à l'acquisition de 59,6% (actions conférant droit de vote) de la société SILVER ATENA Ltd, entreprise euro-indienne spécialisée dans la conception de systèmes électroniques et informatiques à sécurité critique. La société est basée en Angleterre avec des implantations en Angleterre, Espagne et en Inde. Son activité principale se situe dans les secteurs de l'aéronautique, du ferroviaire et de l'automobile. Dans le cadre de ce regroupement d'activités, le Groupe a notamment apporté à la société SILVER ATENA Ltd la totalité des titres de sa filiale SILVER ATENA GmbH, basée à Munich ; SILVER ATENA Ltd étant détenu à hauteur de 40,4% par des actionnaires minoritaires.

- Sur 2009 : de l'affectation définitive du prix d'acquisition du sous groupe Silver Atena (note 8).

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe a finalisé l'affectation du prix d'acquisition au cours de l'exercice 2009.

Le détail du calcul du goodwill (hors écart de conversion) se décompose comme suit :

Par ailleurs, comme il est indiqué à la note 24, la création de ce sous groupe s'est également accompagnée de l'attribution d'options d'achat, par le Groupe aux actionnaires minoritaires, et de vente (par les actionnaires minoritaires au Groupe) des titres détenus par les actionnaires minoritaires dans la société SILVER ATENA Ltd.

Cette acquisition a permis au groupe de prendre position sur un marché de niche représenté par les logiciels et systèmes de sécurité critique embarqués, dans des domaines d'activité où le Groupe réalise la plupart de ses activités, à savoir l'aéronautique, le spatial, l'automobile, et le ferroviaire.

NOTE 8. GOODWILL

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Début d'exercice	75,0	83,1	84,7
Effets des variations de périmètre	0,1	1,0	9,1
Pertes de valeurs	-	(10,3)	(5,0)
Différences de change	0,5	1,2	(5,7)
Fin d'exercice	75,6	75,0	83,1
Valeur brute de fin d'exercice	92,3	90,5	88,3
Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice	16,7	15,5	5,2

Les effets de variation de périmètre sont décrits en note 7.

La variation des pertes de valeur de 1,2M€ entre 2010 et 2009 est due aux effets de change.

Des pertes de valeur ont été comptabilisées :

- Sur 2009 : sur l'UGT Silver Atena. Les difficultés rencontrées dans les activités anglo-indiennes de la filiale Silver Atena ont conduit le Groupe à constater une dépréciation de goodwill de 10,3M€.
- Sur 2008 : sur l'UGT Royaume Uni. La non atteinte en 2008 par l'UGT Royaume Uni des objectifs de rentabilité fixés lors de l'acquisition, conjugués à des niveaux d'activité sans croissance, a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de dépréciation du goodwill de 5M€.

Le Groupe pratique annuellement des tests de dépréciation (impairment tests) ou plus fréquemment en cas d'indice objectif de perte de valeur.

L'affectation des valeurs nettes comptables des «goodwill» par unité génératrice de trésorerie est présentée ci dessous :

En millions d'euros

	2008	2009	MOUVEMENTS 2010		2010	CUMUL DES PERTES DE VALEUR FIN DE PÉRIODE
	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE	EFFETS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	ECART DE CONVERSION	VALEUR NETTE	
France	51,7	51,7	0,1	-	51,8	-
Activités Silver Atena	12,7	0,4	-	-	0,4	11,1
Royaume Uni	5,3	5,8	-	0,5	6,3	5,4
Espagne	2,2	2,2	-	-	2,2	-
Canada	-	-	-	-	-	0,2
Roumanie	0,3	0,3	-	-	0,3	-
Allemagne	10,9	14,6	-	-	14,6	-
Total	83,1	75,0	0,1	0,5	75,6	16,7

La valeur recouvrable des unités génératrice de trésorerie a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette projection est basée sur des budgets financiers couvrant une période de cinq années. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance (voir ci-dessous). Le taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Les taux d'actualisation utilisés par le groupe sont des taux nets d'impôt sur les sociétés appliqués à des flux nets d'impôt sur les sociétés. La norme IAS 36 préconise d'actualiser en utilisant des taux avant impôt sur les sociétés sur des flux avant impôt pour obtenir la valeur recouvrable de l'UGT. Ces deux méthodes permettent donc d'obtenir des résultats identiques. Les cash flows sont basés sur les prévisions budgétaires établies par les UGT dans le cadre de l'élaboration de leur stratégie à moyen et long terme. Le groupe a retenu un

taux normatif de dette pondéré par le taux de gearing du secteur d'activité et un coût des fonds propres pour déterminer le coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) de 10,7% pour l'UGT Espagne et 9,4% pour l'ensemble des autres UGT.

Le tableau ci-après décrit les principaux facteurs de modélisation des hypothèses retenues pour le calcul des tests de perte de valeur :

2010 - UGT	TAUX DE CROISSANCE À PERPÉTUITÉ POUR EXTRAPOLATION DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS AU DELÀ DE LA PÉRIODE DE PROJECTION	TAUX DE MARGE MÉDIAN SUR LA PÉRIODE DE PROJECTION	TAUX DE CROISSANCE MÉDIAN DU REVENU POUR EXTRAPOLATION DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS DANS LA PÉRIODE DE PROJECTION	TAUX D'ACTUALISATION
France	1,25%	6,30%	3,70%	9,20%
Allemagne	1,25%	3,60%	5,20%	9,20%
Silver Atena	1,25%	1,40%	3,00%	9,20%
Royaume Uni	1,25%	9,00%	4,20%	9,20%
Espagne	1,25%	7,50%	7,00%	10,50%
Roumanie	1,25%	7,60%	4,00%	9,20%
2009 - UGT	TAUX DE CROISSANCE À PERPÉTUITÉ POUR EXTRAPOLATION DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS AU DELÀ DE LA PÉRIODE DE PROJECTION	TAUX DE MARGE MÉDIAN SUR LA PÉRIODE DE PROJECTION	TAUX DE CROISSANCE MÉDIAN DU REVENU POUR EXTRAPOLATION DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS DANS LA PÉRIODE DE PROJECTION	TAUX D'ACTUALISATION
France	1,25%	6,40%	3,40%	10,00%
Allemagne	1,25%	4,80%	5,90%	10,00%
Silver Atena	1,25%	4,50%	5,30%	10,00%
Royaume Uni	1,25%	4,80%	4,20%	10,00%
Espagne	1,25%	6,70%	7,00%	10,00%
Roumanie	1,25%	7,60%	4,00%	10,00%
2008 - UGT	TAUX DE CROISSANCE À PERPÉTUITÉ POUR EXTRAPOLATION DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS AU DELÀ DE LA PÉRIODE DE PROJECTION	TAUX DE MARGE MÉDIAN SUR LA PÉRIODE DE PROJECTION	TAUX DE CROISSANCE MÉDIAN DU REVENU POUR EXTRAPOLATION DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS DANS LA PÉRIODE DE PROJECTION	TAUX D'ACTUALISATION
France - Facilities	1,25%	10,60%	2,00%	10,00%
France - Autres	1,25%	5,00%	2,50%	10,00%
Allemagne	1,25%	4,80%	4,00%	10,00%
Royaume Uni	1,25%	4,80%	3,70%	10,00%
Espagne	1,25%	7,00%	2,00%	10,00%
Roumanie	1,25%	7,60%	4,00%	10,00%

Les dépréciations éventuelles résultant d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés, une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

En ce qui concerne les UGT France, Allemagne, Royaume Uni, Roumanie et Silver Atena, les analyses de sensibilité effectuées sur les WACC utilisés pour effectuer les tests majorés de 1% ne conduiraient pas à constater de perte de valeur.

En ce qui concerne l'UGT Espagne, les analyses de sensibilité effectuées conduiraient à comptabiliser une perte de valeur de 0,3M€. pour un WACC de 11,5%.

NOTE 9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros

	FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	LOGICIELS	IMMOBILISATIONS EN COURS	AUTRES	TOTAL
Valeur nette au 1^{er} janvier 2008	–	13,2	0,5	–	13,7
Acquisitions	–	2,0	1,4	–	3,4
Effets des variations de périmètre	1,5	–	–	–	1,5
Amortissements	–	(5,2)	–	–	(5,2)
Différences de change	(0,1)	(0,3)	–	–	(0,4)
Autres variations	–	1,1	(1,3)	–	(0,2)
Valeur nette au 31 décembre 2008	1,4	10,8	0,6	–	12,8
<i>Valeur brute au 31 décembre 2008</i>	<i>1,7</i>	<i>37,2</i>	<i>0,6</i>	<i>–</i>	<i>39,5</i>
<i>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2008</i>	<i>0,3</i>	<i>26,4</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>26,7</i>
Valeur nette au 1^{er} janvier 2009	1,4	10,8	0,6	–	12,8
Acquisitions	–	1,2	0,1	–	1,3
Amortissements	(0,1)	(4,9)	–	–	(5,0)
Autres variations	–	0,7	(0,7)	–	–
Valeur nette au 31 décembre 2009	1,3	7,8	–	–	9,1
<i>Valeur brute au 31 décembre 2009</i>	<i>1,7</i>	<i>38,5</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>40,2</i>
<i>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2009</i>	<i>0,4</i>	<i>30,7</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>31,1</i>
Valeur nette au 1^{er} janvier 2010	1,3	7,8	–	–	9,1
Acquisitions	–	1,2	0,2	0,3	1,7
Différences de change	0,1	0,1	–	–	0,2
Amortissements	(0,1)	(3,8)	–	–	(3,9)
Cessions et mises au rebut	–	(0,9)	–	–	(0,9)
Autres variations	–	0,1	(0,1)	–	–
Valeur nette au 31 décembre 2010	1,3	4,5	0,1	0,3	6,2
<i>Valeur brute au 31 décembre 2010</i>	<i>1,7</i>	<i>37,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>39,3</i>
<i>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2010</i>	<i>0,4</i>	<i>32,7</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>33,1</i>

La valeur nette des logiciels en contrat de location financement sur les trois derniers exercices est de :

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Valeur nette des logiciels en contrat de location financement	–	0,1	0,2

Le groupe ne compte pas réaliser d'investissements significatifs à l'avenir pour lesquels les organes de direction auraient pris des engagements fermes.

NOTE 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros

	TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AGENCEMENTS	MATÉRIEL DE BUREAU, MOBILIER ET INFORMATIQUE	AUTRES	TOTAL
Valeur nette au 1^{er} janvier 2008	5,4	8,7	0,6	14,7
Acquisitions	2,4	4,2	2,3	8,9
Amortissements	(1,1)	(4,2)	(0,4)	(5,7)
Cessions et mises au rebut	(0,7)	(0,1)	–	(0,8)
Différences de change	–	(0,2)	–	(0,2)
Autres variations	0,4	(1,7)	0,6	(0,7)
Valeur nette au 31 décembre 2008	6,4	6,9	3,4	16,7
<i>Valeur brute au 31 décembre 2008</i>	<i>10,6</i>	<i>41,7</i>	<i>7,4</i>	<i>59,7</i>
<i>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2008</i>	<i>4,2</i>	<i>34,8</i>	<i>4,0</i>	<i>43,0</i>
Valeur nette au 1^{er} janvier 2009	6,4	6,9	3,4	16,7
Acquisitions	1,4	1,6	0,3	3,3
Amortissements	(1,0)	(3,6)	(0,6)	(5,2)
Cessions et mises au rebut	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,4)
Différences de change	–	0,1	(0,1)	–
Autres variations	1,0	0,3	(0,8)	0,5
Valeur nette au 31 décembre 2009	7,6	5,2	2,1	14,9
<i>Valeur brute au 31 décembre 2009</i>	<i>12,7</i>	<i>41,4</i>	<i>6,7</i>	<i>60,8</i>
<i>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2009</i>	<i>5,1</i>	<i>36,2</i>	<i>4,6</i>	<i>45,9</i>
Valeur nette au 1^{er} janvier 2010	7,6	5,2	2,1	14,9
Acquisitions	0,7	3,0	1,2	4,9
Amortissements	(1,2)	(3,0)	(0,4)	(4,6)
Cessions et mises au rebut	(0,3)	(0,1)	(0,3)	(0,7)
Différences de change	–	0,1	–	0,1
Autres variations	(0,9)	–	(0,1)	(1,0)
Valeur nette au 31 décembre 2010	5,9	5,2	2,5	13,6
<i>Valeur brute au 31 décembre 2010</i>	<i>9,9</i>	<i>41,0</i>	<i>6,7</i>	<i>57,6</i>
<i>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2010</i>	<i>4,0</i>	<i>35,8</i>	<i>4,2</i>	<i>44,0</i>

La valeur nette des matériels de bureau et matériels informatiques et matériels de transport en contrat de location financement sur les trois derniers exercices est de :

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Valeur nette des matériels informatiques en contrat de location financement	0,3	0,5	0,6

NOTE 11. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Tous les immeubles de placement sont détenus en pleine propriété. Ils sont évalués à la juste valeur. Une évaluation des immeubles de placement avait été effectuée au cours du mois de décembre 2008 par un expert indépendant n'ayant aucun lien juridique avec le Groupe. Cet expert avait toutes les qualifications requises pour mener ce type d'évaluation. La

méthode d'évaluation utilisée, conforme aux normes IFRS, fait référence à des transactions sur des biens similaires récemment opérées et s'inscrivant dans un même marché, ainsi qu'à une approche par la valeur de rendement.

De plus, il y a lieu de considérer les grandes tendances du marché. Au 31 décembre 2010, aucune expertise n'a été réalisée, le Groupe ayant considéré qu'il n'y avait pas de risque majeur de variation de juste valeur.

En millions d'euros

IMMEUBLES DE PLACEMENT	
Valeur au 1 ^{er} janvier 2008	0,7
Variation de juste valeur	0,7
Autres variations	0,5
Valeur au 31 décembre 2008	1,9
Reclassement en immeuble d'exploitation	(0,5)
Valeur au 31 décembre 2009	1,4
Valeur au 31 décembre 2010	1,4

NOTE 12. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Début d'exercice	0,5	1,0	3,9
Dividendes	(0,1)	(0,1)	(0,7)
Effets des variations de périmètre	-	-	(2,4)
Quote part du résultat	0,1	0,2	0,4
Mouvements comptabilisés par les capitaux propres	-	-	(0,2)
Autres variations	-	(0,6)	-
Fin d'exercice	0,5	0,5	1,0

Au cours de l'exercice 2010, la société SFIT a fait l'objet d'une liquidation à l'amiable sans impact sur les comptes de l'exercice.

Les intérêts du groupe dans ses entreprises associées sont les suivantes :

	PAYS	VALEUR DE LA PARTICIPATION	ACTIF NON COURANT	ACTIF COURANT	PASSIF NON COURANT	PASSIF COURANT	REVENU	RÉSULTAT	% D'INTÉRÊT	% DROIT DE VOTE
Alphatest	France	0,5	-	3,1	0,3	1,8	6,2	0,3	49,84	49,84
2010		0,5	-	3,1	0,3	1,8	6,2	0,3	N/A	N/A
Sci Sfit	France	N/S	-	-	-	-	-	-	49,93	49,93
Alphatest	France	0,5	-	3,0	0,3	1,7	5,9	0,3	49,84	49,84
2009		0,5	-	3,0	0,3	1,7	5,9	0,3	N/A	N/A
Sci Sfit	France	N/S	-	-	-	-	-	-	49,93	49,93
Alphatest	France	0,5	-	3,3	0,9	1,5	4,8	0,1	49,84	49,84
ST3D	France	0,5	-	2,2	-	0,7	2,5	0,2	34,00	34,00
2008		1,0	-	5,5	0,9	2,2	7,3	0,3	N/A	N/A

NOTE 13. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros

	VALEUR BRUTE		
	2010	2009	2008
Début d'exercice	5,2	4,4	1,8
Acquisitions	0,2	0,2	–
Variations de juste valeur	(0,4)	–	–
Autres variations	(0,1)	0,6	–
Fin d'exercice	4,9	5,2	4,4

En millions d'euros

	DÉPRÉCIATION		
	2010	2009	2008
Début d'exercice	1,6	1,6	1,6
Fin d'exercice	1,6	1,6	1,6
Valeur nette fin d'exercice	3,3	3,6	2,8
dont titres non cotés sur un marché	3,3	3,6	2,8

Le détail des actifs financiers disponibles à la vente est présenté dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros

	% INTÉRÊT	2008 VALEUR NETTE	2009 VALEUR NETTE	VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	ENTRÉES	AUTRES VARIATIONS (DONT CESSIONS)	2010 VALEUR NETTE
Assystem Polska	100,0%	–	–	–	–	–	–
Polyform & Autres	25,0%	0,1	0,1	–	–	(0,1)	–
Avance Services Réseaux	15,0%	–	–	–	–	–	–
Holding Talan	7,0%	0,1	0,3	–	–	–	0,3
BTIC	68,0%	2,6	2,6	–	–	–	2,6
St Group	22,6%	–	0,6	(0,4)	0,2	–	0,4
Total des actifs disponibles à la vente	–	2,8	3,6	(0,4)	0,2	(0,1)	3,3

NOTE 14. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En millions d'euros

	PRÊTS ET AVANCES À DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES	CRÉANCES FINANCIÈRES NON COURANTES PRÊTS ET DÉPÔTS DE GARANTIE	TOTAL
Valeur nette au 1^{er} janvier 2008	2,1	3,2	5,3
Entrées	–	1,4	1,4
Pertes de valeur	(0,1)	–	(0,1)
Variations de juste valeur	–	(0,2)	(0,2)
Remboursement	(0,3)	(0,5)	(0,8)
Autres variations	(0,2)	0,1	(0,1)
Valeur nette au 31 décembre 2008	1,5	4,0	5,5
<i>Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2008</i>	<i>0,2</i>	<i>–</i>	<i>0,2</i>
Valeur nette au 1^{er} janvier 2009	1,5	4,0	5,5
Entrées	–	1,3	1,3
Pertes de valeur	(1,3)	–	(1,3)
Variations de juste valeur	–	(0,5)	(0,5)
Remboursement	(0,3)	(0,6)	(0,9)
Autres variations	0,2	(0,5)	(0,3)
Valeur nette au 31 décembre 2009	0,1	3,7	3,8
<i>Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2009</i>	<i>1,4</i>	<i>–</i>	<i>1,4</i>
Valeur nette au 1^{er} janvier 2010	0,1	3,7	3,8
Entrées	–	1,2	1,2
Variations de juste valeur	–	(0,4)	(0,4)
Remboursement	(0,1)	(0,5)	(0,6)
Valeur nette au 31 décembre 2010	–	4,0	4,0
<i>Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2010</i>	<i>1,4</i>	<i>–</i>	<i>1,4</i>

NOTE 15. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Clients

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Créances clients	168,9	171,2	213,5
Factures à établir et encours de production	43,4	40,5	45,0
Valeur brute	212,3	211,7	258,5
Dépréciation	(6,7)	(8,0)	(6,5)
Valeur nette	205,6	203,7	252,0

Autres créances

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Créances fournisseurs	1,1	1,3	1,6
Créances sociales	0,7	0,7	0,8
Créances fiscales	7,5	6,4	11,0
Autres créances d'exploitation	2,9	3,3	4,5
Créances sur immobilisations	0,1	–	–
Charges constatées d'avance	2,2	2,1	3,0
Valeur brute	14,5	13,8	20,9
Dépréciation	–	(0,1)	(0,3)
Valeur nette	14,5	13,7	20,6

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET DÉRIVÉS COURANTS

En millions d'euros

	DÉRIVÉS COURT TERME	AUTRES	TOTAL
Valeur nette au 1^{er} janvier 2008	3,5	–	3,5
Variations de juste valeur	–	–	–
Autres variations	(3,5)	–	(3,5)
Valeur nette au 31 décembre 2008	–	–	–
Valeur nette au 31 décembre 2009	–	–	–
Valeur nette au 31 décembre 2010	–	–	–

NOTE 17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Trésorerie	20,9	18,0	12,6
Équivalents de trésorerie	107,0	74,9	61,0
Total	127,9	92,9	73,6

Les Sicav monétaires, certificats de dépôts négociables, billets de trésorerie et comptes à terme constituent les équivalents de trésorerie. Les comptes bancaires ne sont soumis à aucune restriction d'utilisation.

NOTE 18. INSTRUMENTS DÉRIVÉS FINANCIERS

	2010			2009			2008		
	Actifs	Passifs	Variation de juste valeur	Actifs	Passifs	Variation de juste valeur	Actifs	Passifs	Variation de juste valeur
Couverture de taux d'intérêt	-	(2,9)	0,6	-	(3,5)	(1,0)	-	(2,5)	(5,6)
Couverture de taux de change	-	(0,2)	(0,2)	-	-	-	-	-	-
Total produits de taux	-	(3,1)	0,4	-	(3,5)	(1,0)	-	(2,5)	(5,6)
Part courante	-	(3,1)	0,4	-	(3,5)	-	-	(2,5)	-
Variation de juste valeur comptabilisée directement aux capitaux propres	-	-	1,0	-	-	(1,3)	-	-	(5,6)

Les instruments de couverture de taux sont décrits dans la note 5 «Gestion des risques» au paragraphe «Risque de taux».

NOTE 19. CAPITAL ET ACTIONS

► Actions

En nombre d'actions

	ACTIONS ORDINAIRES		
	2010	2009	2008
Début d'exercice	20 041 375	20 601 527	21 906 451
Emission suite à levée d'option dans le cadre de plans	115 707	-	195 076
Réduction de capital	-	(560 152)	(1 500 000)
Actions d'autocontrôle	(1 032 406)	(791 749)	(998 594)
Fin d'exercice	19 124 676	19 249 626	19 602 933
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	20 157 082	20 041 375	20 601 527
Valeur nominale de l'action (€ par action)	1	1	1

Au 31 décembre 2010, les actions Assystem SA sur le plan des droits de vote sont réparties comme suit :

- Nombre d'actions à droit de vote simple : 16 609 697.
- Nombre d'actions à droit de vote double : 3 547 385.

Chacune des actions donne droit au dividende dans les mêmes conditions.

► Bons de souscription (BSAR et BSAAR)

Les BSAR/BSAAR en circulation à la clôture de l'exercice sont les suivants :

- Le nombre de BSAR 2012 (ASBBS, prix d'exercice de 10,15€) en circulation à la fin de l'exercice s'élève à 455 022 ; la parité d'exercice est de : 1,13 action pour 1 BSAR ASBBS exercé à 10,15€.
- Le nombre de BSAR 2013 (ASSBR, prix d'exercice de 35€) en circulation à la fin de l'exercice s'élève à 4 892 734 ; la parité d'exercice est de : 1 action pour 1 BSAR ASSBR exercé à 35€.
- Le nombre de BSAAR 2015 (ASSBR, prix d'exercice de 11,1€) en circulation à la fin de l'exercice s'élève à 3 248 775 ; la parité d'exercice est de : 1 action pour 1 BSAAR ASSBR exercé à 11,1€.

En nombre d'actions

NOMBRE D'ACTIONNAIRES ENTIÈREMENT LIBÉRÉS	NOMBRE D'ACTIONNAIRES TOTAL RÉSULTANT DE L'EXERCICE DES INSTRUMENTS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2010			NOMBRE MAXIMUM POTENTIEL D'ACTIONNAIRES
	BSAR 2012	BSAR 2013	BSAR 2015	
Total Actions				Total Actions
20 157 082	514 175	4 892 734	3 248 775	28 812 766

► Actions propres

En nombre d'actions

	ACTIONS PROPRES		
	2010	2009	2008
Début d'exercice	791 749	998 594	1 419 281
Achats d'actions propres	818 239	1 006 614	1 913 917
Cessions d'actions propres	(577 582)	(562 807)	(797 604)
Actions propres livrées au profit des salariés et mandataires sociaux	–	(90 500)	(37 000)
Annulation d'actions propres	–	(560 152)	(1 500 000)
Fin d'exercice	1 032 406	791 749	998 594
Valeur des actions propres dans les capitaux propres (en millions d'euros)	(11,5)	(5,4)	(8,5)

NOTE 20. EMPRUNT OBLIGATAIRE

	MONTANT ÉMIS	ÉCHÉANCE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT FACIAL	TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF DE LA PÉRIODE	INTÉRÊTS VERSÉS SUR L'EXERCICE (HORS COUVERTURE)	COMPOSANTE DETTE À L'ORIGINE	FRAIS IMPUTÉS DANS LE CADRE DE LA MÉTHODE DU TIE	COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES À L'ORIGINE
OBSAR 2005	26,0	21/03/2011	Euribor 3 mois + 0,5%	3,8%	0,3	23,0	1,0	2,0
OBSAAR 2008*	65,0	31/12/2013	Euribor 3 mois - 0,88%	2,8%	–	59,6	1,1	4,3

* Remboursable en trois tranches de 16,25M€ au 31 décembre 2011, et 2 tranches de 24,375M€ respectivement au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013.

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Début d'exercice	87,7	85,6	76,3
Augmentation	–	–	60,7
Remboursement	–	–	(52,0)
Frais imputés dans le cadre de la méthode du TIE	–	–	(1,1)
Coût amorti	1,6	2,1	1,7
Fin d'exercice	89,3	87,7	85,6

OBSAR 2005 :

Pour rappel, 3 lignes OBSAR avaient à l'origine été émises entre 2002 et 2004 et avaient fait l'objet d'une analyse individuelle pour le calcul de la composante dette et de la composante capitaux propres. Les hypothèses retenues étaient les suivantes :

- OBSAR 2002 Brime Technologies : taux de marché de 3,358% + spread 2,15%, soit 5,5% ;
- OBSAR 2003 Assystem : taux de marché de 2,535% + spread 1,15%, soit 3,7% ;
- OBSAR 2004 Assystem : taux de marché de 2,146% + spread 1,30%, soit 3,4%.

OBSAR 2008 :

Le taux retenu pour le calcul de la composante dette et capitaux propres était :

- taux de marché de 4,962% + spread 0,8%, soit 5,76%.

NOTE 21. PASSIFS FINANCIERS (COURANTS ET NON COURANTS)

En millions d'euros

	OUVERTURE	REMBOURSEMENTS	VARIATIONS DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	ÉCARTS DE CONVERSION	VARIATION DE JUSTE VALEUR	CLÔTURE
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,1	–	–	–	–	0,1
Dettes financières diverses	0,9	–	(0,9)	0,1	–	0,1
Total non courant	1,0	–	(0,9)	0,1	–	0,2
Dettes de location financement	0,3	(0,2)	–	–	–	0,1
Dettes financières diverses	0,6	–	(0,1)	–	–	0,5
Concours bancaires courants	0,6	–	0,1	–	–	0,7
Instruments dérivés court terme	3,5	–	–	–	(0,4)	3,1
Total courant	5,0	(0,2)	–	–	(0,4)	4,4
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,1	–	–	–	–	0,1
Dettes de location financement	0,3	(0,2)	–	–	–	0,1
Dettes financières diverses	1,5	–	(1,0)	0,1	–	0,6
Instruments dérivés court terme	3,5	–	–	–	(0,4)	3,1
Concours bancaires courants	0,6	–	0,1	–	–	0,7
Total	6,0	(0,2)	(0,9)	0,1	(0,4)	4,6

NOTE 22. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Provisions

En millions d'euros

	DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	TRANSFERT COURANT/ NON COURANT	FIN D'EXERCICE
Restructurations	0,2	–	(0,2)	–	–	–
Risques sociaux et fiscaux	0,1	–	–	–	(0,1)	–
Autres	0,3	0,1	–	(0,1)	0,2	0,5
Total non courant	0,6	0,1	(0,2)	(0,1)	0,1	0,5
Garantie sur projets au forfait et pertes à terminaison	0,8	0,8	(0,2)	(0,6)	–	0,8
Restructurations	4,0	–	(3,6)	–	–	0,4
Risques sociaux et fiscaux	5,1	1,0	(2,0)	(0,7)	(0,2)	3,2
Autres	2,4	1,8	(0,7)	(1,8)	(0,2)	1,5
Total courant	12,3	3,6	(6,5)	(3,1)	(0,4)	5,9
Garantie sur projets au forfait et pertes à terminaison	0,8	0,8	(0,2)	(0,6)	–	0,8
Restructurations	4,2	–	(3,8)	–	–	0,4
Risques sociaux et fiscaux	5,2	1,0	(2,0)	(0,7)	(0,3)	3,2
Autres	2,7	1,9	(0,7)	(1,9)	–	2,0
Total	12,9	3,7	(6,7)	(3,2)	(0,3)	6,4

Dans le cadre de la restructuration de sa filiale italienne, le Groupe avait constitué au 31 décembre 2009, une provision de 4,2 M€. Au cours de l'exercice 2010, cette provision a été consommée à hauteur de 3,8 M€.

Les autres dotations aux provisions et les reprises de provisions non utilisées sont comptabilisées dans la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions» du compte de résultat.

Passifs éventuels

La société ASG est partie à un contentieux judiciaire, en France, l'opposant aux Sociétés Sobrena, Acergy, et Iska Marine suite à un incendie survenu en janvier 2010 à bord d'un navire, l'Acergy Falcon, entré en cale sèche à Brest pour des opérations de maintenance. La procédure se poursuit aujourd'hui dans sa phase d'expertise judiciaire débutée au mois de juin 2010. Parallèlement, la société Acergy a assigné au fond la société ASG le 7 décembre 2010 devant le Tribunal de commerce de Brest en réparation du préjudice au titre de la responsabilité civile délictuelle. Le montant du préjudice matériel réclamé, à ce jour, par Acergy (montant des travaux ayant permis de remettre le bateau en service) s'élève à 43M€. L'analyse du Groupe est, qu'à ce jour, aucun élément ne permet d'établir que la société ASG a commis une faute quelconque, ni l'origine certaine du feu. Le Groupe confirme par ailleurs qu'en cas d'éventuelle mise en cause, ce sinistre serait éligible aux polices

d'assurance du Groupe. Par ailleurs, Acergy a également assigné les autres intervenants, parties à ce sinistre.

Une décision rendue en décembre 2010 par la Cour Fédérale allemande du Travail a acté la nullité de la grille de rémunération qui résulte de l'accord collectif national signé entre de nombreuses entreprises du secteur et le syndicat CGZP, remplacé par la suite par un accord signé avec le syndicat BZA. Sur la base de cette décision, les salariés du secteur concerné pourraient réclamer l'alignement de leur rémunération sur celle pratiquée par l'entreprise cliente au sein de laquelle ils réalisent leur activité d'ingénieur ou technicien (principe d'«equal pay»).

À ce jour, aucun jugement n'a été prononcé, ni aucune action entreprise par les salariés de nos filiales allemandes concernées par cette décision.

NOTE 23. AVANTAGES DU PERSONNEL

Ils sont principalement constitués des engagements IDR dus au titre de la convention Syntec en France. L'acquisition des droits en fonction de l'ancienneté donne droit à une indemnité de fin de carrière.

Engagement net reconnu au bilan

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Valeur actuelle des obligations financées ou partiellement financées en matière de retraite	16,6	14,5	12,8
Juste valeur des actifs du régime	(1,9)	(2,0)	(2,1)
Provision inscrite au bilan	14,7	12,5	10,7

Impact au compte de résultat

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Coût des services rendus au cours de la période	(1,6)	(1,5)	0,5
Coût financier	(0,7)	(0,7)	(0,5)
Rendement des actifs du régime	0,1	0,1	(0,2)
Réduction de régime	–	1,2	(0,1)
Montant inscrit au compte de résultat	(2,2)	(0,9)	(0,3)
Montant reconnu en dotations aux amortissements et provisions à caractère opérationnel	(1,6)	(0,3)	0,4
Montant reconnu en autres produits et charges financiers	(0,6)	(0,6)	(0,7)
Montant inscrit au compte de résultat	(2,2)	(0,9)	(0,3)

Évolution du passif net comptabilisé au bilan

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Montant du passif net de début d'exercice	12,5	10,7	10,4
Coût des services rendus au cours de la période	1,6	1,5	(0,5)
Coût financier	0,7	0,7	0,5
Rendement des actifs du régime	(0,1)	(0,1)	0,2
Écarts actuariels passés par les capitaux propres	(0,1)	0,7	–
Effets des variations de périmètre	0,2	0,2	–
Réduction de régime	–	(1,2)	–
Prestations payées	(0,4)	(0,2)	–
Prestations versées directement par le fond	0,3	0,2	0,1
Montant du passif net de fin d'exercice	14,7	12,5	10,7

Les écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont principalement constitués par le changement de taux d'actualisation : le taux retenu sur l'exercice 2010 est de 4,5% contre 4,8% en 2009 et 5,3% en 2008 ; il s'agit du taux des obligations privées AA 10 ans.

Valeur actuelle de l'engagement de retraite

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Valeur actuelle de l'engagement retraite début d'exercice	14,5	12,8	12,8
Coût des services rendus	1,6	1,5	(0,5)
Coût financier	0,7	0,7	0,5
Ecart actuariels passés par les capitaux propres	(0,1)	0,7	-
Effets des variations de périmètre	0,3	0,2	-
Réduction de régime	-	(1,2)	-
Prestations payées	(0,4)	(0,2)	-
Valeur actuelle de l'engagement retraite fin d'exercice	16,6	14,5	12,8

Actifs de couverture

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Juste valeur des actifs du régime début d'exercice	2,0	2,1	2,4
Rendement des actifs	0,1	0,1	(0,2)
Effets des variations de périmètre	0,1	-	-
Prestations versées	(0,3)	(0,2)	(0,1)
Juste valeur des actifs du régime fin d'exercice	1,9	2,0	2,1

Les actifs de couverture sont principalement répartis sur 3 fonds dans les conditions suivantes :

- À hauteur de 1,1 M€ avec un taux de rémunération minimum de 4,5%.
- À hauteur de 0,7 M€ sur un fond diversifié monétaire, action et obligataire. Les disparités de rendement sur ces actifs ont conduit le Groupe à changer au 1^{er} janvier 2010 le placement de ces fonds. Le rendement maximal servi ne pourra pas dépasser 60% du TmE (taux moyen des emprunts de l'état français).
- À hauteur de 0,2 M€ avec un taux de rémunération annuel minimum net égal à 60% du TmE dans la limite de 3,5% maximum.

Hypothèses actuarielles

	2010	2009	2008
France			
Taux d'actualisation	4,5%	4,8%	5,3%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%	2,5%	2,5%
Taux de turn over médian	10/15%	10/15%	10/15%

Régimes de retraite à cotisations définies

	2010	2009	2008
Montant comptabilisé en charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies	17,1	17,0	17,9

Analyse de sensibilité

Le passif comptabilisé au titre des indemnités de retraite (convention Syntec) est calculé en fonction d'hypothèses actuarielles : table de mortalité, rotation du personnel, niveau futurs des salaires, taux d'actualisation, taux attendu de rendement des actifs du régime. Les variations de ces hypothèses peuvent impacter plus ou moins fortement le passif.

Le Groupe a choisi de présenter une analyse de sensibilité sur le taux d'actualisation, hypothèse impactant fortement le passif en cas de modification :

	MOINS 1%	MOINS 0,5%	PLUS 0,5%	PLUS 1%
Impact sur les capitaux propres totaux en millions d'euros	(2,4)	(1,1)	1,0	1,9
Impact sur les capitaux propres totaux en %	(1,7)%	(0,8)%	0,7%	1,3%
Impact sur l'engagement de retraite net total en %	16,3%	7,5%	(6,8)%	(12,9)%

NOTE 24. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Dans le cadre de l'acquisition de 59,6% de la société SILVER ATENA Ltd réalisée en 2008, les actionnaires minoritaires ont accordé au Groupe le droit d'acquérir («call option») la quote-part de capital qu'ils détiennent dans SILVER ATENA Ltd entre le 15 avril 2014 et le 15 mai 2014, et entre le 15 mai 2015 et le 15 mai 2015.

D'autre part le Groupe a accordé aux actionnaires minoritaires le droit de lui vendre («put option») la quote-part de capital qu'ils détiennent dans SILVER ATENA Ltd, entre le 15 avril 2012 et le 15 mai 2012 jusqu'à 25% de leur participation, et entre le 15 avril 2013 et le 15 mai 2013 pour le solde de celle-ci.

La valeur actualisée du «Put option» comptabilisée dans les comptes est de 7,3M€.

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Début d'exercice	6,0	6,9	–
Effets des variations de périmètre	–	–	6,9
Autres variations	0,9	–	–
Effet de la désactualisation	0,7	0,7	–
Variation de juste valeur comptabilisée au compte de résultat	0,6	(1,6)	–
Fin d'exercice	8,2	6,0	6,9

L'effet de la désactualisation et la variation de juste valeur ont été comptabilisés en «Autres produits et charges financiers».

NOTE 25. AUTRES PASSIFS COURANTS

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Dettes clients	4,8	4,9	3,6
Dettes sociales	89,0	82,0	93,5
Dettes fiscales	45,5	42,0	48,4
Autres dettes d'exploitation	1,7	1,7	4,3
Dettes sur immobilisations d'exploitation	0,9	0,7	1,5
Dettes sur immobilisations financières	–	0,3	–
Produits constatés d'avance	16,5	15,1	20,4
Total	158,4	146,7	171,7

Le Groupe considère que la valeur comptable des autres dettes correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

NOTE 26. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés présentés au bilan sont regroupés par groupe d'unités fiscales.
En revanche les tableaux ci-dessous sont présentés par nature d'impôts différés.

Impôts différés net au bilan

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Actifs d'impôts différés			
Recouvrables dans les douze mois	4,4	3,7	4,4
Recouvrables à plus de douze mois	5,1	4,3	3,8
	9,5	8,0	8,2
Passifs d'impôts différés			
Exigibles dans les douze mois	0,5	1,2	0,7
Exigibles à plus de douze mois	1,3	1,6	3,7
	1,8	2,8	4,4
Montant net des impôts différés	7,7	5,2	3,8
dont part à moins d'un an	3,9	2,5	3,7
dont part à plus d'un an	3,8	2,7	0,1

Les mouvements de la période sur les impôts différés actif et passif se décomposent comme suit :

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Début d'exercice	5,2	3,8	(0,4)
Effets des variations de périmètre	0,1	–	(0,3)
Variation de l'exercice portée au compte de résultat	3,0	0,7	4,1
Impôts différés comptabilisés aux capitaux propres	(0,4)	0,7	0,4
Autres	(0,2)	–	–
Fin d'exercice	7,7	5,2	3,8

Impôts différés actif

En millions d'euros

	PARTICIPATION DES SALARIÉS	PROVISION INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE	REPORTS FISCAUX DÉFICITAIRES	PROVISIONS AMORTISSEMENTS ET ÉLÉMENTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS	AUTRES	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2008	0,8	3,1	0,3	2,5	0,4	–	7,1
Effets des variations de périmètre	–	–	–	0,1	–	–	0,1
Variation de l'exercice portée au compte de résultat	0,6	–	0,1	(0,6)	0,2	(0,3)	–
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	1,0	1,0
Au 31 décembre 2008	1,4	3,1	0,4	2,0	0,6	0,7	8,2
Variation de l'exercice portée au compte de résultat	(0,8)	0,2	–	(0,9)	0,5	0,1	(0,9)
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	–	0,3	–	–	–	0,4	0,7
Au 31 décembre 2009	0,6	3,6	0,4	1,1	1,1	1,2	8,0
Effets des variations de périmètre	–	0,1	–	–	–	–	0,1
Variation de l'exercice portée au compte de résultat	0,6	0,6	0,5	(0,4)	0,3	0,2	1,8
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	–	(0,4)	(0,4)
Au 31 décembre 2010	1,2	4,3	0,9	0,7	1,4	1,0	9,5

Impôts différés passif

En millions d'euros

	JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES	RETRAITEMENT OBSAR	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	PROVISIONS	AUTRES	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2008	0,5	0,5	0,9	2,4	3,2	7,5
Effets des variations de périmètre	–	–	–	–	0,4	0,4
Variation de l'exercice portée au compte de résultat	0,1	(0,2)	–	(1,2)	(2,8)	(4,1)
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	–	1,5	(0,9)	–	–	0,6
Au 31 décembre 2008	0,6	1,8	–	1,2	0,8	4,4
Variation de l'exercice portée au compte de résultat	0,1	(0,6)	–	(0,5)	(0,6)	(1,6)
Au 31 décembre 2009	0,7	1,2	–	0,7	0,2	2,8
Autres	–	–	–	–	0,2	0,2
Variation de l'exercice portée au compte de résultat	–	(0,6)	–	(0,4)	(0,2)	(1,2)
Écart de conversion	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2010	0,7	0,6	–	0,3	0,2	1,8

Bases d'impôts différés actif non reconnus

Le montant des différences temporaires déductibles, pertes fiscales et crédit d'impôts non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'établit à :

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Déficits fiscaux	16,8	18,9	11,6
Différences temporaires	3,7	6,5	1,3
Total	20,5	25,4	12,9

NOTE 27. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Actifs Financiers

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe sur les 3 derniers exercices :

En millions d'euros

2010	VALEUR AU BILAN	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT	JUSTE VALEUR
Actifs financiers disponibles à la vente	3,3	3,3	–	–	3,3
Autres actifs financiers non courants	4,0	–	4,0	–	4,0
Clients et comptes rattachés	205,6	–	205,6	–	205,6
Autres créances*	4,1	–	4,1	–	4,1
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	127,9	–	–	127,9	127,9
Total	344,9	3,3	213,7	127,9	344,9

2009	VALEUR AU BILAN	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT	JUSTE VALEUR
Actifs financiers disponibles à la vente	3,6	3,6	–	–	3,6
Autres actifs financiers non courants	3,8	–	3,8	–	3,8
Clients et comptes rattachés	203,7	–	203,7	–	203,7
Autres créances*	4,5	–	4,5	–	4,5
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	92,9	–	–	92,9	92,9
Total	308,5	3,6	212,0	92,9	308,5

2008	VALEUR AU BILAN	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT	JUSTE VALEUR
Actifs financiers disponibles à la vente	2,8	2,8	–	–	2,8
Autres actifs financiers non courants	5,5	–	5,5	–	5,5
Clients et comptes rattachés	252,0	–	252,0	–	252
Autres créances*	5,8	–	5,8	–	5,8
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	73,6	–	–	73,6	73,6
Total	339,7	2,8	263,3	73,6	339,7

* Hors créances sociales et fiscales et charges constatées d'avance.

Passifs Financiers

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers du Groupe sur les 3 derniers exercices :

En millions d'euros

2010	VALEUR AU BILAN	PASSIFS AU COÛT AMORTI	PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	DÉRIVÉS	JUSTE VALEUR
Emprunts obligataires	89,3	89,3	–	–	89,3
Autres passifs financiers et dérivés courants et non courants	4,6	1,5	–	3,1	4,6
Autres passifs non courants	8,2	0,9	7,3	–	8,2
Fournisseurs et comptes rattachés	30,8	30,8	–	–	30,8
Autres passifs courants*	7,4	7,4	–	–	7,4
Total	140,3	129,9	7,3	3,1	140,3

2009	VALEUR AU BILAN	PASSIFS AU COÛT AMORTI	PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	DÉRIVÉS	JUSTE VALEUR
Emprunts obligataires	87,7	87,7	–	–	87,7
Autres passifs financiers et dérivés courants et non courants	6,0	2,5	–	3,5	6,0
Autres passifs non courants	6,0	–	6,0	–	6,0
Fournisseurs et comptes rattachés	26,9	26,9	–	–	26,9
Autres passifs courants*	7,6	7,6	–	–	7,6
Total	134,2	124,7	6,0	3,5	134,2

2008	VALEUR AU BILAN	PASSIFS AU COÛT AMORTI	PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	DÉRIVÉS	JUSTE VALEUR
Emprunts obligataires	85,6	85,6	–	–	85,6
Autres passifs financiers et dérivés courants et non courants	7,2	4,7	–	2,5	7,2
Autres passifs non courants	6,9	–	6,9	–	6,9
Fournisseurs et comptes rattachés	38,7	38,7	–	–	38,7
Autres passifs courants*	9,4	9,4	–	–	9,4
Total	147,8	138,4	6,9	2,5	147,8

* Hors dettes sociales et fiscales et produits constatés d'avance.

NOTE 28. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Options de souscription d'actions

	PLAN 2003	
Prix d'exercice (en euros)	13,19	
Date d'attribution la plus éloignée	14 avril 2004	
Date d'échéance la plus éloignée	14 avril 2010	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX MOYEN PONDÉRÉ D'EXERCICE
En circulation au 1^{er} janvier 2008	271 608	13,19
Options attribuées pendant la période	–	–
Options auxquelles il est renoncé pendant la période	–	–
Options exercées pendant la période	–	–
Options expirées pendant la période	–	–
En circulation au 31 décembre 2008	271 608	13,19
<i>Exercable en fin de période</i>	–	–
<i>Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée</i>	15,4 mois	–
<i>Prix moyen pondéré de l'action pour les options exercées pendant la période d'exercice (en euros)</i>	–	–
En circulation au 1^{er} janvier 2009	271 608	13,19
Options attribuées pendant la période	–	–
Options auxquelles il est renoncé pendant la période	–	–
Options exercées pendant la période	–	–
Options expirées pendant la période	–	–
En circulation au 31 décembre 2009	271 608	13,19
<i>Exercable en fin de période</i>	271 608	13,19
<i>Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée</i>	3,4 mois	–
<i>Prix moyen pondéré de l'action pour les options exercées pendant la période d'exercice (en euros)</i>	–	–
En circulation au 1^{er} janvier 2010	271 608	13,19
Options attribuées pendant la période	–	–
Options auxquelles il est renoncé pendant la période	–	–
Options exercées pendant la période	–	–
Options expirées pendant la période	(271 608)	–
En circulation au 31 décembre 2010		
<i>Exercable en fin de période</i>	–	–
<i>Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée</i>	–	–
<i>Prix moyen pondéré de l'action pour les options exercées pendant la période d'exercice (en euros)</i>	–	–

Attribution décidée par le directoire du 14 avril 2004 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 octobre 2003.

La période d'acquisition des droits est de 3 ans à compter de la date d'attribution. Aucune condition de présence n'est requise pour exercer l'option.

La période d'indisponibilité est de 4 ans en fonction de la date d'attribution et l'option doit être exercée au plus tard 6 ans après la date d'attribution.

Le prix d'exercice représente la moyenne des 20 derniers jours du cours de bourse avec une décote partielle comprise entre 10% et 20%.

Les prix d'exercice sont de 13,19€ pour 271 608 options échéance 14 avril 2010.

Attribution gratuite d'actions

	PLAN 2006 ⁽¹⁾	PLAN 2007 ⁽²⁾	PLAN 2008 ⁽³⁾	PLAN 2009 ⁽⁴⁾	PLAN 2009 ⁽⁵⁾
Prix d'exercice (en euros)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Date d'attribution la plus éloignée	18 décembre 2006	29 juin 2007	16 mai 2008	28 avril 2009	5 novembre 2009
Date d'échéance la plus éloignée	18 décembre 2010	29 juin 2011	16 mai 2010	28 avril 2011	5 novembre 2011

	NOMBRE D'ACTIONS GRATUITES	PRIX MOYEN PONDÉRÉ D'EXERCICE	NOMBRE D'ACTIONS GRATUITES	PRIX MOYEN PONDÉRÉ D'EXERCICE	NOMBRE D'ACTIONS GRATUITES	PRIX MOYEN PONDÉRÉ D'EXERCICE	NOMBRE D'ACTIONS GRATUITES	PRIX MOYEN PONDÉRÉ D'EXERCICE	NOMBRE D'ACTIONS GRATUITES	PRIX MOYEN PONDÉRÉ D'EXERCICE
En circulation au 1^{er} janvier 2008	59 000	1,00	98 300	1,00	-	-	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées pendant la période	-	-	-	-	125 000	1,00	-	-	-	-
Actions gratuites auxquelles il est renoncé pendant la période	(7 000)	1,00	(2 500)	1,00	-	-	-	-	-	-
Actions gratuites exercées pendant la période	(37 000)	1,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions gratuites expirées pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2008	15 000	1,00	95 800	1,00	125 000	1,00	-	-	-	-
<i>Prix moyen pondéré de l'action pour les Actions gratuites exercées pendant la période d'exercice</i>	8,93 (exercice 2008)		-							
En circulation au 1^{er} janvier 2009	15 000	1,00	95 800	1,00	125 000	1,00	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées pendant la période	-	-	-	-	-	-	4 700	1,00	60 000	1,00
Actions gratuites auxquelles il est renoncé pendant la période	-	-	(3 600)	1,00	-	-	-	-	-	-
Actions gratuites exercées pendant la période	-	-	(79 500)	1,00	-	-	-	-	-	-
Actions gratuites expirées pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2009	15 000	1,00	12 700	1,00	125 000	1,00	4 700	1,00	60 000	1,00
<i>Exercible en fin de période</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Prix moyen pondéré de l'action pour les Actions gratuites exercées pendant la période d'exercice</i>	-		9,37 (exercice 2009)		-		-		-	
En circulation au 1^{er} janvier 2010	15 000	1,00	12 700	1,00	125 000	1,00	4 700	1,00	60 000	1,00
Actions gratuites attribuées pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions gratuites auxquelles il est renoncé pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions gratuites exercées pendant la période	(15 000)	1,00	-	-	(125 000)	1,00	-	-	-	-
Actions gratuites expirées pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2010	-	1,00	12 700	1,00	-	1,00	4 700	1,00	60 000	1,00
<i>Prix moyen pondéré de l'action pour les Actions gratuites exercées pendant la période d'exercice</i>	11,75 (exercice 2010)		-		11,75 (exercice 2010)		-		-	

- (1) Attribution décidée par le directoire du 18 décembre 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 juin 2006. La période d'acquisition des droits est de 2 ans à compter de la date d'attribution. L'attribution définitive est subordonnée à la présence du bénéficiaire durant toute la période d'acquisition. La période d'indisponibilité est de 4 ans (2 ans après la date d'acquisition).
- (2) Attribution décidée par le directoire du 29 juin 2007 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 juin 2006. La période d'acquisition des droits est de 2 ou 4 ans à compter de la date d'attribution. L'attribution définitive est subordonnée à la présence du bénéficiaire durant toute la période d'acquisition. La période d'indisponibilité est de 4 ans.
- (3) Attribution décidée par le directoire du 16 mai 2008 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 15 mai 2008. La période d'acquisition des droits est de 2 ans à compter de la date d'attribution. L'attribution définitive est subordonnée à la présence du bénéficiaire durant toute la période d'acquisition. La période d'indisponibilité est de 4 ans.
- (4) Attribution décidée par le directoire du 28 avril 2009 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 15 mai 2008. La période d'acquisition des droits est de 2 ans à compter de la date d'attribution. L'attribution définitive est subordonnée à la présence du bénéficiaire durant toute la période d'acquisition. La période d'indisponibilité est de 4 ans.
- (5) Attribution décidée par le directoire du 5 novembre 2009 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 15 mai 2008. La période d'acquisition des droits est de 2 ans à compter de la date d'attribution. L'attribution définitive est subordonnée à la présence du bénéficiaire durant toute la période d'acquisition. La période d'indisponibilité est de 4 ans.

Charge liée aux paiements fondés sur des actions

Le montant de la charge liée aux paiements fondés sur des actions s'élève à :

	2010	2009	2008
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	0,6	1,1	1,4

La juste valeur des actions gratuites attribuées a été évaluée sur la base des hypothèses suivantes :

	2010	2009	2008
Juste valeur moyenne pondérée des options ou actions gratuites attribuées (en euros pour une unité)	–	8,74	10,00

NOTE 29. INFORMATION SECTORIELLE

Au 31 décembre 2010, le pilotage du groupe est organisé par zones géographiques :

- France ;
- Europe hors France ;
- Autres zones.

Les secteurs s'appuient sur leurs propres ressources et peuvent partager avec d'autres secteurs certaines ressources dans le cadre de synergies. Ce partage se matérialise par la réallocation de coûts ou par des relations contractualisées entre différentes entités juridiques. Les mises à disposition de ressources partagées figurent au niveau du revenu inter segments et les charges sont imputées au résultat sectoriel. Sont exclus du résultat sectoriel les management fees facturées par la société mère à ses filiales. Les transactions avec d'autres

secteurs sont conclues dans des conditions commerciales normales qui seraient disponibles auprès de tiers.

Les actifs sectoriels incluent les actifs opérationnels utilisés par chaque secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent lui être raisonnablement affectés : en sont exclus les immeubles de placement, les actifs disponibles à la vente, les autres actifs financiers non courants et les dérivés long terme, les actifs d'impôts différés, les créances d'impôts sur les sociétés, les autres actifs financiers court terme et dérivés court terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs sectoriels sont constitués des passifs opérationnels résultant des activités des secteurs et qui sont directement attribuables ou peuvent être raisonnablement attribuables : en sont exclus les dettes financières, les passifs d'impôts différés et les dettes d'impôts sur les sociétés.

En millions d'euros

EXERCICE 2010	FRANCE	EUROPE HORS FRANCE	AUTRES ZONES	SIÈGE	ACTIFS ET PASSIFS NON AFFECTÉS	INTER SEGMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires externes	438,3	183,2	15,0	–	–	–	636,5
Chiffre d'affaires inter - segments	3,0	6,3	5,8	–	–	(15,1)	–
Total chiffre d'affaires	441,3	189,5	20,8	–	–	(15,1)	636,5
Résultat opérationnel courant	35,3	19,4	2,4	(12,8)	–	–	44,3
Autres produits et charges opérationnels	–	–	–	–	–	–	–
Résultat opérationnel	35,3	19,4	2,4	(12,8)	–	–	44,3
Résultat financier	(0,7)	(1,6)	(0,2)	–	(3,6)	–	(6,1)
QP dans le résultat net des entreprises associées	–	–	–	0,1	–	–	0,1
Résultat avant impôt des activités poursuivies	34,6	17,8	2,2	(12,7)	(3,6)	–	38,3
Impôts sur les résultats	(12,3)	(2,9)	(0,2)	0,7	–	–	(14,7)
Résultat net des activités poursuivies	22,3	14,9	2,0	(12,0)	(3,6)	–	23,6
Actifs sectoriels	212,7	101,5	1,4	2,3	–	–	317,9
Participation dans des entreprises associées	–	–	–	0,5	–	–	0,5
Actifs non affectés	–	–	–	–	144,6	–	144,6
Actif total consolidé	212,7	101,5	1,4	2,8	144,6	–	463,0
Passifs sectoriels	174,1	37,0	2,1	5,1	–	–	218,3
Passifs non affectés	–	–	–	–	244,7	–	244,7
Passif total consolidé	174,1	37,0	2,1	5,1	244,7	–	463,0
Investissements/désinvestissements d'exploitation	(3,4)	(2,8)	(0,2)	(0,2)	–	–	(6,6)
Amortissements	(5,9)	(2,2)	(0,2)	(0,1)	–	–	(8,4)
Autres charges et produits sans contrepartie de trésorerie	0,2	(0,1)	0,1	(1,5)	–	–	(1,3)
EXERCICE 2009							
Chiffre d'affaires externes	433,5	170,1	3,7	–	–	–	607,3
Chiffre d'affaires inter - segments	2,3	4,1	4,1	–	–	(10,5)	–
Total chiffre d'affaires	435,8	174,2	7,8	–	–	(10,5)	607,3
Résultat opérationnel courant	29,6	8,6	(0,4)	(12,1)	–	–	25,7
Autres produits et charges opérationnels	–	(10,1)	–	–	–	–	(10,1)
Résultat opérationnel	29,6	(1,5)	(0,4)	(12,1)	–	–	15,6
Résultat financier	(0,9)	1,1	–	(5,0)	–	–	(4,8)
QP dans le résultat net des entreprises associées	0,2	–	–	–	–	–	0,2
Résultat avant impôt des activités poursuivies	28,9	(0,4)	(0,4)	(17,1)	–	–	11,0
Impôts sur les résultats	(6,8)	(1,1)	–	4,4	–	–	(3,5)
Résultat net des activités poursuivies	22,1	(1,5)	(0,4)	(12,7)	–	–	7,5
Actifs sectoriels	219,1	90,8	2,4	4,3	–	–	316,6
Participation dans des entreprises associées	–	–	–	0,5	–	–	0,5
Actifs non affectés	–	–	–	–	110,9	–	110,9
Actif total consolidé	219,1	90,8	2,4	4,8	110,9	–	428,0
Passifs sectoriels	161,1	33,4	2,0	8,5	–	–	205,0
Passifs non affectés	–	–	–	–	223,0	–	223,0
Passif total consolidé	161,1	33,4	2,0	8,5	223,0	–	428,0
Investissements/désinvestissements d'exploitation	(4,0)	(1,7)	(0,1)	–	–	–	(5,8)
Amortissements	(7,0)	(2,2)	(0,4)	(0,1)	–	–	(9,7)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	–	(10,3)	–	–	–	–	(10,3)
Autres charges et produits sans contrepartie de trésorerie	(0,7)	2,4	0,2	(3,0)	–	–	(1,1)

En millions d'euros

EXERCICE 2008	FRANCE	EUROPE HORS FRANCE	AUTRES ZONES	SIÈGE	ACTIFS ET PASSIFS NON AFFECTÉS	INTER SEGMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires externes	480,9	173,9	3,8	–	–	–	658,6
Chiffre d'affaires inter - segments	2,5	4,3	1,8	–	–	(8,6)	–
Total chiffre d'affaires	483,4	178,2	5,6	–	–	(8,6)	658,6
Résultat opérationnel courant	44,6	12,5	–	(12,2)	–	–	44,9
Autres produits et charges opérationnels	–	(2,7)	–	–	–	–	(2,7)
Résultat opérationnel	44,6	9,8	–	(12,2)	–	–	42,2
Résultat financier	(1,5)	(0,7)	–	(3,3)	–	–	(5,5)
QP dans le résultat net des entreprises associées	–	–	–	0,4	–	–	0,4
Résultat avant impôt des activités poursuivies	43,1	9,1	–	(15,1)	–	–	37,1
Impôts sur les résultats	(10,4)	(1,0)	(0,1)	0,4	–	–	(11,1)
Résultat net des activités poursuivies	32,7	8,1	(0,1)	(14,7)	–	–	26,0
Actifs sectoriels	280,8	99,7	2,3	2,4	–	–	385,2
Participation dans des entreprises associées	–	–	–	1,0	–	–	1,0
Actifs non affectés	–	–	–	–	88,5	–	88,5
Actif total consolidé	280,8	99,7	2,3	3,4	88,5	–	474,7
Passifs sectoriels	193,6	31,3	2,9	10,4	–	–	238,2
Passifs non affectés	–	–	–	–	236,5	–	236,5
Passif total consolidé	193,6	31,3	2,9	10,4	236,5	–	474,7
Investissements/désinvestissements d'exploitation	(9,3)	(3,3)	(0,1)	–	–	–	(12,7)
Amortissements	(7,7)	(2,3)	(0,1)	(0,3)	–	–	(10,4)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	–	(5,0)	–	–	–	–	(5,0)
Autres charges et produits sans contrepartie de trésorerie	2,6	3,2	0,5	1,6	–	–	7,9

NOTE 30. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Dotations aux amortissements	8,5	9,7	10,4
Variation nette des provisions pour risques et charges	2,4	1,8	(0,4)
Total	10,9	11,5	10,0

NOTE 31. AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Sous traitance opérationnelle et achats sur affaires	51,1	44,3	55,0
Coût des locaux	18,1	19,8	15,2
Coût de l'informatique	4,8	4,8	11,2
Coût des véhicules	10,6	10,7	10,6
Publicité et relations publiques	2,5	1,7	2,7
Commissions et honoraires	9,5	7,1	6,6
Déplacements missions et réceptions	15,4	15,5	15,4
Divers	9,0	9,6	8,4
Total	121,0	113,5	125,1

NOTE 32. CHARGES DE PERSONNEL

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Salaires et traitements	343,3	337,1	344,2
Cotisations versées aux régimes de retraite	17,1	17,0	17,9
Charges sociales	94,2	92,6	103,9
Charge liée aux paiements fondés sur actions	0,6	1,1	1,4
Participation des salariés	3,6	1,8	4,3
Total	458,8	449,6	471,7

NOTE 33. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Perte de valeur des actifs corporels, incorporels et goodwill	–	(10,3)	(5,0)
Autres	–	(0,1)	–
Total autres charges opérationnelles	–	(10,4)	(5,0)
Autres produits opérationnels	–	0,3	–
Profit dilution sur opération Silver Atena	–	–	2,3
Total autres produits opérationnels	–	0,3	2,3
Total des autres produits et charges opérationnels	–	(10,1)	(2,7)

NOTE 34. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Emprunt obligataire	(0,3)	(1,0)	(4,2)
Lignes location financement	–	(0,1)	(0,1)
Lignes moyen et long terme	(0,2)	(0,2)	(1,1)
Lignes court terme	–	–	(0,1)
Intérêts des dettes financières	(0,5)	(1,3)	(5,5)
Produits des placements de trésorerie	1,1	1,3	2,7
Résultat des couvertures de taux sur l'endettement financier	(2,5)	(1,9)	1,0
Coût de l'endettement financier net	(1,9)	(1,9)	(1,8)

NOTE 35. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Dépréciation et pertes sur cession d'autres actifs financiers courant et non courant	–	(1,2)	–
Effets de l'actualisation	(1,7)	(2,3)	(0,9)
Coût amorti des emprunts obligataires	(1,6)	(2,1)	(1,7)
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	(1,2)	2,5	–
Pertes et gains de change sur actifs et passifs financiers	0,5	0,3	(1,1)
Autres produits et charges financières	(0,2)	(0,1)	–
Total	(4,2)	(2,9)	(3,7)

NOTE 36. IMPÔTS

Impôts comptabilisés au cours de la période

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Impôts exigibles	(17,7)	(4,6)	(15,1)
Impôts différés	3,0	1,1	4,0
Total impacté au compte de résultat	(14,7)	(3,5)	(11,1)
Impôts exigibles sur actions propres	(0,4)	0,2	0,4
Impôts différés	(0,4)	0,7	1,9
Total impacté directement aux capitaux propres	(0,8)	0,9	2,3
Impôts exigibles	(18,1)	(4,4)	(14,7)
Impôts différés	2,6	1,8	5,9
Total de la période	(15,5)	(2,6)	(8,8)

Impôts comptabilisés au compte de résultat au cours de la période

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Impôts exigibles	(17,7)	(4,6)	(15,1)
Relatifs à la période	(16,6)	(4,5)	(16,3)
Relatifs aux exercices antérieurs	(1,1)	(0,1)	1,2
Impôts différés	3,0	1,1	4,0
Relatifs à la période	1,4	1,0	3,4
Relatifs aux exercices antérieurs	1,6	0,1	0,6
Total impacté au compte de résultat	(14,7)	(3,5)	(11,1)

L'augmentation des impôts exigibles de la période est en partie due à la comptabilisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des filiales françaises à la rubrique «Impôts sur les résultats» pour un montant de 5,3M€ conformément au principe décrit en note 3 Principes comptables paragraphe «Impôts différés». La charge de CVAE dans la preuve d'impôt (voir paragraphe ci-après) est indiqué à la ligne «Autres impôts».

Nature des impôts différés comptabilisés au compte de résultat au cours de la période

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Relatifs aux différences temporaires	1,7	1,1	3,9
Relatifs aux déficits fiscaux	1,3	–	0,1
Total impacté au compte de résultat	3,0	1,1	4,0

Preuve d'impôt

L'impôt sur les résultats du groupe diffère du montant théorique résultant de l'application du taux applicable aux résultats des sociétés consolidées. Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectivement comptabilisé se décompose comme suit :

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Résultat avant impôt des activités poursuivies hors résultat des sociétés mise en équivalence	38,2	10,8	36,7
Taux théorique d'impôt	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(13,2)	(3,7)	(12,6)
Différences permanentes	2,2	1,2	0,6
Différences liées aux taux d'imposition	1,0	–	–
Autres impôts	(5,2)	–	–
Ajustements comptabilisés au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures	(1,1)	(0,1)	1,2
Avantages provenant d'un déficit fiscal, crédit d'impôt ou d'une différence temporaire non comptabilisé sur les exercices antérieurs	1,6	0,1	0,6
Impacts liés aux déficits non activés sur l'exercice	–	(1,0)	(0,9)
Total des ajustements	(1,5)	0,2	1,5
Charge d'impôt réelle	(14,7)	(3,5)	(11,1)
Taux effectif	38,48%	32,41%	30,25%

Le montant figurant à la ligne «Autres impôts» est essentiellement constitué de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des filiales françaises (voir paragraphe ci-dessus «Impôts comptabilisés au compte de résultat au cours de la période»).

NOTE 37. RÉSULTATS PAR ACTION

Résultat de base par action

Il est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, en excluant les actions d'autocontrôle.

	2010	2009	2008
Résultat attribuable aux actionnaires du groupe	21,5	(0,8)	25,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	19 509 348	19 316 872	20 006 646
Résultat de base par action (€ par action)	1,10	(0,04)	1,29

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles dilutives correspondent à des options d'achat d'actions, options de souscription d'actions, des attributions gratuites d'actions et des bons de souscription d'actions.

	2010	2009	2008
Résultat attribuable aux actionnaires du groupe	21,5	(0,8)	25,8
Résultat utilisé dans le calcul du résultat dilué par action	21,5	(0,8)	25,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	19 509 348	19 316 872	20 006 646
Options, bons de souscription d'actions et équivalents	327 540	–	273 449
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dans le calcul du résultat dilué par action	19 836 888	19 316 872	20 280 095
Résultat dilué par action (€ par action)	1,08	-0,04	1,27

Les instruments dilutifs pris en compte pour le calcul du résultat dilué par action sont :

- Les BSAR 2012 pour 514 175 (voir note 19).
- Les BSAAR 2015 pour 3 248 775 (voir note 19).
- La totalité des actions gratuites non encore livrées pour 77 400 (voir note 28).

NOTE 38. DIVIDENDES PAR ACTION

	2010*	2010	2009	2008
Date de versement des dividendes sur les résultats de l'exercice précédent	6 juin 2011	14 juin 2010	30 mai 2009	30 mai 2008
Date de la proposition de distribution sur les résultats de l'exercice précédent à l'Assemblée Générale	12 mai 2011	5 mai 2010	30 avril 2009	16 mai 2008
Montant total de la distribution (en million d'euros) sur les résultats de l'exercice précédent	8,7	4,9	9,7	7,6
Dividende par action (€ par action) sur les résultats de l'exercice précédent	0,45	0,25	0,50	0,38

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Les états financiers ne reflètent pas le dividende à payer sur les résultats de l'exercice précédent.

NOTE 39. ENGAGEMENTS HORS BILAN

A la clôture de l'exercice, la direction estime, au regard de l'inventaire établi des engagements hors bilan décrit ci dessous, qu'il ne subsiste pas d'autres engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation actuelle ou future du groupe Assystem.

Contrats de location simple

Le tableau ci dessous indique à la clôture de l'exercice les loyers futurs minimaux pour les contrats non résiliables :

En millions d'euros

	MOINS D'UN AN	DE UN AN À CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS	TOTAL
Paiements minimaux futurs au 31 décembre 2010	13,2	35,1	10,0	58,3
Immobilier	9,1	30,9	10,0	50,0
Matériel de bureau et transport	4,1	4,2		8,3
Paiements minimaux futurs au 31 décembre 2009	12,4	36,8	14,4	63,6
Immobilier	9,3	34,1	14,4	57,8
Matériel de bureau et transport	3,1	2,7		5,8
Paiements minimaux futurs au 31 décembre 2008	11,7	32,5	9,2	53,4
Immobilier	8,4	28,4	9,2	46,0
Matériel de bureau et transport	3,3	4,1		7,4

Autres engagements

En millions d'euros

	ENGAGEMENTS DONNÉS		ENGAGEMENTS REÇUS	
	Avals, cautions et garanties		Avals, cautions et garanties	Lignes de crédit non utilisée
Holding et SCI	3,2		–	55,0
France	3,9		0,5	–
Espagne	0,2		–	–
Royaume Uni	–		–	7,2
Allemagne	1,2		–	–
Coentreprise- Engage	3,8		2,9	–
Autres	0,2		–	–
Total	12,5		3,4	62,2

Droit individuel de formation

Au titre de l'exercice, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ 416 044 heures.

NOTE 40. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Le Groupe a défini 3 catégories de parties liées :

- Les dirigeants : ils ont l'autorité et la responsabilité du contrôle et de la direction des entités du Groupe. Ils sont constitués des membres du directoire d'Assystem SA.
- La société HDL (autres parties liées) : la société HDL et sa filiale H2DA, qui détiennent 21,38% des droits de vote, fournissent au Groupe des prestations en matière de management, de gestion et d'organisation d'entreprises.
- Les actionnaires minoritaires du sous groupe Silver Atena (autres parties liées).

Les transactions avec les parties liées se décomposent comme suit :

Rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Salaires et autres avantages à court terme*	2,2	0,7	1,3
Paiements en actions	0,5	0,7	0,6
	2,7	1,4	1,9

* Correspondent aux rémunérations directes (charges comprises) versées aux membres du directoire salariés du Groupe

Par ailleurs :

- en cas de rupture de contrat de travail de monsieur Gilbert Vidal à l'initiative de l'employeur, versement d'une indemnité globale fixée forfaitairement à 400 000€ (sauf en cas de rupture pour faute grave ou lourde).
- les modalités de calcul de l'indemnité de résiliation de la convention commerciale conclue par Assystem avec la société HDL en cas de changement de contrôle amical et inamical sont les suivantes :
 - en cas de changement de contrôle amical d'Assystem et avec un préavis de trois mois, à deux fois la moyenne de la partie fixe due au titre des prestations effectuées au cours des deux années précédant la résiliation.
 - à la suite d'un changement de contrôle inamical, notamment par offre publique d'acquisition ou d'échange sur Assystem non sollicitée par ses dirigeants, à trois fois la moyenne de la partie fixe due au titre des prestations effectuées au cours des deux dernières années précédant la résiliation.

Les dirigeants bénéficient de plans d'options d'achats d'actions et d'attribution gratuites d'actions :

2010	OAA	AGA	AGA	AGA	TOTAL
	Plan 2000	Plan 08 2007	Plan 05 2008	Plan 11 2009	
S,Aubarbier	-	-	25 000	15 000	40 000
D,Bradley	-	-	25 000	15 000	40 000
G,Brescon	-	-	25 000	15 000	40 000
G.Vidal	-	-	25 000	15 000	40 000
	-	-	100 000	60 000	160 000
Dont mandataires sociaux	-	-	100 000	60 000	160 000

2009					
S,Aubarbier	-	-	25 000	15 000	40 000
D,Bradley	-	-	25 000	15 000	40 000
G,Brescon	-	-	25 000	15 000	40 000
JF.Lours	-	-	25 000		25 000
G.Vidal	-	-	25 000	15 000	40 000
	-	-	125 000	60 000	185 000
Dont mandataires sociaux	-	-	125 000	60 000	185 000
2008					
S,Aubarbier	14 286	-	25 000	-	39 286
D,Bradley	-	-	25 000	-	25 000
G,Brescon	42 857	-	25 000	-	67 857
JF.Lours	28 571	-	25 000	-	53 571
G.Vidal	-	10 000	25 000	-	35 000
	85 714	10 000	125 000	-	220 714
Dont mandataires sociaux	85 714	10 000	125 000	-	220 714

OAA : option d'achat d'actions
AGA : attribution gratuite d'actions

Transactions inscrites dans le compte de résultat

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Co-entreprises	1,3	-	-
Chiffre d'affaires	1,3	-	-
Co-entreprises	0,2	-	-
Autres produits d'exploitation	0,2	-	-
Autres parties liées - HDL et ses filiales	3,0	2,1	3,2
Autres parties liées - Actionnaires minoritaires Silver Atena	0,5	0,5	-
Autres charges d'exploitation	3,5	2,6	3,2

Transactions inscrites au bilan

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Co-entreprises	0,4	-	-
Créances clients	0,4	-	-
Autres parties liées - HDL	2,0	0,6	-
Autres parties liées - Actionnaires minoritaires Silver Atena	1,2	0,6	-
Passifs courants et non courants	3,2	1,2	-

NOTE 41. INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Transactions sans contrepartie de flux de trésorerie

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Résultat net des activités poursuivies	23,6	7,5	26,0
Amortissements et provisions	7,4	7,2	6,1
Perte de valeur sur goodwill	–	10,3	5,0
Quote part de résultat selon la méthode de mise en équivalence	(0,1)	(0,2)	(0,4)
Éléments financiers non décaissés	4,6	3,3	2,6
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	0,6	1,1	1,4
Variation des impôts différés	(3,0)	(1,0)	(4,0)
Variation de juste valeur des immeubles de placement	–	–	(0,7)
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	0,2	0,3	(2,2)
Éléments sans incidence sur la trésorerie	9,7	21,0	7,8
Impôts sur les sociétés	17,8	4,6	15,1
Intérêts payés (classés en opération de financement)	3,0	3,1	4,4
Dividendes reçus (classés en opération d'investissement)	–	–	–
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	30,5	28,7	27,3
Flux net de trésorerie généré par les activités abandonnées	(4,0)	0,8	(3,1)
Variation du besoin net en fonds de roulement	14,2	16,3	9,4
Impôts sur les sociétés décaissés	(10,3)	(11,3)	(11,5)
Flux net de trésorerie nette généré par l'activité	54,0	42,0	48,1

Détail des flux de trésorerie sur le besoin en fond de roulement, les immobilisations et les titres

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Variation du BFR- clients	(1,9)	45,7	(1,0)
Variation du BFR- fournisseurs	3,8	(10,9)	(4,4)
Variation du BFR- autres créances et dettes d'exploitation	10,5	(15,9)	16,0
Variation du BFR lié à l'activité	12,4	18,9	10,6
Variation du BFR Net - Autres créances et dettes diverses	1,8	(2,7)	(1,2)
Variation du BFR des activités	14,2	16,2	9,4
Acquisitions d'immobilisations d'exploitation	(7,3)	(5,4)	(11,5)
Variation du BFR des fournisseurs d'immobilisations d'exploitation	0,2	(0,7)	(0,5)
Acquisitions d'immobilisations nettes de la variation des fournisseurs	(7,1)	(6,1)	(12,0)
Cessions d'immobilisations d'exploitation	1,3	0,3	0,1
Variation du BFR des créanciers sur cession d'immobilisations d'exploitation	–	–	0,1
Cessions d'immobilisations nettes de la variation des créances	1,3	0,3	0,2
Acquisitions de titres	(0,1)	–	(6,7)
Variation des dettes sur investissements financiers	(0,4)	–	–
Acquisitions nettes de titres	(0,5)	–	(6,7)
Variation des créances sur cession de titres	–	–	1,0
Cessions nettes de titres	–	–	1,0

Investissements en location financement

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Investissements corporels	-	-	0,8
Total des investissements	-	-	0,8

Trésorerie nette de clôture et d'ouverture

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	92,9	73,6	92,0
Découverts bancaires	(0,6)	(3,5)	(11,6)
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à l'ouverture	92,3	70,1	80,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	127,9	92,9	73,6
Découverts bancaires	(0,7)	(0,6)	(3,5)
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à la clôture	127,2	92,3	70,1

NOTE 42. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le Groupe a décidé en 2010 de se désengager de ses activités italiennes ; cette décision s'est traduite par la cession des activités de Rome en septembre 2010 et de Turin en novembre 2010.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie antérieurement publiés ont été retraités.

Le résultat de la période des activités italiennes classé en résultat des activités abandonnées au compte de résultat se décompose comme suit :

En millions d'euros

	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	3,7	5,8	13,5
Charges de personnel	(3,1)	(6,3)	(10,1)
Dotations aux amortissements et provisions	0,1	(1,5)	(0,6)
Autres charges et produits d'exploitation	(1,7)	(1,5)	(2,7)
Résultat opérationnel courant	(1,0)	(3,5)	0,1
Autres produits opérationnels	-	-	-
Autres charges opérationnelles	-	(4,3)	-
Résultat opérationnel	(1,0)	(7,8)	0,1
Coût de l'endettement financier net	-	(0,1)	(0,2)
Autres produits et charges financiers	(0,1)	-	-
Résultat avant impôt des activités abandonnées	(1,1)	(7,9)	(0,1)
Impôts sur les résultats	-	(0,5)	(0,1)
Résultat des activités abandonnées	(1,1)	(8,4)	(0,2)

Les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées se décomposent comme suit :

En millions d'euros

	2010	2009	2008
ACTIVITÉ			
Résultat net des activités abandonnées	(1,1)	(8,4)	(0,2)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	(3,7)	6,2	0,7
Variation du besoin net en fonds de roulement	0,8	3,2	(3,3)
Impôts sur les sociétés décaissés	-	(0,1)	(0,3)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(4,0)	0,9	(3,1)
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	-	-	(0,9)
Cessions d'immobilisations	0,8	-	-
	0,8	-	(0,9)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	0,8	-	(0,9)
Variation de la trésorerie nette	(3,2)	0,9	(4,0)

NOTE 43. ENDETTEMENT NET

L'endettement financier net correspond à l'endettement financier brut (emprunts obligataires, autres passifs financiers et instruments financiers dérivés courants et non courants) diminué de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments financiers dérivés actifs courants et non courants.

En millions d'euros

	SOLDE AU 31 DÉC. 2010	ECHÉANCIER						
		2011	2012	2013	2014	2015	+ 5 ANS	PART À PLUS D'UN AN
Emprunts obligataires	89,3	41,3	23,8	24,2	-	-	-	48,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-
Dettes de location financement	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-
Dettes financières divers et dérivés	3,7	3,6	-	-	0,1	-	-	0,1
Concours bancaires courants	0,7	0,7	-	-	-	-	-	-
Total endettement brut	93,9	45,8	23,8	24,2	0,1	-	-	48,1
Ventilation des échéances en %	100%	49%	25%	26%	-	-	-	51%
Trésorerie	20,9	20,9	-	-	-	-	-	-
Equivalents de trésorerie	107,0	107,0	-	-	-	-	-	-
Trésorerie, équivalents de trésorerie et dérivés actifs	127,9	127,9	-	-	-	-	-	-
Total endettement net	(34,0)	(82,1)	23,8	24,2	0,1	-	-	48,1

L'endettement net converti au cours de clôture réparti par devise se décompose comme suit :

En millions d'euros

	SOLDE AU 31 DÉC. 2010	EURO	LIVRE STERLING	RON ROUMANIE	CNY CHINE	DOLLAR CANADA	INR INDE	AUTRES DEVICES
Emprunts obligataires	89,3	89,3	–	–	–	–	–	–
Emprunts auprès des établissements de crédit	0,1	0,1	–	–	–	–	–	–
Dettes de location financement	0,1	0,1	–	–	–	–	–	–
Dettes financières divers et dérivés	3,7	3,7	–	–	–	–	–	–
Concours bancaires courants	0,7	0,7	–	–	–	–	–	–
Total endettement brut	93,9	93,9	–	–	–	–	–	–
Ventilation en %	100%	100%	–	–	–	–	–	–
Trésorerie	20,9	14,8	3,8	0,7	0,2	0,3	0,3	0,8
Equivalents de trésorerie	107,0	107,0	–	–	–	–	–	–
Trésorerie, équivalents de trésorerie et dérivés actifs	127,9	121,8	3,8	0,7	0,2	0,3	0,3	0,8
Total endettement net	(34,0)	(27,9)	(3,8)	(0,7)	(0,2)	(0,3)	(0,3)	(0,8)

NOTE 44. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Assystem a réalisé le 4 février 2011 l'acquisition de 100% de Berner & Mattner.

Berner & Mattner est une société allemande spécialisée dans l'élaboration, le développement et l'évaluation de systèmes d'électronique embarquée, pour un chiffre d'affaires total de 28 M€ en 2010. Elle emploie actuellement 286 personnes.

Avec l'acquisition de Berner & Mattner, Assystem se renforce sur le marché

de l'électronique et des logiciels embarqués, et renforce sa présence en Allemagne, puisque le Groupe y emploiera plus de 1 100 personnes, pour un chiffre d'affaires de près de 100 M€.

- Création le 8 février 2011 de la co-entreprise n-triple-a, partenariat à 50/50 entre Assystem et Atkins. Cette alliance a vocation, en premier lieu, de répondre aux besoins des Etats et opérateurs d'électricité des pays souhaitant développer l'énergie nucléaire et offrir des prestations de conseil sur l'ensemble de la filière.

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Assystem S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3 « Principes comptables » - rubrique « Regroupements d'entreprises », la note 4 « Sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » - rubrique « Dépréciation des goodwill » et la note 8 « Goodwill » des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 3, 4 et 8 des comptes consolidés donnent une information appropriée ;

- La note 22 « Provisions et passifs éventuels » des comptes consolidés précise la nature des différents litiges auxquels la société est exposée ainsi que les modalités mises en œuvre par la société pour déterminer le montant des provisions afférentes. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que la note 22 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Denis Marangé
Associé

Deloitte & Associés

Bénédicte Sabadie-Faure
Associé

8 COMPTES SOCIAUX

1. BILAN

En milliers d'euros

ACTIF	2010			2009
	BRUT	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	NET	NET
Immobilisations incorporelles	533	427	106	152
Immobilisations corporelles	3 678	3 190	488	513
Titres de participation	284 197	54 802	229 395	226 732
Créances rattachées à des participations	–	–	–	–
Autres titres immobilisés	–	–	–	–
Prêts	1 139	1 139	–	–
Autres immobilisations financières	9 752	–	9 752	3 917
Immobilisations financières	295 088	55 941	239 147	230 649
Actif immobilisé	299 299	59 558	239 741	231 314
Créances d'exploitation	8 845	1 261	7 584	11 892
Valeurs mobilières de placement	106 919	–	106 919	54 560
Disponibilités	5 883	–	5 883	26 488
Charges constatées d'avance	56	–	56	126
Charges à répartir sur plusieurs exercices	35	–	35	70
Ecart de conversion actif	70	–	70	222
Actif circulant	121 808	1 261	120 547	93 358
Total de l'actif	421 107	60 819	360 288	324 672

PASSIF	2010		2009
Capital			20 041
Primes liées au capital			64 251
Réserve légale			2 191
Réserve réglementée et autres réserves			4 158
Report à nouveau			102 216
Résultat de l'exercice			14 147
Provisions réglementées			47
Capitaux propres			207 167
Provisions pour risques et charges			1 859
Emprunts obligataires convertibles			–
Autres emprunts obligataires			91 467
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			321
Emprunts et dettes financières			51 312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 295
Dettes fiscales et sociales			2 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			20
Autres dettes			733
Produits constatés d'avance			–
Ecart de conversion passif			467
Dettes			151 262
Total du passif			360 288

2. COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	2010	2009
Chiffre d'affaires	9 991	10 707
Reprises sur provisions et transferts de charges	3	922
Autres produits	-	-
Produits d'exploitation	9 994	11 629
Achats et charges externes	12 339	11 259
Impôts, taxes et versements assimilés	114	146
Salaires et charges sociales	1 170	581
Jetons de présence	234	190
Autres charges de gestion courante	-	19
Dotation aux amortissements et provisions	278	718
Dotation pour risques et charges	39	11
Charges d'exploitation	14 174	12 924
Résultat d'exploitation	-4 180	-1 295
Produits financiers	23 617	43 292
Charges financières	6 062	49 265
Résultat financier	17 555	-5 973
Résultat courant	13 375	-7 268
Résultat exceptionnel	1 234	-7 459
Impôts sur les bénéfices	-462	2 572
Résultat de l'exercice	14 147	-12 155

3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2010

La présente annexe complète le bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2010 dont le total s'élève à 360 288K€, ainsi que le compte de résultat qui dégage un bénéfice net de 14 147K€.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Les chiffres sont indiqués en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Evolution des filiales et participations

► Augmentation de capital dans les filiales

En juin 2010, Assystem SA a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale Assystem Italia pour un montant de 130K€.

En juin 2010, Assystem est rentré à hauteur de 80% dans le capital initial de la société EXTRA CAPITAL pour un montant de 8K€ puis a porté en décembre sa participation à 95,10% pour un montant de 1,5K€.

► Apport partiel d'actifs d'Assystem France à Assystem Facilities

Un apport partiel d'actif a été réalisé au 31 décembre 2009 d'Assystem France vers Assystem Facilities, deux filiales d'Assystem SA.

La demande d'agrément fiscal prévu aux articles 210 B et 115.2 du CGI déposée auprès de l'Administration fiscale a été reçue le 18 octobre 2010.

La valeur comptable des titres Assystem France a été diminuée chez Assystem SA de 90 254K€ et celle des titres Assystem Facilities (maintenant dénommée Assystem Engineering And Operation Services) augmentée du même montant.

Actions propres

Au 31 décembre 2010, la valeur d'inventaire des actions propres détenues par la société constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice étant supérieure à la valeur d'achat de ces actions, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

En raison de la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions, une provision pour risque de 605K€ a été constatée. La provision constatée au 31 décembre 2009 a été reprise pour un montant de 805K€.

Emprunt obligataire

Le montant de la dette obligataire est resté inchangé à 91 000K€ dont 42 250K€ à échéance 2011, 24 375K€ à échéance 2012 et 24 375K€ à échéance 2013.

Augmentation du capital social

Le 12 janvier 2011, le Directoire a constaté une augmentation de capital de 116K€ consécutivement aux exercices de bons de souscription intervenus durant l'année 2010.

L'augmentation de la prime d'émission lors de l'exercice de ces bons a été de 928K€.

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Facteurs de risques

La société ASG est partie à un contentieux judiciaire, en France, l'opposant aux Sociétés Sobrena, Acergy, et Iska Marine suite à un incendie survenu en janvier 2010 à bord d'un navire, l'Acergy Falcon, entré en cale sèche à Brest pour des opérations de maintenance. La procédure se poursuit aujourd'hui dans sa phase d'expertise judiciaire débutée au mois de juin 2010. Parallèlement, la société Acergy a assigné au fond la société ASG le 7 décembre 2010 devant le Tribunal de commerce de Brest en réparation du préjudice au titre de la responsabilité civile délictuelle. Le montant du préjudice matériel réclamé, à ce jour, par Acergy (montant des travaux ayant permis de remettre le bateau en service) s'élève à 43M€. L'analyse du Groupe est, qu'à ce jour, aucun élément ne permet d'établir que la société ASG a commis une faute quelconque, ni l'origine certaine du feu. Le Groupe confirme par ailleurs qu'en cas d'éventuelle mise en cause, ce sinistre serait éligible aux polices d'assurance du Groupe. Par ailleurs, Acergy a également assigné les autres intervenants, parties à ce sinistre.

NOTE 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de l'exercice 2010 sont établis et présentés conformément aux articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce, aux dispositions du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable et notamment au CRC n° 99-03 du 29 avril 1999.

Rappel des principes comptables

Les principes comptables généraux ont été appliqués dans le respect des règles communément admises :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables.

Les valeurs sont inscrites en comptabilité suivant la méthode habituelle des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient d'origine, abstraction faite de toute charge financière. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilisation estimée.

Les durées et modes d'amortissement sont les suivantes :

- Logiciels..... 1 à 5ans
- Brevets 4 ans
- Installations et agencements..... 5 à 10 ans
- Matériel de transport 3 à 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 5 à 10 ans
- Constructions 20 ans

Participations

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les cessions sont évaluées d'après un prix de revient. Le calcul de la plus-value ou de la moins-value est basé sur la valeur comptable des titres cédés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition des titres.

La valeur d'usage de l'entité est appréciée de façon autonome suivant une approche multi critères (méthode DCF, méthode des comparables).

Frais d'acquisition de titres de participation

Ces frais sont comptabilisés en charges. Ils sont réintégrés fiscalement lors de l'exercice d'acquisition des titres de participation puis font l'objet d'une déduction extra comptable sur cinq ans.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont inscrites à leur valeur nominale.

Créances

Les créances et dettes sont évaluées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Il s'agit essentiellement de créances sur des entreprises liées.

Charges à répartir

Les charges à répartir concernent les frais d'émission des OBSAR. Elles ont fait l'objet d'une dotation sur l'exercice de 35K€.

Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «Ecart de conversion». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Indemnités de fin de carrière

Une provision de 26K€ a été constituée à la clôture de l'exercice.

Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires constatés lors de l'acquisition d'un immeuble font l'objet d'une reprise par dixième à partir de la dixième année.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

Provisions pour litiges prud'hommes

Les provisions sont évaluées, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs de la demande.

Provisions pour risques filiales

Les filiales pour lesquelles un risque est envisagé font l'objet d'une provision.

NOTE 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Variation de l'actif immobilisé brut

En milliers d'euros

	VALEURS BRUTES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DES VALEURS BRUTES	DIMINUTIONS DES VALEURS BRUTES	VALEURS BRUTES À LA FIN DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	533	–	–	533
Immobilisations corporelles	3 546	193	61	3 678
Immobilisations financières	288 741	100 661	94 314	295 087
Total général	292 820	100 853	94 375	299 298

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels pour une valeur de 490K€, un brevet complètement amorti pour 15K€ et à un fonds de commerce pour 28K€ également amorti.

Les immobilisations corporelles sont composées de constructions et agencements pour 2 400K€, matériel de bureau pour 949K€, d'œuvres d'art pour 239K€ et d'avances sur immobilisations pour 90K€. Les variations du poste «Immobilisations financières» correspondent essentiellement aux opérations sur actions propres et pour un montant de 90 254K€ (en augmentation et en diminution) à l'opération d'apport partiel d'actif intervenue entre Assystem France et Assystem Engineering And Operation Services.

3.2. Immobilisations financières

Cette rubrique correspond essentiellement aux titres de participation, aux prêts rattachés à des participations et aux actions propres.

En milliers d'euros

MOUVEMENTS CONCERNANT LES ACTIONS PROPRES	NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2009	557 615	3 566
Acquisitions	818 239	9 890
Cessions	577 582	3 739
Annulations	–	–
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2010	798 272	9 717

3.3. Variation des amortissements et charges à répartir

En milliers d'euros

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	MONTANT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS	DIMINUTIONS REPRISES	MONTANT FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, Frais recherche et de développement Autres immobilisations incorporelles	353	47	–	400
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Construction sur sol propre	1 740	94	–	1 835
Construction Installations générales agencements	80	19	–	99
Installations générales	238	24	12	251
Matériel de transport	–	–	–	–
Matériel de bureau, informatique et mobilier	787	30	–	816
	2 845	167	12	3 001
Total général	3 198	214	12	3 400
CHARGES À RÉPARTIR	MONTANT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	MONTANT FIN EXERCICE
Charges à répartir / OBSAR	70		35	35

NOTE 4. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (DONT RÉSULTAT 2010)	QUOTE PART DU CAPITAL DETENU EN %	VALEUR COMPT. BRUTE DES TITRES DÉTENUS
Renseignements détaillés concernant les filiales et part.				
1 - Filiales (Plus de 50% du capital détenu)				
Eurosyn	40	765	100%	30
Assystem Polska	111	NC	100%	111
Assystem Deutschland Holding GMBH	25	17 716	100%	15 585
Assystem Iberia	2 465	2 874	100%	10 447
Assystem Slovakia	7	64	100%	5
Assystem Portugal	5	-61	100%	105
Assystem Italia	200	-923	100%	1 720
Assystem Canada ⁽¹⁾	9 140	961	100%	8 271
ASG	76	571	100%	432
Assystem France	19 895	53 351	100%	112 448
Assystem Engineering And Operation Services	2 786	23 265	100%	93 435
Assystem Innovation	6 480	3 809	100%	6 457
Assystem Romania ⁽²⁾	1	1 421	100%	1 201
Techn.Field.Serv.Intern	40	5 790	100%	12 031
Assystem International	40	-1 051	100%	40
Assystem Uk ⁽³⁾	385	18 396	100%	19 084
Anafi	37	-43	100%	1 250
SCICV Arc En Ciel	5	49	100%	5
Assystem India ⁽⁴⁾	261	562	100%	337
Assystem Belgium	19	170	100%	18
Assystem Developpement	40	25	100%	40
Assystem Expert	40	16	100%	40
Assystem Environnement	40	35	100%	40
Extra Capital	10	-84	95%	10
Assystem Maroc Technologies ⁽⁵⁾	27	642	51%	14
Assystem Brime Engineering Consulting ⁽⁶⁾	1 104	-232	100%	1 041
				284 196

2- Participations

(10 à 50% capital détenu)

Néant

(1) Taux de conversion moyen du dollar canadien : 1 Euro = 1,335400 CAD

(2) Taux de conversion moyen du lei roumain : 1 Euro = 4,300700 RON

(3) Taux de conversion moyen de la livre sterling : 1 Euro = 0,838200 GBP

(4) Taux de conversion moyen de la roupie indienne : 1 Euro = 59,78400 INR

(5) Taux de conversion moyen du dinar marocain : 1 Euro = 11,130394 MAD

(6) Taux de conversion moyen du yuan chinois : 1 Euro = 8,793900 CNY

La société Assystem a été amenée à provisionner les titres de certaines de ses filiales. Les tests de valeur réalisés au 31 décembre 2010 au niveau du Groupe Assystem conformément aux Règles et Méthodes Comptables décrites précédemment n'ont pas révélé d'autres indices de perte de valeur.

La société Assystem a été amenée à provisionner les titres de certaines de ses filiales. Les tests de valeur réalisés au 31 décembre 2010 au niveau du Groupe Assystem conformément aux Règles et Méthodes Comptables décrites précédemment n'ont pas révélé d'autres indices de perte de valeur.

VALEUR COMPT. NETTE DES TITRES DÉTENUS	PRÊTS ET AVANCES CONSENTIES (HORS COMPTES COURANTS IS GROUPE)	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS	CHIFFRE D'AFFAIRE HT DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSÉS
30	-	-	3 531	531	250
-	148	-	-	-	-
15 585	1 038	-	-	(4 811)	-
5 297	-	-	6 622	240	-
5	-	-	-	(16)	-
105	-	-	1 185	(53)	-
-	2 441	-	4 190	(1 123)	-
1 681	-	-	1 483	31	-
432	-	-	14 509	184	-
75 448	-	-	229 782	4 379	8 500
93 435	-	-	203 896	8 339	5 500
4 557	-	-	-	477	-
1 201	-	-	6 748	1 052	99
12 031	-	-	26 123	3 111	2 500
-	-	-	-	(22)	-
19 084	2 983	-	72 257	6 381	-
-	-	-	1 418	(328)	-
5	-	-	-	61	-
337	-	-	2 550	(73)	-
18	-	-	1 726	175	-
40	16	-	-	(5)	-
40	2	-	-	(2)	-
40	-	-	-	(4)	-
10	407	-	-	(94)	-
14	-	-	2 281	612	341
-	83	-	176	30	-
229 395	7 118	-	-	-	17 190

NOTE 5. PROVISIONS

En milliers d'euros

RUBRIQUE	MONTANT DU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT À LA FIN DE L'EXERCICE
Amortissements dérogatoires ⁽¹⁾	142	–	94	48
Total provisions réglementées	142	–	94	48
Provision pour risques ⁽²⁾	1 934	635	805	1 764
Provision pour perte de change	222	70	223	69
Provision Indemnité fin de carrière	16	9	–	25
Total provisions pour risques et charges	2 172	714	1 028	1 858
Provisions pour dépréciation des immobilisations	216	–	–	216
Provisions sur titres de participation ⁽³⁾	57 331	1 381	3 908	54 804
Provisions sur prêts ⁽⁴⁾	762	376	–	1 138
Provisions sur dépôts et cautionnements	–	–	–	–
Provisions sur actions propres	–	–	–	–
Sous-total provisions/actif immobilisé	58 309	1 757	3 908	56 158
Provisions pour dépréciation des créances clients ⁽⁴⁾	459	28	376	111
Provisions pour dépréciation des comptes courants	141	1 006	–	1 147
Provision pour dépréciation des débiteurs divers	3	–	–	3
Sous-total provisions / actif circulant	603	1 034	376	1 261
Total provisions pour dépréciation	58 912	2 791	4 284	57 419
Total général	61 226	3 505	5 406	59 325
DONT DOTATIONS ET REPRISES :				
▪ d'exploitation	–	67	–	–
▪ financières	–	3061	4936	–
▪ exceptionnelles	–	–	94	–

(1) Les amortissements dérogatoires concernent un immeuble apporté par Assystem SA qui avait été acquis en 1991.

L'amortissement dérogatoire qui avait été accordé à hauteur de 50% de la valeur brute fait l'objet d'une reprise par 1/10^{ème} à partir de la dixième année.

(2) L'augmentation est constituée d'une provision de 605K€ pour les actions Assystem attribuées gratuitement et de provisions sur filiales pour 30K€.

La diminution de 805K€ concerne uniquement les actions gratuites.

(3) Les provisions constituées concernent les filiales Assystem Italie pour 131 K€, ANAFI pour 1 250K€. Les reprises concernent Assystem UK pour 3 000K€, Assystem Canada pour 890K€ et Assystem Belgium pour 18K€.

(4) Un prêt accordé à une sous filiale canadienne a été provisionné en totalité.

NOTE 6. CRÉANCES

En milliers d'euros

ETAT DES CREANCES (MONTANT BRUT)	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Autres titres immobilisés	–	–	–
Prêts	1 139	–	1 139
Intérêts courus	–	–	–
Autres immobilisations financières	34	–	34
Actions propres ⁽¹⁾	9 717	9 717	–
	10 890	9 717	1 173
CRÉANCES D'EXPLOITATION			
Clients douteux ou litigieux	–	–	–
Autres créances clients	2 095	2 095	–
Avances et acomptes versés sur commandes	–	–	–
État - Impôts sur le bénéfice	–	–	–
État - Taxe sur la valeur ajoutée	758	758	–
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	50	50	–
Créances Groupe et associés (comptes courants)	5 555	5 555	–
Fournisseurs débiteurs	–	–	–
Débiteurs divers	280	280	–
	8 738	8 738	–
Charges constatées d'avance	56	56	–
Total général	19 684	18 511	1 173

(1) représentent 798 272 actions Assystem

NOTE 7. CHARGES À PAYER

- Fournisseurs – Factures non parvenues : 3 738 K€
- Dettes fiscales et sociales : 1 854 K€
- Intérêts courus sur emprunts et dettes financières : 467 K€

NOTE 8. PRODUITS À RECEVOIR

- Clients – Factures à établir : 1 448 K€
- Autres créances – Débiteurs divers : 174 K€
- Intérêts courus à recevoir : 324 K€

NOTE 9. DÉTAIL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En milliers d'euros

CATÉGORIE	OUVERTURE	ACHAT	VENTE	CLÔTURE
Certificats de dépôt	20 000	25 000	40 000	5 000
Billets de trésorerie	2 000	6 000	8 000	–
SICAV et comptes à terme	32 560	407 747	338 388	101 919

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de certificats de dépôt négociables, FCP, SICAV monétaires et comptes à terme. Le portefeuille est valorisé à la valeur d'achat. La plus-value latente sur SICAV n'est pas comptabilisée à la clôture de l'exercice. Elle est cependant constatée fiscalement et s'élève à 19 K€ au 31 décembre 2010.

NOTE 10. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les charges et produits constatés d'avance relèvent généralement exclusivement de l'exploitation.

NOTE 11. CAPITAL

Le capital de la société s'élève à 20 157 082€. Il est composé d'actions d'une valeur de 1€.

Composition du capital social

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	20 041 375
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	115 707
3 - Actions ou parts sociales annulées pendant l'exercice	-
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	20 157 082

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros

	31 DÉCEMBRE 2010	31 DÉCEMBRE 2009
Montant au début de l'exercice	196 993	223 627
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre	14 147	-12 155
Distribution de dividendes / remboursement prime d'apport	-4 921	-9 794
Variation du capital		
■ augmentation	116	-
■ diminution	-	-560
Variation des primes, réserves, report à nouveau et provisions réglementées		
■ augmentation	929	-
■ diminution ⁽¹⁾	-96	-4 125
Montant en fin d'exercice ⁽²⁾	207 167	196 992

(1) Amortissements dérogatoires uniquement.

(2) Dont 68 409K€ de réserves autres que la réserve légale soit un montant 7 fois supérieur au coût d'achat des actions propres détenues.

NOTE 12. AUTRES INFORMATIONS

Au 31 décembre 2010, la société dispose de deux catégories d'outils dilutifs : des BSAR et des plans d'attribution d'actions gratuites. L'effet dilutif de ces éléments à la clôture de l'exercice est de 327 540 actions au cours moyen soit 1,68% du nombre d'actions pondérées.

NOTE 13. DETTES

En milliers d'euros

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN ET À 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	91 467	42 717	48 750	-
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	321	321	-	-
Emprunts et cautionnements	40	-	40	-
Groupe et associés	51 272	51 272	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4 295	4 295	-	-
Personnel et comptes rattachés	765	765	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	81	81	-	-
Etat et autres collectivités publiques	1 801	1 801	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20	20	-	-
Autres dettes	733	733	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Ecart de conversion passif	467	467	-	-
Total général	151 262	102 472	48 790	-

EMPRUNTS OBLIGATAIRES	À NOUVEAU	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE
Emprunt obligataire 78 ME	26 000			26 000
Emprunt obligataire 65 ME	65 000			65 000
Sous-total	91 000			91 000
Intérêts courus au 31 décembre 2010				467
Total dette obligataire	91 000			91 467

EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	À NOUVEAU	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE
Créance COFACE	6			6
Sous-total	6			6
				-
Dettes auprès des établissements de crédit	-			-
Découverts bancaires	-			315
Total emprunt et dette auprès des établissements de crédit	6			321

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Dépôts et cautionnements reçus	-	40
Total emprunts et dettes diverses	-	40
Comptes courants de filiales	-	51 272
Total comptes courants de filiales	-	51 272

CHARGES ET PRODUITS RATTACHÉS	CHARGES	PRODUITS
Dette obligataire	2 807	-
Dette auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	2	-
Comptes courants des filiales	171	348

(1) Charges et produits financiers liés à la rémunération des comptes courants et à la centralisation de trésorerie intra-groupe.

La dette obligataire de la société n'a pas été modifiée au cours de l'exercice. Les caractéristiques des emprunts constituant cette dette sont présentées ci-après :

Caractéristiques des obligations

L'endettement obligataire d'Assystem est composé de deux emprunts obligataires dont les caractéristiques sont les suivantes :

MILLÉSIME	2005	2008
émission	2 février 2005	9 juillet 2008
nominal	1 000€	500€
montant (M€)	26	65
échéances	21 mars 2011	2011/2012/2013
taux	Euribor 3 mois +0,50%	Euribor 3 mois -0,88%
terme	trimestriel échu	trimestriel échu
durée	6 ans	5 ans amortissable
quantité	26 000	130 000
code	FR0010186551	FR0010630681

L'endettement obligataire d'Assystem est assorti de taux variables selon la ventilation suivante :

- les obligations de l'emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables à échéance 2011 d'un montant de 26M€ portent intérêt au taux Euribor 3 mois +0,50%.
- les obligations de l'emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables à échéance 2011 2012 et 2013 d'un montant initial de 65M€ portent intérêt au taux Euribor 3 mois -0,88%.

La société Assystem SA dispose d'instruments financiers dérivés couvrant le risque de taux de ces emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Swap à taux fixe de 3,184% sur l'encours de l'emprunt obligataire 2011 soit 26 000K€ ;
- Swap à taux fixe de 3,53% sur l'emprunt de 65 000K€ jusqu'en 2013 suite à la renégociation du swap et du cap intervenue sur l'exercice 2010.

NOTE 14. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements de garanties

En milliers d'euros

ENGAGEMENTS DONNÉS		MONTANT
Avals et cautions		4 136
ENGAGEMENTS REÇUS		MONTANT
Avals et cautions		-
Garanties sur paiement de titres		-
Lignes de crédit non utilisées		55 000

Engagements réciproques

En milliers d'euros

OBLIGATIONS	TOTAL	PAIEMENT DUS PAR PERIODE		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes à long terme	-	-	-	-
Obligations en matière de location-financement	-	-	-	-
Contrats de location simple				
■ véhicules	165	55	110	-
■ locaux	3 660	732	2 928	-
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	3 825	787	3 038	-

Instruments financiers dérivés

Couverture de change : 110K€
Couverture de taux : 2 973K€

Informations relatives aux engagements financiers

Néant.

Informations relatives aux compléments de prix d'acquisition

Néant.

NOTE 15. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se compose de prestations de gestion, mises à disposition de compétences diverses, essentiellement au profit des filiales du groupe Assystem. Une segmentation du chiffre d'affaires par secteur d'activité n'est pas pertinente; une distinction par zone géographique ne serait pas significative.

NOTE 16. RÉMUNÉRATIONS

Un seul dirigeant de la société est rémunéré directement par la société. Les salaires des autres dirigeants sont refacturés par les sociétés HDL et H2DA à Assystem dans le cadre d'une convention réglementée pour trois membres du Directoire, par la filiale anglaise pour un autre membre. Un membre du Directoire est salarié d'une filiale française opérationnelle. Il a été versé en 2010 la somme de 225K€ sous forme de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance.

NOTE 17. EFFECTIF MOYEN

Un salarié au cours de l'exercice.

NOTE 18. TRANSFERT DE CHARGES

- Remboursement assurance : 1 K€
- Avantage en nature : 2 K€

NOTE 19. RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros

PRODUITS FINANCIERS	31 DÉCEMBRE 2010
Produits financiers de participations	17 190
■ Dividendes reçus	17 190
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	24
■ Intérêts des prêts	24
Autres intérêts et produits assimilés	504
■ Revenus des VMP	156
■ Produits de gestion de trésorerie Groupe	348
■ Autres produits financiers	–
Reprise sur provisions et transfert de charges	4 936
■ Reprise sur provision sur perte de change	223
■ Reprise sur provision sur immobilisations financières ⁽¹⁾	4 713
Différences positives de change	11
■ Gain de change	11
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	952
■ Intérêts sur certificats de dépôts négociables et SICAV de trésorerie	952
Total produits financiers	23 617

En milliers d'euros

CHARGES FINANCIÈRES	31 DÉCEMBRE 2010
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 061
Dotations aux provisions pour risques et charges financiers ⁽¹⁾	2 991
Dotations aux provisions pour perte de change	70
Intérêts et charges assimilées	2 980
Intérêts sur emprunts	2 807
Agios bancaires	2
Charges de gestion de trésorerie Groupe	171
Autres charges financières	–
Différences négatives de change	21
Perte de change	21
Total charges financières	6 062
Résultat financier	17 555

(1) Ces montants correspondent aux provisions et reprises de provisions constatées sur le portefeuille d'actions propres de la société ainsi qu'aux provisions pour dépréciation des titres de filiales.

NOTE 20. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 DÉCEMBRE 2010
Produits exceptionnels s/ op. en capital	2 081
Produits cession d'immobilisations incorporelles	-
Produits cession d'immobilisations corporelles	-
Produits cession d'immobilisations financières	-
Bonis sur cessions actions propres	2 081
Reprises sur provisions	94
Reprises sur provisions risques et charges	94
Total produits exceptionnels	2 175

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 DÉCEMBRE 2010
Charges exceptionnelles s/ op. de gestion	58
Autres charges exceptionnelles de gestion	58
Charges exceptionnelles s/ op. en capital	883
Valeur nette des immobilisations incorporelles cédées	-
Valeur nette des immobilisations corporelles cédées	-
Valeur nette des immobilisations financières cédées	63
Malis sur cessions actions propres	820
Dotation exceptionnelle aux amortissements	-
Total charges exceptionnelles	941
Résultat exceptionnel	1 234

NOTE 21. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

En milliers d'euros

	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	13 375	568	12 807
Résultat exceptionnel	1 234	-106	1 340
Résultat de l'exercice	14 609	462	14 147

Ventilation de l'impôt

La répartition de l'impôt entre la partie du résultat courant et le résultat exceptionnel a été effectuée en appliquant au résultat un taux d'impôt théorique de 33,33%. Les corrections du résultat comptable permettant d'obtenir le résultat fiscal ont été qualifiées en fonction de leur nature. L'incidence de l'intégration fiscale a été considérée comme relevant de l'exceptionnel.

Informations relatives au régime d'intégration fiscale

La société Assystem est la tête d'un groupe d'intégration fiscale qui comprend les sociétés suivantes : Assystem France, Assystem Engineering And Operation Services, Sci Pont Noir, Assystem Innovation, ASG, Athos Aéronautique, Assystem International, Eurosyn, Anafi et Anafi Plus, Insiema*, Afms, Assystem Developpement, Assystem Expert et Assystem Environnement

Les modalités de calcul et de répartition de l'impôt sur les sociétés entre entités du groupe fiscal sont uniformes, selon les règles fiscales de droit commun à la date de clôture et comme si chaque entité du groupe fiscal était imposée séparément.

Seule la société mère subit une différence puisqu'un seul abattement lui est octroyé pour le calcul de la contribution sociale alors que chaque filiale du groupe intégré bénéficie d'un abattement.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits de la filiale sont conservées chez la société mère, mais sont considérées comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficient à la filiale déficitaire du jour où celle-ci sera redevenue bénéficiaire.

Par exception, la société mère constatera un profit définitif lorsqu'une filiale se trouve dans une situation où, à défaut d'appartenance au groupe, elle aurait perdu son droit au report des déficits.

* La société INSIEMA est la nouvelle dénomination de la société ATS qui a changé de nom suite à l'opération de TUP des anciennes sociétés DATAS dans la société ATS intervenue au cours de l'exercice.

Informations relatives aux accroissements et allègements de la dette future d'impôt

En milliers d'euros

ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT (AU TAUX DE 33,33%)	BASE 2010	MONTANT IMPÔT
Charges à étaler	-	-
Total Impôt différé à payer	-	-

En milliers d'euros

ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT (AU TAUX DE 33,33%)	BASE 2010	MONTANT IMPÔT
Plus value latente sur OPCVM	19	6
Taxe Organic à payer	20	7
Ecart de conversion passif	467	156
Provision pour risques et charges	321	107
Total Impôt payé d'avance	-	276

NOTE 22. INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES

En milliers d'euros

POSTES	MONTANT BRUT ENTREPRISES LIÉES
Avances et acomptes sur immobilisations	
Participations	284 197
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	1 364
Autres immobilisations financières	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-
Créances clients et comptes rattachés	1 739
Autres créances	5 705
Capital souscrit appelé non versé	-
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	51 272
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 623
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	728
Produits de participation	17 190
Autres produits financiers	348
Charges financières	171
Charge d'exploitation	2 985

Assystem n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes.

NOTE 23. IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

La société Assystem SA est la société mère consolidante du Groupe Assystem.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Assystem S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- S'agissant de l'évaluation et de la dépréciation des titres de participation dont les principes sont décrits dans la note 2 de l'annexe (Rubrique « Participations »), nous avons, dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et les hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 2 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Denis Marangé
Associé

Deloitte & Associés

Bénédicte Sabadie-Faure
Associée

5. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LES SOCIÉTÉS H.D.L S.A.S. ET ASSYSTEM S.A.

Signature de l'avenant n°10

■ Personne concernée : Monsieur Dominique Louis, Président du Directoire d'Assystem S.A. et Président de H.D.L. S.A.S.

■ Nature et modalités :

Au cours de l'exercice 2010, les parties à la convention de prestation de service ont souhaité, dans le cadre d'un avenant à cette convention (avenant n°10), arrêter le montant de la partie fixe et de la partie variable dues par votre Société au titre des prestations qui ont été fournies en 2010.

Votre Conseil de Surveillance du 12 mars 2010 a autorisé les modifications apportées par cet avenant qui prévoit :

- qu'en rémunération des prestations définies à l'article 1 de la convention de prestation de service, H.D.L. S.A.S. percevra pour l'exercice 2010 la somme forfaitaire hors taxes de 1 413 340 euros (partie fixe).
- qu'en sus de la partie fixe, H.D.L. S.A.S. percevra pour l'exercice 2010 une partie variable dite « success fee » dont le montant est plafonné à la somme hors taxes de 1 571 800 euros. Cette partie variable comprend :
- un élément lié à l'atteinte d'un objectif de taux de marge fixé à 5% pour l'exercice 2010, dont le montant est plafonné à 1 397 800 euros.
- un élément lié à l'appréciation par le Président du Directoire de la performance individuelle, dont le montant est plafonné à 174 000 euros.

Votre Conseil de Surveillance du 11 mars 2011 a autorisé le versement en 2011 de la partie variable pour l'exercice 2010.

En conséquence, au titre de l'exercice 2010, le montant dû par votre Société pour la partie fixe est de 1 413 340 euros et le montant dû par votre Société pour la partie variable est de 1 542 800 euros, soit un montant total de 2 956 140 euros dans le cadre de cette convention de prestation de service. Cette rémunération tient compte de la sous-traitance d'une partie des prestations confiée par H.D.L. S.A.S. à sa filiale, la société H2DA SARL.

PARTIE VARIABLE DE LA RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR GILBERT VIDAL, MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DIRECTEUR FINANCIER DU GROUPE

Votre Conseil de Surveillance du 12 mars 2010 a modifié les modalités de détermination de la partie variable de la rémunération de Monsieur Gilbert Vidal. Cette dernière comprend : i. un élément lié à l'atteinte d'un objectif de taux de marge fixé à 5% pour l'exercice 2010 et ii. un élément lié à la performance individuelle appréciée par le Président du Directoire. Le montant total de la partie variable est plafonné à 260 000 euros.

Votre Conseil de Surveillance du 11 mars 2011 a autorisé le versement en 2011 de la partie variable pour l'exercice 2010.

En conséquence, en 2010, le montant dû par votre Société au titre de la partie variable de la rémunération de Monsieur Gilbert Vidal est de 240 000 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS DEPUIS LA CLÔTURE

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

ABANDON DE CRÉANCES ASSYSTEM ITALIA

- Personne concernée : Monsieur Gérard Brescon, Membre du Directoire d'Assystem S.A. et administrateur d'Assystem Italia.
- Nature et modalités :

Votre Conseil de Surveillance du 11 mars 2011 a autorisé votre société à consentir au cours de l'exercice 2011, un abandon de créances de 1 122 580 euros à sa filiale italienne, Assystem Italia.

B. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

ENGAGEMENTS AU PROFIT DE MONSIEUR GILBERT VIDAL, MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DIRECTEUR FINANCIER DU GROUPE

Votre conseil de Surveillance du 18 mars 2008 et 8 avril 2008 a autorisé la signature d'un contrat de travail entre Monsieur Gilbert Vidal et votre société, avec effet au 1^{er} février 2008.

Ce contrat de travail prévoit :

- une rémunération annuelle de base de 250 000 euros versée sur 12 mois,
- une rémunération variable dont les modalités ont été modifiées par le Conseil de Surveillance du 12 mars 2010. Ces dernières sont décrites dans la première partie de ce rapport,
- une indemnité de rupture de contrat de travail à l'initiative de l'employeur, fixée à 400 000 euros. Les critères qui s'appliqueront pour le versement de cette indemnité de rupture ont été définis par le conseil de surveillance du 8 avril 2008 et complétés par le Comité des rémunérations du 16 octobre 2008.

Au titre de l'exercice 2010, votre société a supporté un montant de 250 000 euros au titre de la rémunération annuelle de base. Le montant pris en charge au titre de la partie variable de la rémunération figure dans la première partie de ce rapport.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LES SOCIÉTÉS H.D.L. S.A.S. ET ASSYSTEM S.A.

La société Assystem S.A. et la société H.D.L. S.A.S. ont conclu, en date du 22 janvier 2004, une convention au titre de laquelle H.D.L. S.A.S. s'est engagée à fournir à Assystem S.A. des missions d'assistance en matière de management d'entreprise, de gestion et d'organisation d'entreprises. Cette convention a fait l'objet de 9 avenants au cours des exercices 2005 à 2009.

Les termes de ladite convention et de ses avenants ont fixé :

- les modalités de sous-traitance d'une partie des prestations confiée par H.D.L. S.A.S. à sa filiale H2DA SARL,
- les modalités de fixation des honoraires comprenant une part fixe et une part variable. Cette dernière, appelée « success fee » fait l'objet d'un avenant n°10 présenté dans la première partie de ce rapport,
- les conditions de renouvellement de la convention : convention conclue pour une période de 4 ans, renouvelable d'un commun accord,

- les indemnités de résiliation à la suite d'un changement de contrôle d'Assystem. Ces indemnités s'élèvent à deux fois la moyenne de la partie fixe due au titre des prestations effectuées au cours des deux années précédant la résiliation en cas de changement de contrôle amical et trois fois cette même moyenne en cas de changement de contrôle inamical.

Les modifications apportées par l'avenant n°10 signé au cours de l'exercice 2010 ainsi que les montants pris en charge au titre de l'exercice 2010 sont décrits dans la première partie de ce rapport.

MISSIONS CONFIEES À UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Votre Conseil de Surveillance du 22 décembre 2005, reconnaissant les compétences, l'expérience et le savoir-faire de Monsieur Jean-Pierre Desgeorges a autorisé les missions suivantes auprès du Président du Conseil de Surveillance :

- Mission de représentation du Président du Conseil de Surveillance
- Conseil
- Mission de lobbying en matière internationale (plus particulièrement en Chine) dans les secteurs du Transport et de l'Énergie.

Dans le cadre de cette mission, Assystem S.A. a mis à disposition de M. Desgeorges, en fonction des besoins, un bureau et a remboursé les frais de véhicule et de téléphone engagés par lui.

En 2010, votre Société a supporté un montant total de 88 145 euros au titre de cette convention.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Denis Marangé
Associé

Deloitte & Associés
Bénédicte Sabadie-Faure
Associée

9 ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant des pages 26 à 38, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 110 et 126 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2009 et 2008.

Au titre de l'exercice 2009, les contrôleurs légaux ont précisé dans leur rapport sur les comptes consolidés inclus dans le document de référence 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2010 sous le numéro de dépôt D.10-0195, les changements de méthode comptable résultant des normes, amendements et interprétations appliqués par votre société depuis le 1^{er} janvier 2009, dont notamment la norme IFRS 8 – Secteurs Opérationnels et la norme IAS 1 révisée – Présentation des Etats Financiers.

Au titre de l'exercice 2008, les contrôleurs légaux ont précisé dans leur rapport sur les comptes sociaux inclus dans le document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 2 avril 2009 sous le numéro de dépôt D.09-173, le changement de méthode comptable relatif au traitement des frais sur émission d'emprunt.

Le Président du Directoire d'Assystem SA
Dominique LOUIS

Responsable de l'information financière :
Gilbert VIDAL
Directeur Financier Groupe
Membre du Directoire

A Paris, le 8 avril 2011

10 TABLE DE CONCORDANCE

RÉFÉRENCES

1. PERSONNES RESPONSABLES	130
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	52, 110, 126 à 129
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations financières historiques	26 à 36
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	37, 39 à 41, 49, 68 à 73, 118
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	2, 26 à 38
5.2. Investissements	57
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	26, 27, 69
6.2. Principaux marchés	26, 27, 69, 96
6.3. Activités et marchés influencés par des événements exceptionnels	26, 27
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	26
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du Groupe	26 à 38
7.2. Liste des filiales importantes	38, 74, 75, 77, 116, 117
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	80
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	26 à 31
9.2. Résultat opérationnel	28, 29, 97, 98, 112
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Informations sur les capitaux à court et long terme de l'émetteur	4, 5, 9, 57, 84 à 86, 94, 120
10.2. Flux de trésorerie (source et montant)	57, 106 à 108
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	29, 85, 86, 92, 93, 100, 108, 109, 120, 121
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	94, 95
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements	94, 95, 102
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	78
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	N/A
12.2. Tendances connues, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	26 à 28

RÉFÉRENCES

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision/estimation	N/A
13.2. Rapport des comptes ou contrôleurs légaux indépendants, stipulant que la prévision ou estimation du bénéfice a été adéquatement établie sur la base indiquée et que la base comptable utilisée aux fins de cette prévision/estimation est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur	N/A
13.3. Prévision/estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A
13.4. Si une prévision de bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est toujours valable ou non	N/A

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

14.1. Organes d'administration, direction ou surveillance	11 à 19, 35
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction ou de surveillance	19

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Montant des rémunérations individuelles versées (y compris conditionnelle ou différée), avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne	20 à 25, 104, 105, 122
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	25, 127, 128

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Dates d'expiration des mandats actuels	13 à 19
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	20, 104, 127 à 129
16.3. Informations sur le comité d'audit et comité des rémunérations et nominations	12, 13
16.4. Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	11, 45

17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés	27, 30
17.2. Participations et stock-options	6, 44, 94, 99
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital	6
18.2. Existence de droits de vote différents	3, 6
18.3. Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	6
18.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	104, 125
--	----------

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques	26 à 36
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	26 à 36, 54 à 109
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	52, 110, 126
20.5. Date des dernières informations historiques	N/A
20.6. Informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	2, 34, 36, 84
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	41, 113
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	30

RÉFÉRENCES

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	6
21.2. Actes constitutifs et statuts	2
22. CONTRATS IMPORTANTS	N/A
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	134
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	74, 116, 117

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les notes annexes, le rapport des Commissaires aux Comptes ainsi que le rapport de gestion y afférent, présentés respectivement de la page 54 à 109 et à la page 110 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2011 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les notes annexes, le rapport des Commissaires aux Comptes ainsi que le rapport de gestion y afférent, présentés respectivement de la page 80 à 145 et de la page 53 à 65 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2010 sous le numéro D.10-0195 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les notes annexes, le rapport des Commissaires aux Comptes ainsi que le rapport de gestion y afférent, présentés respectivement de la page 66 à 141 et de la page 40 à 55 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 avril 2009 sous le numéro D.09-173.

11 LISTE DES COMMUNICATIONS RENDUES PUBLIQUES PAR ASSYSTEM AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS ET DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2010 (ART 221-1-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF)

AGENDA FINANCIER 2011

13 février 2011	Publication du chiffre d'affaires 2010
14 mars 2011	Publication des résultats annuels 2010
10 mai 2011	Chiffre d'Affaires 1 ^{er} trimestre 2011 (après clôture de la Bourse)
12 mai 2011	Assemblée Générale
28 juillet 2011	Chiffre d'Affaires 2 ^{ème} trimestre et 1 ^{er} semestre 2011 (après clôture de la Bourse)
5 septembre 2011	Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2011 (après clôture de la Bourse)
6 septembre 2011	Présentation des résultats au marché financier
3 novembre 2011	Publication du chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2011 (après clôture de la Bourse)

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Sont notamment disponibles sur le site www.assystem.com les documents suivants :

- le présent Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2011 ;
- les Documents de Référence 2009, 2008 et 2007 sous la forme de rapports annuels les 31 mars 2010, 2 avril 2009 (n°D.09-173) ; 13 juin 2008 (n°D.08-170) ;
- les communiqués financiers publiés par la Société ;
- le communiqué précisant les modalités de mise à disposition d'un prospectus ;
- le rapport financier semestriel au 30 juin 2010 ;
- les informations financières trimestrielles des exercices 2010, 2009, 2008 ;
- l'information relative au nombre total de droits de vote et d'actions ;
- le communiqué de mise à disposition et de consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale annuelle ;
- le communiqué sur la mise à disposition du présent Document de Référence ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

Les statuts et les comptes sociaux d'Assystem SA peuvent être consultés au siège de la Société, 70 bd de Courcelles – 75017 PARIS, ou obtenus sur simple demande auprès de la Société.

LISTE DES RÉFÉRENCES D'ANNONCES LÉGALES D'ASSYSTEM SA (DU 1^{ER} JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010)**Support : journal d'annonces légales Les Petites Affiches**

2010		
2 juillet 2010	Annonce n° 024390	Augmentation de capital
17 janvier 2011	Annonce n° 001992	Augmentation de capital

Liste des publications BALO

2010		
15 janvier 2010	Annonce n° 1000041	Bilan contrat de liquidité
29 mars 2010	Annonce n° 1000880	Convocation à l'AG Annuelle du 5 mai 2010
19 avril 2010	Annonce n° 1001299	Rectificatif à l'avis de convocation d'AG Annuelle
4 juin 2010	Annonce n° 1003110	Actions et DDV présents en Assemblée
30 août 2010	Annonce n° 1005054	Comptes annuels 2009 définitifs approuvés.

Liste des communiqués

2010	
11 janvier 2010	Bilan semestriel du programme de rachat d'actions
11 février 2010	Communication sur chiffre d'affaires 2009
19 février 2010	Nomination du Directeur Communication
15 mars 2010	Résultats de l'année 2009
13 avril 2010	Signature du contrat ITER
14 avril 2010	Mise à disposition documents Assemblée Générale 5 mai 2010
29 avril 2010	Nouveau Directeur Général pour Assystem en Allemagne
11 mai 2010	Programme de rachat d'actions
11 mai 2010	Contrat de liquidité, retrait partiel
11 mai 2010	CA du 1 ^{er} trimestre 2010
1 ^{er} juin 2010	Actions et Droits de Vote suite à l'AG du 5 mai 2010
22 juillet 2010	Prochaines publications et conference-call CA S1 2010
29 juillet 2010	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2010
23 août 2010	Présentation des résultats du 1 ^{er} semestre 2010
31 août 2010	Résultats du S1 2010 : conf call
1 ^{er} septembre 2010	Résultats semestriels 2010
7 septembre 2010	Rapport Financier Semestriel 2010
4 novembre 2010	Publication du CA T3 2010
13 décembre 2010	Alliance Stratégique Franco-britannique dans l'Ingénierie Nucléaire

2011	
12 janvier 2011	Bilan semestriel contrat de liquidité au 31 décembre 2010
24 janvier 2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et droits de vote
31 janvier 2011	Assystem fait l'acquisition de Berner & Mattner
10 février 2011	Communication sur chiffre d'affaires 2010
14 mars 2011	Résultats de l'année 2010



CONCEPTION ET RÉALISATION
agence **Aristophane** ⁽⁶⁾

PARUTION
MAI 2011

70, BOULEVARD DE COURCELLES - 75017
TÉL. : +33 (0)1 55 65 03 00
FAX : +33 (0)1 55 65 0049



WWW.ASSYSTEM.COM